

77^{ème} ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE LA FEDERATION FRANCAISE DE VOLLEY-BALL



24 et 25 juin 2017 – NANTES



Avec le soutien de la Ligue des Pays de la Loire de Volley-Ball



**DEROULE
DES JOURNEES DES VENDREDI 22, SAMEDI 23
ET DIMANCHE 24 JUIN 2017 à NANTES**

Vendredi 25 juin 2017

16h00	MONTENEGRO/UKRAINE	SALLE DE LA TROCADIERE 101 Rue de la Trocardière 44400 REZE
20h00	FRANCE/GEORGIE	
21h00	DINERS DES CONGRESSISTES	WESTOTEL NANTES ATLANTIQUE 34 Rue de la Vrière 44240 LA CHAPELLE SUR ERDRE

Samedi 24 juin 2017

A partir de 9h30	EMARGEMENT DES DELEGUES REGIONAUX	WESTOTEL NANTES ATLANTIQUE 34 Rue de la Vrière 44240 LA CHAPELLE SUR ERDRE
10h00/12h30	ASSEMBLEE GENERALE DE LA FFVB	
12h30	DEJEUNER	
13h30/16h00	ASSEMBLEE GENERALE DE LA FFVB	
19h00	MONTENEGRO/FRANCE	SALLE DE LA TROCADIERE 101 Rue de la Trocardière 44400 REZE
21h30	SOIREE FESTIVE POUR LES CONGRESSISTES	WESTOTEL NANTES ATLANTIQUE 34 Rue de la Vrière 44240 LA CHAPELLE SUR ERDRE

Des bus pour les congressistes sont prévus pour les déplacements WESTOTEL à la SALLE DE LA TROCADIERE pour le match MONTENEGRO/FRANCE

Dimanche 25 juin 2017

A partir de 7h30	EMARGEMENT DES DELEGUES REGIONAUX	WESTOTEL NANTES ATLANTIQUE 34 Rue de la Vrière 44240 LA CHAPELLE SUR ERDRE
8h30/13h00	ASSEMBLEE GENERALE DE LA FFVB	
13h00	DEJEUNER	
16h00	GEORGIE/MONTENEGRO	SALLE DE LA TROCADIERE 101 Rue de la Trocardière 44400 REZE
19h00	UKRAINE/FRANCE	

SOMMAIRE – SAMEDI 24 JUIN 2017

COLLEGE ELECTORAL – REPARTITION DES VOIX PAR DELEGATIONS	2
ORDRE DU JOUR	3-4
RAPPORT D'ACTIVITES PARA-VOLLEY – VOLLEY SANTE	6-13
PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE DU 8 JANVIER 2017 PARIS/CNOSF - VOTE 1	14-34
PRESENTATION DES COMPTES ARRETES AU 31/12/2016 RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES APPROBATION DU RAPPORT FINANCIER AFFECTATION DU RESULTAT	35-71
LIASSE DE L'EXERCICE 2016	36-59
RAPPORT FINANCIER 2016 DU TRESORIER GENERAL VOTE 2.1	60
COMPTE DE RESULTAT FFVB SECTORIEL 2016	61
EXERCICES FFVB COMPARES	62
AFFECTATION DU RESULTAT - VOTE 2.2	63
MONTANTS DES DROITS ET DES AMENDES - TARIFS SAISON 2017/2018 - VOTE 2.3	64-71
RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES	72-90
BUDGET PREVISIONNEL 2016 - REALISE 2016 – BUDGET PREVISIONNEL 2017	91-92
BUDGET PREVISIONNEL 2018 - VOTE 2.4	93-94
RAPPORT DU CONSEIL DE SURVEILLANCE SUR LA GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION	95-97
RAPPORT MORAL 2016/2017 - VOTE 3	98-108
PRESENTATION DE LA NOUVELLE IDENTITE VISUELLE DE LA FEDERATION FRANÇAISE DE VOLLEY-BALL	109
AVENANT A LA CONVENTION FFVB/LNV VOTE 3.1	110
PROJET FEMININ	111
PRESENTATION DU RAPPORT D'ACTIVITES DE LA DIRECTION TECHNIQUE NATIONALE	112-125
MODIFICATIONS DES STATUTS DE LA FFVB (majorité qualifiée) - VOTE 4	126-127
MODIFICATIONS DU REGLEMENT INTERIEUR DE LA FFVB 2016/2020 - VOTE 5	128-129
PRESENTATION DU CODE ELECTORAL - VOTE 5.1	130-133

REPARTITION DES VOIX PAR DELEGATIONS

LIGUE	Prénom-NOM des Délégués Régionaux	VOIX ARRETEES AU 25/05/2017	REPARTION DES VOIX PAR DELEGUES	GSA ARRETES AU 25/05/2017	REPARTION DES GSA PAR DELEGUES
NOUVELLE AQUITAINE	Monique DARDAUD	500	125	122	31
	Nathalie PEDRETTI		125		31
	Michel DINEAUX		125		30
	Stéphane GREMILLON		125		30
AUVERGNE - RHONE ALPES	Jean-Michel FICHEUX	649	163	150	38
	Daniel MAISONNIAL		162		38
	Jeanine DRUET		162		37
	Philippe SAGNARD		162		37
BRETAGNE	Charles Edouard LARRIBE	449	0	102	0
	David QUINTIN		0		0
BOURGOGNE - FRANCHE- COMTE	Thierry GUENEAU	165	55	45	15
	Philippe SOVANT		55		15
	Bernard PLISSET		55		15
CENTRE VAL DE LOIRE	Florence BAIGNET	167	84	36	18
	René LEGUAY		83		18
	Delphine VIALA				
CORSE	Santa SANTONI	19	0	5	0
	Marie Ange MELI		0		0
GRAND EST	Albert CHARPENTIER	507	127	119	30
	Annie BARBE		127		30
	Christine DANCOT		127		30
	Nelly KEIFLIN		126		29
HAUTS DE FRANCE	Philippe VEREECKE	493	124	113	29
	Pierre Yves VANALDERWELT		123		28
	Jean-Didier JAWORSKI		123		28
	Frédéric DUBOIS		123		28
ILE DE FRANCE	Yves MOLINARIO	933	234	170	43
	Sébastien GONÇALVES-MARTINS		233		43
	Stéphane JUAN		233		42
	François FOCARD		233		42
	Georges LOISNEL				
OCCITANIE	Jean-Pierre MELJAC	489	123	110	28
	Francis LAGUNA		122		28
	Guillaume BITON		122		27
	Benjamin RAT		122		27
NORMANDIE	El Hassane ALAOUI HASSIN	210	70	59	20
	Amine HACHELAF		70		20
PAYS DE LA LOIRE	Nathalie BOULEAU	430	144	98	33
	Christophe LUYIS		143		33
	Marie Jo PADIOLLEAU		143		32
PROVENCE ALPES COTE D'AZUR	Michel GUEVENOUX	559	140	109	28
	Alain ARIA		140		27
	Frédéric PASTORELLO		140		27
	Axel LEMEURE		139		27
TOTAL METROPOLE		5570	5032	1238	1112
GUADELOUPE	Valérie LUX	39	0	11	0
GUYANE	Non représentée	30	0	11	0
ILES DU NORD	Non représentée	0	0	0	0
MARTINIQUE	Olivier GELY	43	43	14	14
MAYOTTE	Non représentée	36	0	17	0
NOUVELLE-CALÉDONIE	Non représentée	0	0	21	0
LA REUNION	Axelle GRONDIN	100	100	19	19
ST-PIERRE ET MIQUELON	Non représentée	0	0	0	0
WALLIS ET FUTUNA	Non représentée	6	0	5	0
TOTAL OUTRE-MER		254	143	98	33
TOTAL GENERAL		5824	5175	1336	1145

Le Président de la Commission Electorale Fédérale
Jacques HUBY



ASSEMBLEE GENERALE de la FFVB

Samedi 24 juin 2017 – 10h00/12h30 – 13h30/16h00

Dimanche 25 juin 2017 – 8h00/13h00

ORDRE DU JOUR

Samedi 24 juin 2017 - 10h00/12h30 – 13h30/16h00

<p><u>Dès 9H30</u></p>	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Accueil des Délégués ➤ Emargement - Vérification par la Commission Electorale
<p><u>10h00 précises</u> à <u>12h30</u></p>	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Ouverture de l'Assemblée Générale ➤ Ouverture de l'Assemblée Générale par le Président de la FFVB ➤ Intervention du Président de la Commission Electorale Fédérale ➤ Ratification du Procès-Verbal de l'Assemblée Générale de Paris du 8 janvier 2017 (VOTE 1 – Yves LABROUSSE) ➤ Présentation des Comptes arrêtés au 31/12/2016 - Rapport du Commissaire aux Comptes – Approbation du Rapport Financier (VOTE 2.1 - Christian ALBE) - Affectation du Résultat (VOTE 2.2) ➤ Approbation des Montants des Droits et des Amendes - Tarifs saison 2017/2018 (VOTE 2.3 – Christian ALBE) ➤ Approbation du Budget Prévisionnel 2018 (VOTE 2.4 - Christian ALBE) ➤ Rapport du Conseil de Surveillance sur la gestion du Conseil d'Administration ➤ Rapport Moral 2016/2017 (VOTE 3 – Eric TANGUY) ➤ Présentation de la nouvelle identité visuelle de la Fédération Française de Volley-Ball ➤ Avenant à la Convention FFVB/LNV
<p><u>12h30</u></p>	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Déjeuner
<p><u>13h30/17h00</u></p>	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Intervention du Directeur de Projet Féminin (M. Emile ROUSSEAUX) ➤ Présentation du Rapport d'Activités de la Direction Technique Nationale ➤ Modifications des Statuts de la FFVB (MAJORITE QUALIFIEE) (VOTE 4 – Alain de FABRY) ➤ Modifications du Règlement Intérieur (VOTE 5.1) ➤ Code Electoral (VOTE 5.2)

ASSEMBLEE GENERALE de la FFVB

Samedi 24 juin 2017 – 10h00/12h30 – 13h30/16h00

Dimanche 25 juin 2017 – 8h00/13h00

ORDRE DU JOUR – Dimanche 25 juin 2017 – 8h00/13h00

8h00/13h00

- Reprise de l'Assemblée Générale par le Président de la FFVB
- **ACTIVITES DES COMMISSIONS CENTRALES (Alain de FABRY) (VOTES 6 à 17)**
- 6. La Commission Centrale des Statuts et Règlements (CCSR) - Le Règlement Général des Licences et des Groupements Sportifs Affiliés (RGLIGA)**
Rapport d'activités - Aménagements principaux – Mises à jour – Vœux des GSA Projets 2017/2018
- 7. La Commission Centrale Sportive (CCS) – Le Règlement Général des Epreuves Sportives (RGES)**
Rapport d'activités - Aménagements principaux – Mises à jour – Vœux des GSA Projets 2017/2018
- 8. La Commission Centrale d'Arbitrage (CCA) – Le Règlement Général d'Arbitrage (RGA)**
Rapport d'activités - Aménagements principaux – Mises à jour – Vœux des GSA Projets 2017/2018
- 9. La Commission Centrale des Educateurs et de l'Emploi (CCEE) – Le Règlement Général des Educateurs et de l'Emploi (RGEE)**
Rapport d'activités - Mises à jour – Vœux des GSA
- 10. Le nouveau Règlement Général des Infractions Sportives et Administratives et ses annexes (RGISA)**
- 10.1. La principale modification réglementaire du RGISA**
Présentation de la Feuille de Match Electronique (FDME)
- 11. La Commission Centrale de Discipline (CCD) – Le Règlement Général Disciplinaire annexé du barème des sanctions (RGD)**
Rapport d'activités - Aménagements principaux – Mises à jour
- 12. La Commission Centrale Financière (CCF) – Le Règlement Général Financier (RGF)**
Rapport d'activités - Aménagement principal
- 13. La Commission Centrale Médicale (CCM) – Le Règlement Général Médical (RGM)**
Rapport d'activités - Aménagements principaux – Mises à jour
- 14. Rapport de la Commission Volley Scolaire et Universitaire**
Label Solidarité Citoyenneté
- 15. La Commission Centrale des Agents Sportifs (CCAS) – Le Règlement Général relatif à l'activité des Agents Sportifs**
Rapport d'activités- Aménagements principaux – Mises à jour
- 16. La Commission de Contrôle et d'Aide aux Clubs Fédéraux (CACCF)**
Rapports d'activités
- 17. Le Conseil Supérieur de la DNACG (CS DNACG) – Le Règlement Général de la DNACG (RG DNACG)** *Rapport d'activités- Aménagements principaux – Mises à jour*
Rapport d'activités- Aménagements principaux – Mises à jour
- **Questions diverses : (application prise de licence)**
- **Clôture de l'Assemblée Générale par le Président de la F.F.V.B.**

Eric TANGUY
Président de la FFVB



**77^{ème} ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE LA
FEDERATION FRANCAISE DE VOLLEY-BALL**



SAMEDI 24 JUIN 2017



RAPPORT D'ACTIVITES

PARA-VOLLEY – VOLLEY SANTE



INTRODUCTION

Notre Président, Eric TANGUY, avait promis lors de sa campagne 2016 de mettre l'accent sur le Para Volley et le Volley Santé. Ce fut chose faite dès sa réélection avec la nomination de deux chargées de mission, l'une sur le Haut Niveau Para-Volley (Volley Assis et Volley Sourds) Brigitte CERVETTI et conjointement avec Françoise de BERNON, sur le Sport Santé, Volley Assis, Volley Signé/Sourds, Soft Volley, Fit Volley et Volley Care. Ce secteur est donc officiellement appelé à se développer sous l'œil bienveillant de sa gouvernance.

Cela coïncide d'autant mieux que la FFVB a obtenu du Ministère au 1^{er} janvier 2017, la délégation du VOLLEY ASSIS, discipline paralympique, et du VOLLEY-BALL SOURD, tous deux précédemment dans le giron de la Fédération Handisport. La Fédération a donc décidé de positionner un cadre technique à temps plein sur le secteur du Volley Santé en général et le développement de ces deux disciplines, avec des objectifs de performance dès 2020, et 2024 bien sûr.

C'est Chrystel BERNOU, ex CTS de Bourgogne Franche-Comté, dont seulement 20% du temps étaient déjà dédiés au Sport Santé au départ en janvier 2015, qui est chargée de ces missions et le sera à plein temps dès septembre 2017. Dans le cadre de ces missions elle anime des actions de développement et de formation sur les diverses pratiques Volley « autres » : Volley Assis, Fit, Soft... Elle a aussi animé en tant que référent technique, un Comité Sport Santé impulsé par Marc GIAOUI voici quelques années.

La Fédération se voit donc confier de nouvelles missions sur des disciplines dont la pratique est encore trop confidentielle et qu'il va appartenir au secteur de développer et mener vers des objectifs ambitieux, pourquoi pas, les Deaflympics de 2021 pour le Volley-Ball Sourd et bien sûr les Jeux Paralympiques 2024 en Volley Assis !

A ces fins il appartient aux commissions dédiées de chacune de ces disciplines de se structurer et développer pratique, détection et performance.

Il appartient également au COMITE SPORT SANTE, de promouvoir la santé par le sport, notamment dans le cadre des nouvelles prescriptions sportives, et développer toutes les disciplines du Volley Santé, en favorisant l'accès à la pratique sportive de tous les publics et ce par le biais des différentes pratiques.

1) COMMISSION FEDERALE VOLLEY-BALL DES SOURDS (CFVBS)

Le Volley Sourd s'est développé au sein de la communauté, d'abord isolément, puis sous l'égide de la Fédération Française Handisport jusqu'en décembre dernier. En effet au 1er janvier, notre Fédération recevait la délégation du Ministère des Sports pour cette discipline.

La pratique concerne pour l'instant une centaine de licenciés dont environ 60% de masculins pour 40% de féminines dans 7 clubs situés à Asnières, Paris (2), Poitiers, Rennes, Torcy et Toulouse.

Une Commission qui gère l'ensemble de l'activité, composée de Cédric TAHON (Président), Anouchka ARROYO (SG), Fanny BENKLAOUZ (section féminine), Johanna GICLAT (Beach volley) qui remplacera Simon OLIEL qui passe le relais, Jean-Thierry IMBOLA (section masculine) et Emmanuel LUCAS (webmaster), Chrystel BERNOU (DTN) et B. CERVETTI (CA).

Les entraîneurs sont Tahuy CHHAN pour les féminines, Thierry DESVIGNES (son adjoint), et Benjamin GALLIEN sur les masculins, obligé de suspendre arrêter son activité 8-10 mois faute de disponibilité pour assurer régulièrement les stages du Groupe France.

La Commission s'est réunie pour sa première réunion plénière le 5 mai 2017 au siège et avait bénéficié pour l'occasion de la mise en place d'une traduction assurée par 2 personnes toute la journée. Cette réunion fût menée par Chrystel BERNOU qui gère les contacts avec la Commission depuis que le secteur a été rattaché à la Fédération. Les entraîneurs du Groupe France Féminin étaient également présents ainsi que la Chargée du Haut Niveau Para-Volley.

La Commission a donc balayé tous les sujets qui lui tenaient à cœur compte tenu du changement de Fédération, impatiente de connaître comment seraient aménagés les rapports au sein de sa nouvelle entité et réglées toutes les questions concrètes d'organisations administrative, compétitive, du haut niveau, budgétaire, tarifaire, réglementaire, de communication, etc.

1.1 Au niveau administratif

Le Volley Sourd va devoir s'adapter à une nouvelle Fédération car il avait un fonctionnement différent (celui de la FFH), et donc à un cadre sans doute plus strict quant aux réunions, leur nombre, leur appellation, le budget et la gestion des dépenses et déplacements, le processus de validation des prévisionnels, des tarifs, des règlements, etc. Une structuration que la FFVB a à cœur de réussir d'un commun accord, et qui permettra de bâtir dans les meilleures conditions tout un nouveau secteur de la FFVB, tant dans ses dimensions Développement que Haut Niveau.

La classification « sourds » doit prendre en compte une audition classée à 55 dB maximum (critère actuel). Il convient donc de créer une fiche médicale spécifique ou d'adapter l'actuelle.

Pour cette fin de saison la commission avait prévu une réunion de clôture le 24 juin dans le sud de la France, elle ne pourra donc envoyer de représentant sur l'AG fédérale de Nantes. A l'avenir la Fédération devra adapter son Assemblée Générale pour l'accueil en confort d'un public sourd et donc prévoir une traduction en langue des signes.

1.2 Au niveau financier

Le fonctionnement fédéral implique de trouver une forme d'équité entre les licenciés quels qu'ils soient et les services rendus par la Fédération selon le type de discipline. Sans doute un fonctionnement moins autonome qu'avec la FFH mais une prise en compte des particularités du Volley Sourd, et l'adaptation sur une période de transition qu'il conviendra ou non de moduler.

Pour exemple dès 2017/18, un tarif de licences et des menus réaffiliation Para-Volley ont été travaillés en lien avec le Trésorier fédéral, la CCSR, le Secteur Volley Santé. Ils se rapprochent de la tarification des licences Beach Volley et s'entendent avec les mêmes passerelles en cas de changement de la pratique Para Volley dans un club Sourd à la pratique Compétition VB ou Beach dans un autre club, et vice versa. Ce projet a vu la validation du Conseil d'Administration fédéral.

Le projet de la CFVBS concernant des tarifs d'engagement et d'amendes spécifiques est conservé. L'harmonisation est prévue avec les tarifs fédéraux pour la saison 2018/2019, notamment en ce qui concerne les lignes d'amendes.

1.3 Au niveau sportif

Trois équipes féminines évoluent sur la région parisienne en féminines (Paris, Stade Parisien, Torcy). Quatre équipes évoluent en masculins (Paris, Stade Parisien 1 & 2, Torcy). Il y a une Coupe Régionale IDF pour chaque genre. Asnières possède également une section. Ensuite un club existe sur Toulouse avec une antenne qui vient de migrer vers Montpellier.

Ensuite ce sont des compétitions nationales où les clubs se rencontrent :

- une Coupe de France sur 2 jours, organisée pour la 2ème année consécutive par Asnières les 25 & 26 mars (gagnée par le Stade Parisien pour chaque genre).
Le Président E. TANGUY est passé remettre les coupes le 26/03. La Chargée du HN Para Volley également. C. BERNOU fut présente sur la compétition.
- une finale de Championnat de France remportée par le Stade Parisien en féminines et par Poitiers en masculins
- une Coupe de France Beach Volley.

Bien évidemment quand un faible nombre de clubs est concerné au niveau national, les déplacements deviennent soucis et sources de dépenses importantes. Ils ne favorisent pas le développement ni, par manque de confrontation, l'élévation du niveau de jeu.

Les règlements des épreuves resteront les mêmes pour la saison 2017/18 que ceux qui ont régi les épreuves jusqu'alors. La feuille de match fédérale, très proche de la feuille fédérale des compétitions sourds est imposée. Harmonisation prévue avec le RGES pour la saison 2018/2019.

Il faudra prévoir de la formation d'entraîneurs, d'arbitres et de marqueurs sourds. Egalement de langue des signes pour les entraîneurs fédéraux intéressés.
Réfléchir à du E-learning.

1.4 Haut Niveau

Chrystel BERNOU, référente DTN, est sur la mise en place de Groupes France avec des entraîneurs dédiés (listés précédemment). Se sont déroulés depuis janvier :

Pour les féminines, 2 stages de 2 jours et demi pour une douzaine de joueuses :

- du 31 mars au 02 avril à Combs-la-Ville (77)
- du 3 au 5 juin 2017 au Perreux (94)

Aucun stage pour les masculins à ce jour (un stage prévu à la rentrée).

Idéalement il faut viser la mise en place de 4 stages par an (un tous les 3 mois).

Les objectifs visés sont les Championnats d'Europe 2019 en Italie.

Des maillots « France » ont été commandés chez Errea pour les Groupes France féminins et masculins.

1.5 Développement

La CFVBS, en fonction de l'implantation de ses associations Sourds et s'il y a des clubs de VB dans le secteur, s'est promis de travailler à leur sensibilisation au Volley-Ball.

La FFVB travaillant dans le même temps à la recherche de clubs partenaires pouvant accueillir cette nouvelle pratique ou en mixité au sein de groupes Loisirs constitués, dans un premier temps. Des tournois de sensibilisation pourraient être organisés.

Une recherche de profils doit également être effectuée à ces occasions, car on sait que des joueurs sourds ou malentendants évoluent déjà dans des équipes « entendants ». Un courrier va partir en ce sens de la part de la Fédération vers les clubs.

Le développement devra laisser place également au travail sur les jeunes avec de la sensibilisation et de la détection à mener dans les instituts spécialisés. Des tournois à organiser, des portes ouvertes de clubs, etc.

La Fédération doit également s'employer à faciliter la mise en place d'éventuelles compétitions en sensibilisant ses instances décentralisées, Ligues et Comités, aux particularismes des règlements. Ainsi les CRA/CDA ou CRS/CDS devraient se montrer « conciliantes » pour ne pas nuire au développement de cette nouvelle pratique.

1.6 Communication/Évènementiel

- Un lien sur le site FFVB est mis avec le site internet que possède déjà le Volley Sourds.
- A créer :
 - ✓ Un flyer spécifique, outil de communication en LSF afin de favoriser l'intégration des joueurs sourds au sein de collectifs valides et inversement.
 - ✓ Un vidéo clip de promotion.
- Il a également des pages FaceBook créées
- Des affiches et visuels réalisés lors des évènements.

2) COMMISSION VOLLEY ASSIS (CVA)

2.1 Positionnement

Cette Commission ne s'est pas encore réunie puisque non prévue initialement dans l'organisation du Sport Santé. Mais son existence est une évidence au regard de la délégation du Volley Assis dévolue à la FFVB.

Sa création a été initiée par Chrystel BERNOU qui s'est assurée de sa composition et en a recruté les membres sur le réseau national de l'activité. Elle est aussi la résultante d'un gros travail déjà effectué depuis plusieurs années sur le développement de la pratique Volley Assis.

Sa première réunion est prévue le 15 juin 2017 au siège de la fédération.

Tout comme la CFVBS, la CVA aura à trouver ses marques et définir son champ d'actions avec l'aide des élues et de la cadre DTN, se situer entre la pure gestion du Haut Niveau et la prise en compte du développement.

2.2 Actions menées

- 2 colloques certifiants – diplôme World ParaVolley (1^{er} niveau international) – avec un intervenant Haut Niveau Volley Assis :
 - ✓ Colloque de Mâcon en mars 2016 en lien avec la Ligue de Bourgogne (27 personnes certifiées)
 - ✓ Colloque au CREPS de Châtenay Malabry en décembre 2016 avec la Ligue Ile de France (28 personnes certifiées)
 - ✓ Un colloque à venir les 09 et 10 septembre 2017 à Caen.
- Traduction du Règlement de Volley Assis international.
- Depuis septembre 2016, 4 stages du Groupe France (pour le moment mixte hommes/femmes) de 2 jours et demi :
 - ✓ du 02 au 04 septembre 2016 à Châtelailon
 - ✓ du 25 au 27 novembre 2016 à Tourcoing, avec la participation exceptionnelle des Pro
 - ✓ du 17 au 19 mars 2017 à Sarrebourg
 - ✓ du 31 mars au 02 avril 2017 à Lys-les-Lannoy
 - ✓ Et à venir : du 30 juin au 02 juillet à Houlgate et du 15 au 17 septembre à Fontainebleau (Centre National des Sports de la Défense).

Volonté de créer un staff d'encadrement élargi pour le Groupe France afin d'avoir toujours des entraîneurs pour l'encadrement des stages (à sa tête Stéphane GIRODAT) et de scinder le Groupe féminin et masculin.

- Initiation au volley assis auprès des jeunes sur les finales du Championnat de France UNSS à Charenton des M17/M20 le 27/03/17.

- Exhibition du Groupe France masculin lors des Finales LNV à Coubertin le 06 mai 2017, menée par Chrystel BERNOU.
- Initiation départementale Volley Assis à Pacy-sur-Eure le samedi 13 mai 2017.
- Opération Héritage « Journées Olympiques » Paris 2024 les 23 & 24 juin 2017 : organisation de tous les volleys (Baby volley, Soft, Volley Assis, Green Volley...) avec :
 - ✓ une participation du Groupe France Volley Assis pour une démonstration sur le terrain d'exhibition (avec l'EDF U21/17/CNVB pour le Volley-ball)
 - ✓ des animations d'ateliers sur l'Esplanade des Invalides à Paris.
 Participation d'Isabelle COLLOT (Para Volley Europe) qui vient souvent co-animer les formations de Volley Assis avec C. BERNOU, elle aussi présente sur les deux jours d'interventions.
- Des maillots « France » ont été commandés chez Erréa pour les Groupes France féminins et masculins.

2.3 Projet

Mettre en place une offre sportive soit sous forme de tournois/rassemblement grandes ligues ou zones technique, soit sous forme d'un Challenge national Volley assis (inscription au tournoi, points de classement et de participation sur les différents tournois) avec mixité de genre possible et mixité de personnes en situation de handicap avec des valides obligatoirement, afin de constituer des équipes, d'élever le niveau de pratique et de détecter les profils susceptibles d'alimenter le haut niveau.

Et continuer tout ce qui a été initié.

2.4 Au niveau financier

En plus du budget fédéral alloué (une ligne budgétaire Développement et une ligne budgétaire Haut Niveau), un dossier a été réalisé suite à un appel à projet national CNDS « Génération 2024 : Optimisation de la performance paralympique », le projet présenté portant sur le développement de l'activité volley assis sur tout le territoire et la structuration du Haut Niveau jusqu'en juillet 2019 (date limite de l'action de l'appel à projet) pour un budget global de 208 000€, 80% de la somme ont été demandés en subvention (166 400€). En attente d'un retour.

2.5 Communication//Evènementiel

Il a été créé :

- Un flyer spécifique de présentation et promotion de l'activité
- Un clip vidéo de promotion, diffusé, entre autres, sur les finales LNV à Coubertin, le TQCM à Lyon et la Ligue Mondiale à Pau
- Il y a également des pages FaceBook créées
- Des affiches et visuels réalisés lors des évènements.

3) COMITE SPORT SANTE

L'appellation a été reprise d'après les préconisations du Ministère et du CNOSEF.

Le Comité Sport Santé a retrouvé une partie des membres qui le constituaient antérieurement : Tahuy CHHAN (entraîneur Groupe France Féminin Sourd, éducateur en charge du Volley Sourd sur Asnières), Cyrille FICHER (Président de Coulommiers et du CD77, diplômé en Sport Adapté), Stéphane GIRODAT (entraîneur du Groupe France Volley Assis, président de Sarrebourg), Françoise de BERNON conjointement chargée de Mission Développement Sport Santé, Soft Volley et Volley Assis auprès du Secrétariat Général avec Brigitte CERVETTI, également chargée de mission Haut niveau Para-Volley auprès du Bureau Exécutif et Chrystel BERNOU, CTS et Chef de Projet Volley Santé & Para-Volley.

Le Comité souffre pour le moment du manque d'un médecin référent autre que le médecin fédéral, Richard GOUX, médecin fédéral et Président de la CCM.

La première réunion sous cette gouvernance s'est déroulée le 13 avril toute la journée au siège fédéral.

3.1 Structuration

La structuration du secteur est la suivante :

- Une Conseillère Technique Sportive National (100% lettre de mission) à partir de septembre 2017.
- Un budget dédié avec différentes lignes budgétaires (62K€ initialement prévus à revoir un peu à la baisse s'il est avéré que le Ministère diminue le budget de la Convention d'Objectifs). Il faudra travailler le budget prévisionnel en fonction des avancées sur les actions à mener.
- Une Commission Fédérale Volley-Ball Sourd déjà nommée, partie intégrante de l'organigramme fédéral.
- Commission Fédérale Volley Assis, validée par le dernier Conseil d'Administration fin mai. Travail en cours sur sa composition.
- Des disciplines *satellites* déjà listées (Soft, Fit, Care...) qui sont autant de moyens permettant de faire accéder facilement au sport – parce que ludiques et adaptables –, des publics éloignés de la pratique sportive pour des raisons médicales (maladies chroniques, insuffisances cardiaques, obésité...), d'isolement (hôpital, prison, maison de retraite...), ou qui se remettraient au sport après interruption plus ou moins longue, pour ne citer que quelques exemples.

3.2 Projets

Hormis nos deux disciplines de Para-Volley dont les bases du haut niveau sont jetées, les projets ne manquent pas. Cela peut porter sur :

- Le Soft Volley (volley loisir à 4 avec ballon adapté, plus gros et plus léger) commence à poindre et des actions sont à mener pour le développer encore, sachant que c'est un véritable atout pour drainer de nouvelles populations loisirs. Il serait possible (mais souhaitable ?) de structurer l'offre compétitive dans cette discipline, très développée au Japon. Il peut mener à la redynamisation du Volley Loisirs ou Corpo.
- Le Fit Volley, que beaucoup de clubs font déjà sans le savoir (intro par séance de chauffe gymnique liée à une séance VB, type volley détente).
- Le Volley Care, appellation choisie pour désigner le Volley dont la forme est individualisée par rapport au public cible (par ex à des personnes âgées).
- Des actions spécifiques seraient à mener pour toucher davantage de public féminin.
- Il faut également poser le cadre d'une pratique raisonnée en matière de Santé. Avec la venue d'un médecin au sein du Comité il serait possible de prévoir des fiches santé à thème, ex la prévention ou la diététique.
- Aider les clubs à entrer dans les dispositifs de santé et être identifiés comme clubs d'accueil des nouvelles prescriptions médicales d'activité physique. A cette fin, il faudra se rapprocher des filières de formation existantes (ex : STAPS APA-S). Ou bien de créer les modules nécessaires au sein de notre nouvelle architecture de formations fédérales.

3.3 Actions menées

En plus de nombreuses actions de formation, Chrystel BERNOU qui porte ce secteur à bout de bras depuis deux ans, a participé à nombre de réunions, d'ateliers, mené nombre d'actions de promotion. Elle doit en effet répondre aux sollicitations des instances (CNOSF, Comité Paralympique du Sport Français, Conseils Départementaux...) :

- Colloque certifiant de Soft Volley (7 et 8 avril 2017) à Coulommiers en lien avec le club de Coulommiers et le Comité 77 (12 personnes certifiées)
- « Partageons le Podium » soirée de mobilisation des acteurs du handicap autour de la candidature de Paris aux JO 2024, à l'initiative du Comité de Candidature Paris 2024 et du Comité Paralympique Sportif Français, le 10 avril 2017 à Paris. Présences de Florence AVABY, Philippe BEUCHET, Brigitte CERVETTI et Chrystel BERNOU.
- Assemblée Générale du Comité Paralympique et Sportif Français du 01/06/2017 (INSEP - Paris). Présences de Brigitte CERVETTI et Chrystel BERNOU.

- Opération Découverte Volley avec Premiers de Cordée (actions auprès des jeunes hospitalisés) au Stade de France le 9 mai 2017.
- Convention avec Premiers de Cordée en cours (dossier géré par C. BERNOU).
- Convention avec la Fédération des Clubs de la Défense en cours.
- Convention avec le CNSD (rattaché au Ministère de la défense) en cours.
- Convention avec l'association Aides aux Jeunes Diabétiques (AJD), dossier géré par R. GOUX et C BERNOU.
- Gadgetterie réalisée pour les actions de promotion aux niveaux national et local.
- Label SPORT SANTE à relancer via la procédure Espace club.
- Intervention colloque UNSS national, réalisée par Chrystel BERNOU pour présenter le Soft Volley et le Volley Assis le 26 mai 2017 à Lyon.
- Opération « Sentez-vous Sport » prévue le 23 septembre 2017 pour la promotion de l'activité physique et sportive auprès de tous les publics à La Villette.
- Opération pilote « Soft Volley » à venir sur les collèges et lycées (kits prêtés pour un retour d'expérience).

CONCLUSION

Nos inquiétudes portent sur un resserrement potentiel d'un budget qui semble bien faible en fonction des ambitions (notamment paralympiques) affichées. Comment atteindre des objectifs de haut niveau quand il y a autant à mener sur le développement ? Combien de temps pourrions-nous rester dans le bénévolat et le non professionnalisme ?

Et malgré tout un grand merci à Chrystel pour son énergie débordante et communicative et son hyper activité ! Sans elle le Volley Santé n'en serait pas là où il en est, qu'on se tourne vers le développement comme vers le haut niveau.

Son mérite est d'autant plus grand que voici un secteur où les clubs et instances décentralisées ont quelquefois peu envie de s'aventurer, car au-delà de leur périmètre d'intervention habituel. Certes le Ministère et les collectivités territoriales en font des priorités et sont dans l'incitation financière. Nos nouvelles visées paralympiques nous font également devoir de promouvoir et performer.

Mais ce sont des disciplines et des publics peu ou mal connus. Le quotidien du dirigeant est déjà jalonné de difficultés. Il y a un manque de motivation sur le sujet : les perspectives de développement semblent à la marge et la performance lointaine...

Mais ne doit-on être axés encore et toujours que sur le développement quantitatif et les podiums ? Un regard qui brille, un acquis là où on pensait qu'il n'y en aurait pas ou plus, ça peut représenter beaucoup d'efforts sur soi et de grandes performances. Il y a là de belles ressources, ne nous privons pas des plaisirs qu'elles procurent, autant à ceux qui donnent qu'à ceux qui reçoivent.

Et ce sont autant de petites pierres posées sur l'édifice de la construction du Volley-Ball, notre Volley-Ball, celui qui accueille et n'écarte personne, qui prend en compte les diversités, les forts comme les faibles, qui joue l'inclusion, l'accueil, l'entraide, la solidarité. Nos différences nous enrichissent, elles ne se soustraient pas, elles s'additionnent !

Brigitte CERVETTI
Chargée de Mission Haut Niveau Para-Volley et Sport Santé

Chrystel BERNOU
CTS, Chef de Projet Volley Santé & Para-Volley



**RATIFICATION DU PROCES-VERBAL
DE L'ASSEMBLEE GENERALE
DU DIMANCHE 8 JANVIER 2017
PARIS/CNOSF**

**Présentation par M. Yves LABROUSSE
Secrétaire Général de la FFVB**



**PROCES-VERBAL DE
L'ASSEMBLEE GENERALE
DE LA FFVB
DIMANCHE 8 JANVIER 2017
PARIS/CNOSF**
(En attente d'approbation)

DIMANCHE 8 JANVIER 2017

LIGUE	PRENOM NOM	NOMBRE DE VOIX ARRETEES AU 09/12/2016	REPARTITION DU NOMBRE DE VOIX PAR DELEGUE	NOMBRE DE GSA ARRETE AU 09/12/2016	REPARTITION DU NOMBRE DE GSA PAR DELEGUE
AUVERGNE-RHONE ALPES	Jean-Michel FICHEUX	562	141	133	34
	Daniel MAISONNIAL		141		33
	Philippe SAGNARD		140		33
	Jean-Pierre VINOT		140		33
BOURGOGNE - FRANCHE-COMTE	Thierry GUENEAU	142	48	43	15
	Séverine LESAVRE PETRUZZI		47		14
	Philippe SOVANT		47		14
BRETAGNE	David QUINTIN	388	130	96	32
	Charles-Edouard LARRIBE		129		32
CENTRE VAL DE LOIRE	Florence BAIGNET	153	77	36	18
	Delphine VIALA		76		18
CORSE	Santa SANTONI	20	10	5	3
GRAND EST	Anne BARBE	467	117	116	29
	Christine DANCOT		117		29
	Rodolphe ADAM		117		29
	Olivier TRITZ		116		29
HAUTS DE FRANCE	Frédéric DUBOIS	436	109	108	27
	Jean-Didier JAWORSKI		109		27
	Jean-Pierre COISNE		109		27
	André LECLERCQ		109		27
ILE DE FRANCE	Yves MOLINARIO	832	208	159	40
	Sébastien GONÇALVES-MARTIN		208		40
	Jean-Pierre BASSET		208		40
	Georges LOISNEL		208		39
NORMANDIE	El Hassane ALAOUI HASSINI	178	60	52	18
	François DESHAYES		59		17
	Non représenté		/		/
NOUVELLE AQUITAINE	Monique DARDAUD	446	112	112	28
	Nathalie PEDRETTI		112		28
	Dominique FONTAINE		111		28
	Michel DINEAUX		111		28
OCCITANIE	Guillaume BITON	454	114	103	26
	Benjamin RAT		114		26
	Jean-Pierre MELJAC		113		26
	Francis LAGUNA		113		25
PAYS DE LA LOIRE	Nathalie BOULEAU	382	128	92	31
	Christophe LUYS		127		31
	Pierre LOREAU		127		30
PROVENCE ALPES COTE D'AZUR	Alain ARIA	520	130	102	26
	Michel GUEVENOUX		130		26
	Frédéric PASTORELLO		130		25
	Axel LE MEUR – ABSENT		/		/
LA REUNION	Axelle GRONDIN	94	94	18	18
MARTINIQUE	Ronald REGNA	33	33	14	14

AUTRES PRESENCES

Eric TANGUY	CONSEIL ADMINISTRATION	
Florence AVABY	CONSEIL ADMINISTRATION	
Christian ALBE	CONSEIL ADMINISTRATION	
Yves LABROUSSE	CONSEIL ADMINISTRATION	
Christine MOURADIAN	CONSEIL ADMINISTRATION	
Michelle AKILIAN	CONSEIL ADMINISTRATION	
Brigitte CERVETTI	CONSEIL ADMINISTRATION	
Laurent TORRECILLAS	CONSEIL ADMINISTRATION	EXCUSE
Christophe DURAND	CONSEIL ADMINISTRATION	
Laurence LACHAISE	CONSEIL ADMINISTRATION	
Alain GRIGUER	CONSEIL ADMINISTRATION	EXCUSE
Représentante LNV	CONSEIL ADMINISTRATION	EXCUSEE
Antoine MARCAGGI	CONSEIL ADMINISTRATION	EXCUSE
Viviane LE THOMAS	CONSEIL ADMINISTRATION	
Gérard MABILLE	CONSEIL ADMINISTRATION	
Vincent ROCHE	CONSEIL ADMINISTRATION	
Evlin KOZLUDERE	CONSEIL ADMINISTRATION	
Pierre MERCIER	CONSEIL ADMINISTRATION	
Linda ROYO	CONSEIL ADMINISTRATION	EXCUSEE
Pascal ALLAMASSEY	CONSEIL ADMINISTRATION	
Jean Paul DUBIER	CONSEIL ADMINISTRATION	
Gérald HENRY	CONSEIL ADMINISTRATION	
Auréli GIUBERGIA	CONSEIL ADMINISTRATION	EXCUSEE
Michel MARTIN-DOUYAT	CONSEIL ADMINISTRATION	
Alain de FABRY	CONSEIL ADMINISTRATION	
Françoise DE BERNON	CONSEIL ADMINISTRATION	
Claude GANGLOFF	CONSEIL ADMINISTRATION	
Pierre VOUILLOT	CONSEIL ADMINISTRATION	
Nathalie TURIN	CONSEIL ADMINISTRATION	EXCUSEE
Céline DARCEL	CONSEIL ADMINISTRATION	EXCUSEE
Jean Luc GOUVERNEUR	CONSEIL ADMINISTRATION	
Cynthia BAGATTO	CONSEIL ADMINISTRATION	
Didier DECONNINCK	CONSEIL ADMINISTRATION	
Stéphane MOUEZY	CONSEIL ADMINISTRATION	
Jean Paul ALORO	CONSEIL DE SURVEILLANCE	
Albert CHARPENTIER	CONSEIL DE SURVEILLANCE	
Laurent DANIEL	CONSEIL DE SURVEILLANCE	
Aline GEMISE FAREAU	CONSEIL DE SURVEILLANCE	
Richard GOUX	CONSEIL DE SURVEILLANCE	
Jean Louis LARZUL	CONSEIL DE SURVEILLANCE	
Patricia MAZZOLA	CONSEIL DE SURVEILLANCE	
Claude ROCHE	CONSEIL DE SURVEILLANCE	
Philippe VENDRAMINI	CONSEIL DE SURVEILLANCE	
Georges GUILLET	Commission Electorale	
Serge CORVISIER	Commission Electorale	
Claude DENGREVILLE	Commission Electorale	
Elisabeth ROSSI	Commission Electorale	
Arnaud DAGORNE	Directeur Général de la FFVB	
Sylvie PROUVE	Secrétaire de Direction de la FFVB	
Laurie FELIX	Juriste de la FFVB	
Anne LANDOIS-FAVRET	Chargée d'Accueil de la FFVB	
Thierry BOLOMEY	Informaticien de la FFVB	
Jean-François MOLEY	Président de la CC Educateurs et de l'Emploi	
Stéphane JUAN	Président de la CC Arbitrage	
Annie PEYTAVIN	Présidente de la CC Financière	
Georges LOISNEL	Président de la CC Discipline et d'Ethique	
Jacques LAGNIER	Président du CS de la DNACG	EXCUSE
Yanick CHALADAY	Président de la C Fédérale d'Appel	
Jocelye MAHIEU	Commissaire aux Comptes	EXCUSEE
Mathieu LABBE	Gestionnaire des Boitiers de Votes	
Philippe BEUCHET	Chargé de Mission des Rel. Internationales	
Cyrille BOULONGNE-EVTOUCHENKO	Directeur Technique National	EXCUSE

ORDRE DU JOUR

<u>Dès 9H30</u>	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Accueil des Délégués ➤ Emargement - Vérification par la Commission Electorale
<u>10h00</u> <u>précises</u>	<ol style="list-style-type: none"> 1. Ouverture de l'Assemblée Générale 2. Ouverture de l'Assemblée Générale par le Président de la FFVB 3. Intervention du Président de la Commission Electorale 4. Ratification du Procès-Verbal de l'Assemblée Générale de Strasbourg des 18 et 19 juin 2016 (VOTE 1) 5. Approbation des aménagements des modèles des statuts et Règlement Intérieur des LRVB et des CDVB (VOTE 2) 6. Approbation des mises à jour des Statuts et du Règlement Intérieur de la FFVB (VOTE 3) 7. Election complémentaire du Conseil de Surveillance – Années 2017 et 2018 (VOTE 4)
<u>12h45</u>	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Déjeuner
<u>14H00/17H00</u>	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Réforme territoriale 2016 ➤ Proclamations des résultats pour les élections : ➤ Du Conseil de Surveillance – Année 2017 et 2018 ➤ Du Conseil d'Administration – Olympiade 2017/2020 ➤ Présentation du Président de la FFVB ➤ Présentation du Conseil d'Administration ➤ Présentation du Conseil de Surveillance ➤ Questions diverses ➤ Informations de clôture de l'Assemblée Générale par le Président de la F.F.V.B.

Ouverture de l'Assemblée Générale à 10h35.

Discours d'ouverture du Président de la FFVB, M. Eric TANGUY

« Mesdames et Messieurs les Délégués représentant les clubs de la Fédération Française de Volley-Ball, Messieurs et Mesdames les membres du Conseil d'Administration de la FFVB, Mesdames et Messieurs membres du Conseil de Surveillance, chers amis volleyeurs. C'est pour moi une très grande joie d'ouvrir cette Assemblée Générale aujourd'hui, Assemblée Générale qui marque le début de la nouvelle olympiade, donc première Assemblée Générale de cette nouvelle olympiade. Je profite de l'occasion pour vous souhaiter, de vive voix, une très bonne année 2017, pleine de joie, de bonheur et de réussite et je souhaite au Volley-Ball français de connaître une olympiade, celle que l'on attend depuis longtemps, qui est l'olympiade du renouveau, l'olympiade de tous les succès, c'est ce que notre sport mérite. Avant d'aller un petit peu plus loin, je voudrais que l'on ait un petit instant de recueillement et que l'on respecte une minute de silence à la mémoire de Monsieur Michel VERCROY, décédé il y a une quinzaine de jours, qui a été Président de notre Commission Centrale Sportive pendant 4 ans et Président de la Commission Fédérale d'Appel pendant 4 ans également. Je vous invite donc à vous lever et à respecter une minute de silence.

Je vous remercie.

Avant de démarrer cette Assemblée Générale, je voudrais féliciter nos équipes nationales pour les résultats obtenus durant cette saison internationale, à commencer par notre Equipe de France A qui, après un parcours du combattant très long et très compliqué s'est qualifiée pour participer aux Jeux Olympiques de Rio, ce qui était notre objectif, terminant 9ème sur cette compétition. Malheureusement, ce n'est pas le résultat que nous attendions, surtout sur lequel nous avions rêvé, mais quoiqu'il en soit, l'objectif est atteint et c'était vraiment une très grande joie de voir notre Equipe de France participer aux Jeux Olympiques. Maintenant pour les 4 prochaines années, le Volley-Ball fait partie des sports qui participent aux Jeux Olympiques et cela va favoriser bien évidemment toute la discipline. Féliciter également la 3ème place en Ligue Mondiale, c'est la 2ème année que nous finissons sur le podium de la Ligue Mondiale pour la première fois de l'histoire de notre Fédération. C'est uniquement notre 3ème participation et c'est la 2ème fois consécutive sur le podium, ce qui est un très bon résultat. Egalement féliciter notre paire de Beach Volley U22, Arnaud LOISEAU et Arnaud GAUTHIER-RAT qui ont remporté la médaille de bronze aux Championnats d'Europe U22. Nous sommes aujourd'hui dans l'attente des prochains rendez-vous importants. Le premier sera le Tournoi de Qualification aux Championnats du Monde à la fin du mois de Mai à Lyon où notre Equipe de France disputera cette compétition à la maison pour remporter son billet pour aller directement sur les Championnats du Monde. C'est une compétition qui est très importante, c'est pour ça que nous avons souhaité l'organiser en France et nous avons réussi à convaincre la Confédération Européenne de Volley de nous confier cette organisation après un entretien et une démonstration de la nécessité pour notre sport de jouer cette compétition à la maison. Au même moment, notre Equipe de France Féminine disputera la même compétition au Portugal, pour tenter de se qualifier également pour les Championnats du

Monde. L'échéance suivante sera la Ligue Mondiale, où cette année, il ne vous a pas échappé, que nous avons un plateau exceptionnel de Ligue Mondiale sur cette compétition qui se déroulera le 2ème week-end de Juin à Pau. Nous allons faire, tout autour de cet événement, un grand rendez-vous pour le Volley-Ball français. Souligner également la participation de notre Equipe de France à la Grand Champions Cup, c'est une compétition sur invitation, il n'y a pas de qualification, c'est uniquement sur invitation et ce sont les 6 meilleures équipes mondiales qui sont invitées. C'est vraiment la première fois dans l'histoire du Volley-Ball français que nous sommes invités sur cette compétition. C'est vraiment une très grande joie de pouvoir suivre notre Equipe de France. Cet événement, comme les autres, sera bien sûr retransmis à la télévision à l'ensemble du Volley-Ball français et l'ensemble du grand public français pourra suivre à nouveau notre Equipe de France. La prochaine échéance, maintenant que nous allons mener en termes d'organisation, c'est le dépôt de notre candidature pour les Championnats d'Europe 2019 qui devrait être déposée pour le mois de Juin conjointement avec 4 autres pays. Nous allons entrer dans la phase active de dépôt de ce dossier pour lequel nous avons obtenu le soutien très fort de l'Etat français, au travers du CNDS. Ce n'est pas encore votée officiellement, mais la proposition de la commission auprès du Conseil d'Administration du CNOSF pour un soutien financier à notre Fédération est très important et sera le plus important jamais obtenu. Tous les voyants sont au vert pour que l'on se lance dans cette candidature sur une grande manifestation dont nous rêvons tous, puisque cela fait maintenant depuis 1986, cela fait un peu plus de 30 ans, que rien de ce niveau-là n'a été organisé en France. Je vous souhaite une bonne Assemblée Générale, une bonne saison dans vos clubs, puisque nous sommes en plein milieu de la saison, une bonne fin de saison et puis on se retrouve tout au long de cette journée, merci ».

Une minute de silence est effectuée suite au décès de Michel VERCRUYSSÉ, ancien Président de la Commission Fédérale d'Appel de la FFVB.

(Applaudissement)

Le Président donne la parole au Président de la Commission Electorale.

Georges GUILLET (Président de la Commission Electorale)

« Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, permettez-moi à mon tour de vous saluer et de vous présenter en mon nom et à ceux de mes collègues une excellente année 2017, nos meilleurs vœux pour vous-même et vos familles. Le processus électoral du Conseil d'Administration de la Fédération Française de Volley-Ball qui vient de se dérouler était quelque peu complexe, surtout dans le contexte de fusion des Ligues, dans un calendrier très serré. L'interactivité entre les services de la Fédération concernés par cette élection a été particulièrement dense, le nombre de mails reçus et traités par la commission dépasse le millier et environ 800 sont encore archivés à ce jour. Grâce à la réactivité des acteurs, la réussite globale de cette élection est réelle. Merci à tous ces acteurs pour cette réussite et en particulier au service de la Fédération, à Sylvie PROUVÉ, Thierry BOLOMEY, Nathalie LESTOQUOY et Laurie FELIX. Je remercie personnellement mes collègues pour leur disponibilité d'écoute et leurs prises de décisions éclairées. Nous avons, entre-autres, été

confrontés à un problème particulier lié aux doubles candidatures : candidat de liste et représentant territorial, représentant territorial et délégué de Ligue. Il n'y a pas de texte pour y répondre, la recherche d'une solution acceptable au plan déontologique et équitable a été difficile. Nous suggérons à ce sujet que des règles puissent être écrites dans les textes fédéraux dans les Statuts ou le Règlement Intérieur. Pour la présente Assemblée Générale, actuellement, il manque 2 délégués, le nombre de voix en présence est de 4506, la majorité est donc à 2254. 1051 GSA, majorité des GSA 226 et pour les décisions qui sont extraordinaires, les 2/3 de voix, 3004 et 2/3 de GSA 701. Je voudrais faire une petite remarque au niveau des boîtiers, vous avez constaté que les boîtiers sont petits, donc il est facile de les oublier, merci de ne pas partir avec et si vous le permettez, je pense que cela vous sera rappelé, je pense que vous n'aurez besoin de ces boîtiers que ce matin. Ce qui veut dire qu'à la fin de cette séance cette matinée, vous n'aurez plus besoin des boîtiers. Alors, de façon à ce que vous puissiez récupérer vos pièces d'identité le mieux possible est que vous n'oubliez pas les boîtiers, les membres de la commission seront à la sortie de cette salle et vous n'oubliez pas, s'il vous plait, de remettre les boîtiers. Je vous souhaite une excellente Assemblée Générale, merci de votre attention ».

(Applaudissement)

Le Président reprend la parole pour proposer la ratification du Procès-Verbal de l'Assemblée Générale de Strasbourg des 18 et 19 juin 2016.

Aucune intervention

Le Procès-Verbal est soumis aux voix.

Auparavant, un vote test est réalisé par le prestataire des votes.

Ratification du Procès-Verbal de l'Assemblée Générale de Strasbourg des 18 et 19 juin 2016

OUI :	4530 voix	97,23%
NON :	/	/
ABTENTIONS :	129 voix	2,77%
TOTAUX	4659 voix	100%

LA RESOLUTION EST ADOPTEE

**LE PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE DE LA FFVB DES 18 ET 19 JUIN 2016 EST
DEFINITIVEMENT APPROUVÉ**

2. APPROBATION DES AMENAGEMENTS DES MODELES DES STATUTS ET REGLEMENT INTERIEUR DES LRVB ET DES CDVB

Alain de FABRY (Secrétaire Général) indique que les mises à jour des modèles ont été proposées compte tenu des modifications intervenues entre la version Février 2016 et Janvier 2017.

Jean-Pierre MELJAC (Occitanie) : intervient sur l'égalité de voix. Il dit que les articles sont mal formulés dans le sens où le vote étant secret, on ne peut pas savoir en l'état du texte combien et quels GSA ont voté. Il demande une solution technique.

Alain de FABRY (Secrétaire Général) : répond que cela reviendrait à modifier les statuts. Une adaptation technique peut être envisagée au travers des Ligues (2 sortes de bulletins). Le problème est de résoudre le système dans l'état actuel des textes, il faut proposer une solution. Le service juridique proposera une seule solution.

Approbation des aménagements des modèles des statuts et Règlement Intérieur des LRVB et des CDVB

OUI :	4408 voix	94,61%
NON :	/	/
ABTENTIONS :	251 voix	5,39%
TOTAUX	4659 voix	100%

LA RESOLUTION EST ADOPTEE

**LES AMENAGEMENTS DES MODELES DES STATUTS ET REGLEMENT INTERIEUR DES LRVB
ET DES CDVB SERONT INSERES DANS LES MODELES TYPES DES STATUTS ET RI DES LRVB ET
DES CDVB**

3. APPROBATION DES STATUTS ET DU REGLEMENT INTERIEUR DE LA FFVB

Aucune intervention

Approbation des statuts et du Règlement Intérieur de la FFVB

OUI :	4441 voix	95,32%
NON :	109 voix	2,34%
ABTENTIONS :	109 voix	2,34%
TOTAUX	4659 voix	100%

LA RESOLUTION EST ADOPTEE

**LES MISES A JOUR DES STATUTS ET DU REGLEMENT INTERIEUR DE LA FFVB SERONT
INSEREES DANS LES STATUTS ET RI DE LA FFVB**

LES FICHIERS SONT ACCESSIBLES SUR NOTRE SITE

Statuts de la FFVB : http://extranet.ffvb.org/data/Files/manuel_juridique/2016-2017/ffvb_STATUTS_2016-17.pdf

Règlement Intérieur de la FFVB : http://extranet.ffvb.org/data/Files/manuel_juridique/2016-2017/ffvb_RI_2016-17.pdf

Alain de FABRY (Secrétaire Général) indique qu'en raison du résultat du vote, il n'y a pas de calcul sur le nombre de GSA comme le prévoit nos règlements sur le vote des statuts.

Monique DARDAUD (Nouvelle Aquitaine) aurait souhaité avoir la projection des résultats.

Alain de FABRY (Secrétaire Général) : répond qu'il y a problème technique qui ne le permet pas. L'annonce des résultats sera répétée deux fois.

Jean Louis LARZUL (Membre du Conseil de Surveillance) : intervient sur les statuts de la FFVB - page 210. Il dit que le changement de texte n'est pas cohérent notamment sur la candidature d'un administrateur qui pourrait se représenter au Conseil de Surveillance. Il a été rajouté le mot « administrateur ».

Alain de FABRY (Secrétaire Général) demande que le Conseil de Surveillance fasse une rédaction afin de respecter une cohérence. Cette modification est retirée du vote et sera représentée à la prochaine Assemblée Générale.

Jean Pierre MELJAC (Occitanie) : Il suffirait de supprimer « ne peuvent pas ... au CS ».

Eric TANGUY (Président) : Confirme qu'il faut que les personnes démissionnent.

Alain de FABRY (Secrétaire Général) : Confirme le retrait de l'article au vote.

Claude GANGLOFF (Pays de la Loire) : Le vote a eu lieu, les Ligues ont votés, on ne peut pas retirer l'article.

Eric TANGUY (Président) : Confirme le maintien du vote malgré l'intervention de Jean-Louis LARZUL.

Votes à mains levées sur le maintien

Alain de FABRY (Secrétaire Général) rappelle l'élection complémentaire du Conseil de Surveillance. 4 candidatures ont été déposées. Cette élection à bulletin secret va être effectuée mais il n'y aura qu'un seul vote bloqué sur les 4 candidatures.

Puis **Georges GUILLET (Président de la Commission Electorale)** énumère les membres du Conseil de Surveillance. Ceux-ci se retireront dans la salle de presse pour désigner leurs élus internes et reviendront présenter le Conseil de Surveillance dans son fonctionnement complet de la saison.

A l'issue de cette présentation, **Georges GUILLET (Président de la Commission Electorale)** viendra présenter les élus du Conseil d'Administration – Liste Eric TANGUY – Liste Laurent TORRECILLAS et les Représentants Territoriaux qui se retireront afin que le Président puisse proposer la composition du Bureau Exécutif. Le Conseil d'Administration et le Bureau Exécutif seront présentés aux délégations. En amont, les 7 membres du Bureau se réuniront également.

Interventions

Monique DARDAUD (Nouvelle Aquitaine): Est-ce qu'on pourrait avoir les noms des 4 nouveaux candidatures au Conseil de Surveillance ?

Alain de FABRY (Secrétaire Général) présente les nouveaux candidats puis il propose de voter en bloc pour l'élection des 4 personnes, car il y a moins de candidatures que de postes vacants.

4. ELECTION COMPLEMENTAIRE DU CONSEIL DE SURVEILLANCE – ANNEES 2017 ET 2018

Election Complémentaire du Conseil de Surveillance – Années 2017 et 2018

OUI :	3959 voix	84,97%
NON :	109 voix	2,34%
ABTENTIONS :	591 voix	12,69%
TOTAUX	4659 voix	100%

LA RESOLUTION EST ADOPTEE

LES QUATRE NOUVEAUX CANDIDATS

MME FRELAT, MM. ALORO (LNV), DANIEL, GUEVENOUX)

SONT ELUS AU CONSEIL DE SURVEILLANCE DE LA FFVB

POUR LES ANNEES 2017 ET 2018

Une présentation des membres du Conseil de Surveillance est effectuée en séance.

Puis, le Conseil de Surveillance se réunit dans la salle de presse.

Pendant cette réunion, **Alain de FABRY (Secrétaire Général)** évoque la réforme territoriale notamment sur les fusions.

Réforme territoriale 2016

Il fait état du calendrier relatif à la réforme territoriale. Il évoque le problème de la Nouvelle Aquitaine. Il indique que les statuts devront être déposés en Préfecture pour avoir une complète validité juridique. Cette Assemblée Générale va clôturer la phase Volley-Ball « la fusion fédérale ». Pour les « 8 mariages », il faut procéder à la fusion juridique en terminant par les dissolutions à effectuer en Assemblée Générale Régionale. Plusieurs procédures sont à respecter, le service juridique a prévu un état fixant les délais.

En mettant en œuvre cette réforme territoriale avec un délai très court, Alain de FABRY constate que le travail a été effectué en une seule saison. Le résultat n'aurait pas pu être obtenu sans les services du secteur juridique et de l'administration Générale (Laurie FÉLIX, Nathalie LESTOQUOY et Sylvie PROUVÉ). Alain de FABRY remercie ces personnes au nom de la FFVB.

(Applaudissement).

Alain de FABRY (Secrétaire Général) demande aux délégations si elles ont des questions diverses à aborder.

Yves MOLINARIO (Ile de France) : Pouvons-nous avoir le nom des nouveaux Présidents des Ligues.

Eric TANGUY (Président) cite les président(e)s élus :

PROVENCE ALPES COTE D'AZUR :	Alain ARIA
CORSE :	Antoine MARCAGGI
OCCITANIE :	Christian ALBE
NOUVELLE AQUITAINE :	Yves LABROUSSE
AUVERGNE RHONE ALPES :	Pierre VOUILLOT
CENTRE VAL DE LOIRE :	Michel MARTIN-DOUYAT
PAYS DE LA LOIRE :	Claude GANGLOFF
BRETAGNE :	Viviane LE THOMAS
NORMANDIE :	Proposition de Nathalie VALLOGNES. L'élection doit être confirmée par la Ligue
HAUTS DE France :	Didier DECONNINCK
GRAND EST :	Albert CHARPENTIER
BOURGOGNE FRANCHE COMTE :	Thierry GUENEAU
ILE DE FRANCE :	Alain de FABRY
LA REUNION :	Florence AVABY
MARTINIQUE :	Ronald REGNA

Monique DARDAUD (Nouvelle Aquitaine) : intervient sur la dissolution d'une Ligue.

Alain de FABRY (Secrétaire Général) : Confirme que la délégation sportive s'arrêtera en Juin. Il pourrait y avoir une incidence financière si un transfert d'actif serait réalisé. La dissolution est automatique par le vote du traité de fusion en Juin 2017.

El Hassane ALAOUI HASSINI (Normandie) : trouve aberrant qu'on impose à des dirigeants un certificat médical. Le GSA a été interdit de vote pour cela. Peut-on exonérer les dirigeants ?

Alain de FABRY (Secrétaire Général) : C'est la réglementation actuelle. Il reste aux Commissions Centrales et aux futures Assemblée Générale de le modifier. La Fédération va sûrement proposer à la prochaine Assemblée Générale de faire des aménagements. Il rappelle que les Délégués Régionaux de chaque Ligue ont un mandat pour une durée de 4 ans. La stabilité permettra un véritable échange entre les Délégués Régionaux, les GSA et la Fédération. La procédure des vœux devrait être assurée par les délégués.

Daniel MAISONNIAL (Auvergne – Rhône Alpes) : fait une remarque sur le déroulé de l'Assemblée Générale de Strasbourg notamment sur la discussion des vœux. Il souhaite que la séance des vœux soit mieux préparée.

Alain de FABRY (Secrétaire Général) : Rappelle que le code du sport permet de déposer un vœu à la Fédération. Le Président va présenter son idée afin d'améliorer cela.

Eric TANGUY (Président) : dit qu'il en fera état après la réunion du Conseil d'Administration.

5. PROCLAMATIONS DES RESULTATS POUR LES ELECTIONS :

✓ Du Conseil de Surveillance – Année 2017 et 2018

Jean-Paul ALORO (Membre du Conseil de Surveillance, représentant la LNV) prend la parole. Le Conseil de Surveillance a proposé Aline GEMISE-FAREAU à la Présidence du Conseil de Surveillance et à M. Philippe VENDRAMINI, Secrétaire.

Le Conseil de Surveillance est composée des personnes suivantes :

Aline GEMISE-FAREAU/Jean Paul ALORO (LNV)/Alain ARIA/Albert CHARPENTIER

Laurent DANIEL/Frédéric DUBOIS/Véronique FRELAT/Richard GOUX

Michel GUEVENOUX/Jean-Louis LARZUL/Patricia MAZZOLA

Virginie MOINEAU/Claude ROCHE/Philippe VENDRAMINI

✓ Du Conseil d'Administration – Olympiade 2017/2020

Une Présentation des membres en séance est effectuée par Alain de FABRY.

Les 7 élus de la liste de M. TANGUY : Eric TANGUY/Florence AVABY/Christian ALBE/Yves LABROUSSE/Christine MOURADIAN/Michelle AKILIAN/Brigitte CERVETTI

Les 3 autres élus au scrutin de liste ne participent pas au choix du Bureau Exécutif.

Alain de FABRY (Secrétaire Général) rappelle que M. Eric TANGUY est élu Président de la FFVB pour l'olympiade 2017/2020 depuis l'annonce des résultats le 21 décembre 2016.

Alain de FABRY (Secrétaire Général) indique aux délégations que les boitiers peuvent être rendus à la Commission Electorale.

Georges GUILLET (Président de la Commission Electorale) fait une remarque sur la composition du Bureau Exécutif où siègent 4 hommes et 3 femmes.

Le Conseil d'Administration de la FFVB pour l'olympiade 2014/2017 est composé :

7 membres issus de la liste TANGUY

3 membres issus de la liste TORRECILLAS

Alain GRIGUER, Président de la Ligue Nationale de Volley et la représentante LNV

Stéphane MOUEZY, représentant des Ligues ultra marines

Puis une présentation des Représentants Territoriaux au Conseil d'Administration est effectuée en séance.

Administrateurs élus au scrutin de liste :

Liste Eric TANGUY (7) : Eric TANGUY/Florence AVABY/Christian ALBE

Yves LABROUSSE/Christine MOURADIAN/Michelle AKILIAN/Brigitte CERVETTI

Liste Laurent TORRECILLAS (3) : Laurent TORRECILLAS

Christophe DURAND/Laurence LACHAISE

Représentants LNV : Alain GRIGUER/Représentante LNV

Représentant Ultra Marin : Stéphane MOUEZY

Représentants Territoriaux :

Pierre VOUILLOT/Nathalie TURIN (Auvergne - Rhône Alpes)

Vincent ROCHE (Bourgogne-Franche Comté)

Viviane LE THOMAS/Gérard MABILLE (Bretagne)

Michel MARTIN-DOUYAT (Centre Val de Loire)

Antoine MARCAGGI (Corse)

Evlin KOZLUDERE/Pierre MERCIER (Grand Est)

Cynthia BAGATTO/Didier DECONNINCK (Hauts de France)

Alain de FABRY/1 poste féminin vacant (Ile de France)

Jean-Paul DUBIER (Normandie)

Céline DARCEL/Jean-Luc GOUVERNEUR (Nouvelle Aquitaine)

Linda ROYO/Pascal ALLAMASSEY (Occitanie)

Françoise DE BERNON/Claude GANGLOFF (Pays de la Loire)

Gérald HENRY/Aurélie GIUBERGIA (Provence Alpes Côte d'Azur)

Membres consultatifs invités :

Le Directeur Général/Le Président du Conseil de Surveillance/Le Directeur Technique National

Puis, le Président convoque les membres du Conseil d'Administration pour la tenue d'une réunion.

6. INFORMATIONS DE CLOTURE DE L'ASSEMBLEE GENERALE PAR LE PRESIDENT DE LA F.F.V.B.

Les membres du Bureau sont conviés à la tribune pour la présentation des candidats.

Présentation du Bureau Exécutif

Président	Eric TANGUY
Vice-Présidente	Florence AVABY
Vice-Président	Alain GRIGUER (Représentant LNV)
Vice -Président	Alain de FABRY (Représentant Territorial)
Trésorier Général	Christian ALBE
Trésorier Général Adjoint	Pierre MERCIER (Représentant Territorial)
Secrétaire Général	Yves LABROUSSE
Secrétaire Générale Adjointe	Christine MOURADIAN

Le Président se félicite des élections.

(Applaudissement)

Questions diverses :

Thierry GUENEAU (Bourgogne-Franche-Comté) : Qu'en est-il du Directeur Technique National ?

Eric TANGUY (Président de la FFVB) : Nous allons changer de Directeur Technique National. Un rendez-vous est pris avec la Directrice des Sports pour enclencher le processus des appels à candidatures. Un nouveau DTN sera choisi pour notre Fédération.

El Hassane ALAOUI HASSINI (Normandie) : Souhaite avoir une précision sur le certificat médical pour 3 ans.

Richard GOUX (Membre du Conseil de Surveillance, Médecin Fédéral) : Indique que la loi a été modifiée. Le certificat médical est valable pour 3 saisons, mais chaque saison le licencié devra répondre à un questionnaire. S'il répond non à une question, il devra fournir un nouveau certificat médical. Le questionnaire doit être fourni par le Ministère, mais l'application sera faite sur la saison prochaine, ceci pour toutes les licences compétitives. Pour les licences non compétitives, c'est à la Commission Centrale Médicale de décider du timing du certificat médical, on en reparlera mais je pense qu'on restera sur ce que nous faisons, c'est-à-dire un certificat médical au départ. Nous sommes sur le certificat médical de base, fiche médicale A aujourd'hui, et après pour tous les surclassements, double surclassements, triple surclassements, c'est la Commission Médicale qui décide.

Alain de FABRY (Secrétaire Général) : Par séquence de trois saisons, cela fera un certificat et deux questionnaires.

Intervenant sans micro (inaudible)

Richard GOUX (Membre du Conseil de Surveillance, Médecin Fédéral) : L'application du questionnaire sera valable à partir de juillet 2017, cela sera pour la saison prochaine.

Daniel MAISONNIAL (Auvergne – Rhône Alpes) : Dit que le député qui a rédigé cette loi n'a pas la même version, ça serait « les renouvellements, on n'en aurait pas besoin ». Il faudrait que pour les clubs, on ait une précision, et qu'on le sache bien avant et non comme cette année car avec la dématérialisation des licences et l'ordre, contre ordre sur les licences et certificats médicaux, cela n'a pas été clair.

Richard GOUX (Membre du Conseil de Surveillance, Médecin Fédéral) : indique qu'il y a eu plusieurs projets de loi.

Intervenant sans micro (inaudible)

Richard GOUX (Membre du Conseil de Surveillance, Médecin Fédéral) : Il n'y a plus de certificat médical pour le sport scolaire depuis Septembre.

Eric TANGUY (Président) demande s'il y a d'autres questions et rappelle qu'il faut bien prononcer son nom à chaque prise de parole pour l'enregistrement.

Richard GOUX (Membre du Conseil de Surveillance, Médecin Fédéral) : La licence compétilib à partir du moment où il y a des compétitions organisées, c'est une licence compétitive.

Séverine LESAVRE PETRUZZI (Bourgogne-Franche-Comté) : Demande si pour les jeunes, ce sont les parents qui remplissent le questionnaire.

Richard GOUX (Membre du Conseil de Surveillance, Médecin Fédéral) : Nous attendons le questionnaire du Ministère. Aujourd'hui, le Ministère est en train de réfléchir à ce questionnaire. Nous espérons l'avoir avant le mois de Juin afin de vous communiquer les informations le plus tôt possible.

Florence BAINET (Centre Val de Loire) : Intervient sur les certificats médicaux et dit que cette année le simple surclassement pour les M20 garçons qui ont joué en seniors a disparu. Est-ce que l'année prochaine, cela reste pareil ?

Richard GOUX (Membre du Conseil de Surveillance, Médecin Fédéral) : Indique qu'il se préoccupe surtout de la catégorie d'âge 13-18 ans où là on doit faire attention puisque les enfants sont en plein développement, et de faire attention de ne pas les « abimer » en les faisant jouer à un niveau qui ne correspondrait pas à leurs possibilités physiologiques.

Michel GUEVENOUX (Provence Alpes Côte d'Azur) : « Tu as parlé tout à l'heure des compétitions, compétitions lib, et dirigeants et encadrement, donc plus de certificat médical ? »

Richard GOUX (Membre du Conseil de Surveillance, Médecin Fédéral) : « A partir du moment où les gens sont inscrits sur une feuille de match, il fallait qu'ils soient d'un niveau « compétitif ». A partir du moment où le certificat médical est valable trois ans, ce ne me choquerait pas qu'un encadrant fasse un certificat médical tous les trois ans, ce sont aussi les mesures de santé publique ».

Michel GUEVENOUX (Provence Alpes Côte d'Azur) : « En même temps, les marqueurs pouvaient être aussi dirigeants, ils étaient sur une feuille de match ».

Gérald HENRY (Provence Alpes Côte d'Azur) : « c'est uniquement, un problème de sécurité sociale, c'est dramatique que des gamins ne passent plus de certificats médicaux pendant trois ans avec la détérioration qu'ils peuvent avoir à niveau de leur santé, je trouve cela aberrant. Après il est vrai, que les gamins au niveau des établissements scolaires qui font des activités en EPS, n'ont plus de certificats médicaux. En UNSS, c'est pareil, on rentre dans une phase de compétition pareille. La position des médecins devrait être un peu plus forte par rapport au respect des gamins par rapport à leur santé ».

Richard GOUX (Membre du Conseil de Surveillance, Médecin Fédéral) : « La philosophie initiale n'était pas une histoire de sécurité sociale. Je vous rappelle que le certificat médical n'est pas remboursé par la Sécurité Sociale. C'était une histoire de sport santé. La philosophie était de dire que le certificat médical était un frein à l'activité physique en France. L'objectif initial était de permettre à tout le monde tout le temps de faire du sport. Pour les médecins, le certificat médical tous les 3 ans, cela paraît une bonne chose après la responsabilisation du licencié sur sa santé en lui faisant remplir un questionnaire, cela marche très bien dans les pays nordiques.

Eric TANGUY (Président) effectue son discours de clôture de l'Assemblée Générale

« Deux petits points avant de conclure et on va aller à l'apéritif. Je profite de la tribune et de votre présence à tous pour féliciter publiquement Monsieur Philippe BLAIN qui a été nommé récemment Président de la Commission des Entraîneurs de la Confédération Européenne de Volley-Ball ainsi que le Docteur Annie PEYTAVIN qui est donc devenue la Présidente de la Commission Médicale de la Fédération Internationale de Volley-Ball. Il y a donc aujourd'hui un français et une française à la présidence de commissions internationales. Je remercie la Commission Electorale pour tout le travail que vous avez fait tout au long de ce processus électoral et tout au long de cette olympiade et de cette Assemblée Générale aujourd'hui et le dernier mot pour remercier le personnel fédéral de la tenue de cette Assemblée Générale dans les conditions que l'on vient de vivre. Arnaud, notre Directeur Général ; Thierry BOLOMEY, notre informaticien, qui est en régie là-haut comme d'habitude ; Sylvie, fidèle à son poste comme d'habitude ; notre juriste Laurie, parce que vous l'avez sûrement eu beaucoup au téléphone ; Anne, qui vous a porté le micro tout au long de l'Assemblée Générale, merci. Et je n'oublierai pas Mathieu, qui n'est pas un employé de la Fédération, mais l'agent de développement de la Ligue Ile de France qui a bien voulu participer à cette Assemblée Générale et nous permettre de voter dans de bonnes conditions, merci Mathieu. Il ne me reste qu'à clore cette Assemblée Générale et à vous souhaiter un bon appétit. On se retrouve tout de suite pour l'apéritif derrière, merci ».

Clôture de l'Assemblée Générale à **12h50**.

Choisy le Roi, le 10 janvier 2017

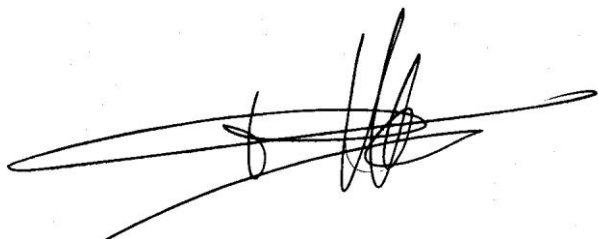
Le Président de la Commission Electorale

Georges GUILLET



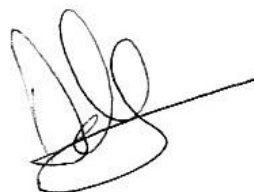
Le Président de la FFVB

Eric TANGUY



Secrétaire Général de la FFVB

Alain de FABRY



RESULTATS DES VOTES PAR DELEGATION

		Toute l'audience	AUVERGNE RHONE ALPES	BOURGOGNE FRANCHE COMTE	BRETAGNE	CENTRE VAL DE LOIRE	CORSE	GRAND EST	HAUTS DE FRANCE	ILE DE FRANCE
Ratification du Procès-Verbal de l'Assemblée Générale de Strasbourg des 18 et 19 juin 2016	<i>Oui</i>	4530	562	142	0	153	20	467	436	832
	<i>Non</i>	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	<i>Abstention</i>	129	0	0	129	0	0	0	0	0
Approbation des aménagements des modèles des statuts et Règlement Intérieur des LRVB et des CDVB	<i>Oui</i>	4408	562	142	129	153	20	467	218	832
	<i>Non</i>	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	<i>Abstention</i>	251	0	0	0	0	0	0	218	0
Approbation des mises à jour des Statuts et du Règlement Intérieur de la FFVB	<i>Oui</i>	4441	562	142	129	153	20	467	218	832
	<i>Non</i>	109	0	0	0	0	0	0	109	0
	<i>Abstention</i>	109	0	0	0	0	0	0	109	0
Election complémentaire du Conseil de Surveillance – Année 2017 et 2018	<i>Oui</i>	3959	421	142	129	153	20	467	218	832
	<i>Non</i>	109	0	0	0	0	0	0	109	0
	<i>Abstention</i>	591	141	0	0	0	0	0	109	0

RESULTATS DES VOTES PAR DELEGATION (SUITE)

		Toute l'audience	NORMANDIE	NOUVELLE AQUITAINE	OCCITANIE	PAYS DE LA LOIRE	PROVENCE ALPES COTE D'AZUR	LA REUNION	MARTINIQUE
Ratification du Procès-Verbal de l'Assemblée Générale de Strasbourg des 18 et 19 juin 2016	<i>Oui</i>	4530	119	446	454	382	390	94	33
	<i>Non</i>	0	0	0	0	0	0	0	0
	<i>Abstention</i>	129	0	0	0	0	0	0	0
Approbation des aménagement des modèles des statuts et Règlement Intérieur des LRVB et des CDVB	<i>Oui</i>	4408	119	446	454	382	390	94	0
	<i>Non</i>	0	0	0	0	0	0	0	0
	<i>Abstention</i>	251	0	0	0	0	0	0	33
Approbation des mises à jour des Statuts et du Règlement Intérieur de la FFVB	<i>Oui</i>	4441	119	446	454	382	390	94	33
	<i>Non</i>	109	0	0	0	0	0	0	0
	<i>Abstention</i>	109	0	0	0	0	0	0	0
Election complémentaire du Conseil de Surveillance – Année 2017 et 2018	<i>Oui</i>	3959	119	446	113	382	390	94	33
	<i>Non</i>	109	0	0	0	0	0	0	0
	<i>Abstention</i>	591	0	0	341	0	0	0	0



PRESENTATION DES COMPTES

ARRETES AU 31/12/2016

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX
COMPTES**

**APPROBATION DU RAPPORT
FINANCIER**

AFFECTATION DU RESULTAT

**Présentation par M. Christian ALBE,
Trésorier Général de la FFVB**

**FEDER.FRANC.DE VOLLEY BALL
17 RUE GEORGES CLEMENCEAU
94600 CHOISY LE ROI**

EXERCICE DU 01/01/2016 AU 31/12/2016

Sommaire**1. Comptes annuels**

Rapport de présentation des comptes annuels	1
Bilan actif	3
Bilan passif	4
Compte de résultat	5
Annexe	6
ANNEXE	7

2. Détail des comptes

Bilan détaillé	14
Compte de résultat détaillé	19

Rapport de présentation des comptes annuels**MISSION DE PRESENTATION DES COMPTES ANNUELS**

Dans le cadre de la mission d'établissement des comptes annuels de l'association
FEDER.FRANC.DE VOLLEY BALL
Pour l'exercice du 01/01/2016 au 31/12/2016.

Conformément à nos accords , nous avons effectué les diligences prévues par les normes définies par l'Ordre des experts comptables.

Les comptes annuels ci-joints, qui comportent 9 pages, se caractérisent par les données suivantes :

	Montants en Euro
Total bilan	5 831 537
Total des ressources	8 954 608
Résultat net comptable (Excédent)	16 039

Fait à CHARENTON LE PONT
Le 28/04/2017

BERNARD DEVIRGILLE
Expert-Comptable

Bilan actif

	Brut	Amortissement Dépréciation	Net au 31/12/2016	Net au 31/12/2015
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles	154 254	130 733	35 271	6 878
Immobilisations corporelles	1 344 594	728 425	616 168	692 452
Immobilisations financières	35		35	30
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	1 498 883	859 159	651 475	699 360
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours (autres que marchandises)				
Marchandises	129 892	89 234	40 658	67 745
Avances et acomptes versés sur commandes				20 489
Créances				
Usagers et comptes rattachés	937 128	116 269	820 859	475 647
Autres	598 190		598 190	201 515
Valeurs mobilières de placement	931 955	7 269	924 686	921 844
Disponibilités (autres que caisse)	2 699 596		2 699 596	3 180 697
Caisse	5 417		5 417	6 475
TOTAL ACTIF CIRCULANT	5 302 178	212 772	5 089 407	4 874 411
REGULARISATION				
Charges constatées d'avance	90 656		90 656	111 036
Charges à répartir sur plusieurs exercices				
Autres comptes de régularisation				
TOTAL REGULARISATION	90 656		90 656	111 036
TOTAL GENERAL	6 891 717	1 071 930	5 831 537	5 684 807

Legs nets à réaliser :
acceptés par les organes statutairements compétents
autorisés par l'organisme de tutelle
Dons en nature restant à vendre :

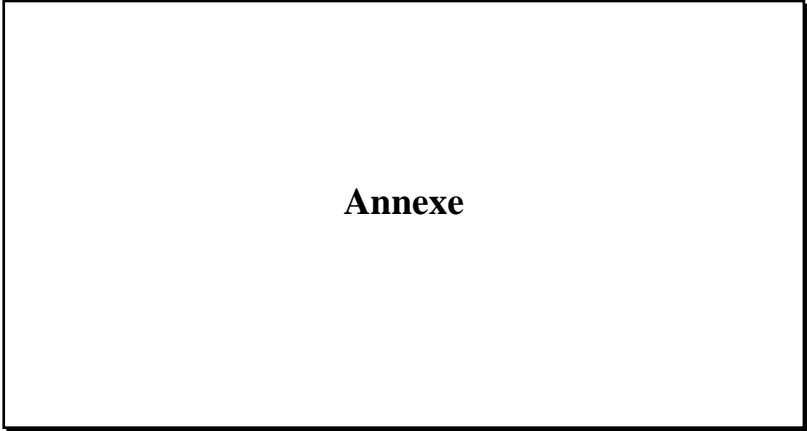
Bilan passif

	au 31/12/2016	au 31/12/2015
FONDS ASSOCIATIFS		
Fonds propres		
Fonds associatifs sans droit de reprise	1 306 474	829 410
Ecarts de réévaluation		
Réserves		
Résultat de l'exercice	16 039	477 064
Report à nouveau		
SOUS-TOTAL : SITUATION NETTE	1 322 513	1 306 474
Autres fonds associatifs		
Fonds associatifs avec droit de reprise		
Résultats sous contrôle des tiers financeurs		
Ecarts de réévaluation sur des biens avec droit de reprise		
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
Droits des propriétaires (Commodat)		
TOTAL FONDS ASSOCIATIFS	1 322 513	1 306 474
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	200 168	201 161
FONDS DEDIES		
DETTES		
Emprunts et dettes assimilées	308 437	359 850
Avances et commandes reçues sur commandes en cours		
Fournisseurs et comptes rattachés	411 645	570 359
Autres	851 135	1 043 742
TOTAL DETTES	1 571 217	1 973 951
Produits constatés d'avance	2 737 639	2 203 222
TOTAL GENERAL	5 831 537	5 684 807

(1) Dont à plus d'un an (a)	255 646
Dont à moins d'un an (a)	4 053 210
(2) Dont concours bancaires et soldes créditeurs de banque	
(3) Dont emprunts participatifs	
(a) A l'exception des avances et acomptes reçus sur commandes en cours	

Compte de résultat

	du 01/01/16 au 31/12/16 12 mois	du 01/01/15 au 31/12/15 12 mois	Variation absolue (montant)	Var. abs. (%)
Ventes de marchandises	89 678	56 988	32 690	57,36
Production vendue	813 415	559 923	253 492	45,27
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation	1 174 670	1 209 557	-34 887	-2,88
Reprises et Transferts de charge	249 594	170 001	79 593	46,82
Cotisations				
Autres produits	6 482 864	6 786 232	-303 369	-4,47
Produits d'exploitation	8 810 221	8 782 701	27 520	0,31
Achats de marchandises	65 850	34 095	31 756	93,14
Variation de stock de marchandises	7 594	-20 106	27 700	-137,77
Achats de matières premières				
Variation de stock de matières premières	6 622	-14 163	20 784	-146,75
Autres achats non stockés et charges externes	4 277 257	3 517 837	759 420	21,59
Impôts et taxes	142 309	147 331	-5 023	-3,41
Salaires et Traitements	1 754 456	2 142 050	-387 595	-18,09
Charges sociales	554 345	635 429	-81 084	-12,76
Amortissements et provisions	213 669	293 782	-80 113	-27,27
Autres charges	1 787 412	1 501 407	286 005	19,05
Charges d'exploitation	8 809 513	8 237 663	571 850	6,94
RESULTAT D'EXPLOITATION	707	545 038	-544 331	-99,87
Opérations faites en commun				
Produits financiers	24 288	17 939	6 348	35,39
Charges financières	16 837	15 147	1 690	11,16
Résultat financier	7 451	2 792	4 658	166,84
RESULTAT COURANT	8 158	547 830	-539 673	-98,51
Produits exceptionnels	120 099	179 044	-58 945	-32,92
Charges exceptionnelles	109 180	248 220	-139 041	-56,02
Résultat exceptionnel	10 919	-69 177	80 096	-115,78
Impôts sur les bénéfices	3 038	1 590	1 448	91,07
Report des ressources non utilisées				
Engagements à réaliser				
EXCEDENT OU DEFICIT	16 039	477 064	-461 024	-96,64



Annexe

ANNEXE

Lors de l'arrêté de ces comptes, il a été retenu les principes comptables suivants :

Les produits des licences, redevances clubs, affiliations clubs, pour la saison 2016/2017 ont été retenus pour 50% de leur montant encaissé et à percevoir.

Les charges récurrentes mais engagées jusqu'à la fin de la saison 2016/2017, ont été provisionnées à 50% de leur coût estimé.

1. REGLES ET METHODES COMPTABLES :

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation
 - permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre
 - indépendance des exercices
- et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

2. EVENEMENTS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE :

Des provisions pour dépréciation des créances ont été constatées pour 21K€ sur l'exercice 2016.

Des reprises de provision pour dépréciation des créances ont été constatées pour 161 K€.

Il y a des litiges en cours dont l'issue est incertaine et sujette à interprétation et qui ont été provisionnés à hauteur des frais d'avocats et de procédures.

3. IMMOBILISATIONS :

Elles sont évaluées à leur coût d'acquisition. Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée de vie prévue.

Immobilisations incorporelles	1 à 5 ans
Installations, agencements	5 à 20 ans
Matériel de bureau et informatique	3 à 5 ans
Matériels divers	3 à 5 ans

Conformément aux nouvelles normes, les constructions ont été décomposées en composants distincts faisant l'objet de plans d'amortissements propres :

Gros œuvre	40 ans
Menuiserie extérieure	15 ans
Chauffage	15 ans
Façade	15 ans
Agencements intérieurs	20 ans

ANNEXE

	<u>Début</u> <u>exercice</u>	<u>Acquisitions</u>	<u>Sorties</u>	<u>Fin</u> <u>exercice</u>
Immobilisations incorporelles	144 08	28 788	18 614	154 254
Immobilisations corporelles				
- Terrains	153 600			153 600
- Constructions	614 402			614 402
- Agencements	293 523			293 523
- Mat. bureau, infor.	217 913	9 452	47 914	179 451
- Matériels divers	103 046	5 205	4 634	103 617
- Immobilisations en cours		11 750		11 750
	<u>1 382 485</u>	<u>26 407</u>	<u>52 548</u>	<u>1 356 343</u>
Immobilisations financières	30	5		35
<u>TOTAL</u>	<u>1 526 596</u>	<u>55 200</u>	<u>71 162</u>	<u>1 510 632</u>

4. AMORTISSEMENTS :

	<u>Début</u> <u>exercice</u>	<u>Dotations</u>	<u>Reprises</u>	<u>Fin</u> <u>Exercice</u>
Immobilisations incorporelles	137 203	12 144	18 614	130 733
Immobilisations corporelles				
- Constructions	304 386	26 624		331 010
- Agencements	148 483	23 688		172 171
- Mat. Bureau, infor.	108 083	31 560	47 914	128 356
- Matériels divers	129 081	9 069	4 634	96 887
	<u>690 033</u>	<u>90 941</u>	<u>52 549</u>	<u>728 425</u>
<u>TOTAL</u>	<u>827 236</u>	<u>103 086</u>	<u>71 163</u>	<u>859 158</u>

5. STOCKS

Les matières et marchandises ont été évaluées à leur coût d'acquisition. La valeur brute des éléments fongibles du stock a été déterminée selon la méthode « premier entré/premier sorti » et s'élève à 130 K€.

Ces éléments ont, le cas échéant, été dépréciés par voie de provision pour tenir compte de leur valeur vénale à la date d'établissement des comptes. Cette provision a été dotée au cours de cet exercice pour 89.234 Euros. Une reprise a par ailleurs été passée pour 76.363 Euros.

ANNEXE

6. PROVISIONS :

	<u>Début</u> <u>exercice</u>	<u>Dotations</u>	<u>Reprises</u>	<u>Fin</u> <u>Exercice</u>
Prov. dép. stocks	76 363	89 234	76 363	89 234
Prov. dép. clients	256 081	21 349	161 161	116 269
Prov. Pour litige	201 161	58 327	59 320	200 168
Prov.dép. valeurs mobilières		7 269		7 269
<u>TOTAL</u>	<u>533 605</u>	<u>176 179</u>	<u>296 844</u>	<u>412 940</u>

7. PRODUITS A RECEVOIR :

Des produits à recevoir sont comptabilisés dans les postes :

- « Clients » pour 76.179 Euros (factures à établir).
- « Autres créances » pour 444.553 Euros
- « Disponibilités » pour 4.833 Euros.

8. CHARGES CONSTATEES D'AVANCE :

Des charges constatées d'avance figurent à l'actif du bilan pour 90.656 Euros et concernent des charges imputables à l'exercice 2017.

9. CREANCES ET DETTES :

Elles sont comptabilisées pour leur valeur nominale et une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque cela est nécessaire.
Leur échéance est entièrement à moins d'un an.

10. PROVISION POUR RISQUE ET CHARGES :

La provision est de 200.168 Euros au 31/12/2016 contre 201.161 euros pour 2015 et correspond à divers risques et litiges notamment liés à d'éventuelles interprétations de la législation sociale. Les litiges antérieurs terminés ont été repris à 100% pour 59.320 Euros.

11. EMPRUNT ET DETTES AUPRES DES ETABLISSEMENTS DE CREDIT :

L'achat et les travaux du siège social ont été financés par trois emprunts bancaires dont un reste en cours. Le taux de l'emprunt a été renégocié en octobre 2015 à 2.65% contre 4.30% auparavant.

	EMPRUNT 1
Montant du prêt	797.000 €
Durée d'amortissement	18 ANS
Date de réalisation	07/2004
Taux d'intérêt	2.65 %
Capital restant dû au 31/12/2015 :	308.437 € dont :

ANNEXE

52.792 € à moins d'un an
 225.714 € de un à cinq ans
 29.932 € à plus de cinq ans
 Les intérêts restant à payer au 31/12/2016 se montent à 23.363 €

12. CHARGES A PAYER :

Des charges à payer sont provisionnées dans les postes suivants :

- Fournisseurs	127.011 €
(dont honoraires commissaires aux comptes : 14.000 €)	
- Dettes fiscales et sociales :	
- Provision pour congés payés	86.040 €
- Personnel – Charges à payer	6.045 €
- Charges sociales sur provisions	51.739 €
- Autres dettes :	246.213 €
Dont Finales Jeunes	90.000 €
Dont Aides formation	14.800 €
Dont CNOSF JO 2024	10.000 €
Dont Aides aux ligues	5.318 €
Dont Part.Beach	8.000 €
Dont organisation AG	65.000 €
Dont Frais arbitrage	3.638 €
Dont AIAC	26.355 €
Dont autres charges	23.102 €

13. PRODUITS CONSTATES D'AVANCE :

Des produits constatés d'avance figurent au passif du bilan pour 2.737.639 Euros. La saison sportive étant à cheval sur les exercices 2016 et 2017, ils concernent des produits pour l'activité de l'exercice 2017 dont principalement :

1.411.307 € pour les licences
 696.775 € pour l'engagement clubs et les transferts.
 227.246 € pour les indemnités arbitrage
 300.000 € pour les partenariats

14. SUBVENTIONS D'ETAT :

Elles sont utilisées conformément à leur objet et à la convention d'objectif. Au 31 Décembre 2016, la subvention comptabilisée correspond à la subvention prévue pour l'année 2016 soit 1.028.418 €.

15. SUBVENTIONS INDIRECTES :

Ces subventions ne sont pas financièrement comptabilisées par la Fédération.

- Aides personnalisées : 280.000 Euros pour 12 mois.
- Mise à disposition par l'Etat de personnel : 39 personnes

ANNEXE

16. PERTES ET PROFITS SUR EXERCICES ANTERIEURS :

Le résultat de l'exercice tient compte de :

- Produits sur exercices antérieurs pour 54.478 Euros.
- Des charges sur exercices antérieurs pour 50.762 Euros.
- L'incidence globale est donc positive de 3.716 Euros.

17. AUTRES PRODUITS :

- Redevances championnat pour 1.147.575 Euros.
- Pensions pour 541.616 Euros.
- Licences pour 2.884.311 Euros.
- Transferts pour 232.904 Euros.
- Ligue mondiale pour 541.779
- Autres produits pour 1.134.679 Euros.

Soit un total de 6.482.864 Euros.

18. IMPOT SOCIETE

Il n'y a pas d'impôt sur les sociétés à payer concernant le secteur lucratif.

19. ENGAGEMENT DE RETRAITE

Le code du travail et la convention collective dont dépend l'entité prévoient des indemnités de fin de carrière. Il n'a pas été signé un accord particulier. Aucune provision pour charge n'a été comptabilisée au titre de cet exercice. L'indemnité de départ à la retraite est déterminée en appliquant une méthode tenant compte des salaires projetés de fin de carrière, du taux de rotation du personnel, de l'espérance de vie et d'hypothèses d'actualisation des versements prévisibles.

Les hypothèses actuarielles retenues sont les suivantes :

- Taux d'actualisation : 2 %
- Taux de croissance des salaires : 1%
- Age de départ à la retraite : 67 ans
- Taux de rotation du personnel : Faible
- Table de taux de mortalité : Table TG 05
- Taux de charges sociales : 58 % pour la catégorie cadres et 52 % pour la catégorie non cadres

Le montant des engagements pris en matière de pensions, compléments de retraite et indemnités assimilées se monte à 119.341 euros au 31/12/2016.

Détail des comptes

Bilan détaillé

	Brut	Amortissements Dépréciations	Net au 31/12/16	Net au 31/12/15
ACTIF				
<i>Immobilisations incorporelles</i>				
Concessions, brevets et droits assimilés				
2050000000 – LICENCES, PROGRAMMES INFO	102 824,23		102 824,23	83 443,82
2050010000 – LICENCES PROGRAMMES INFO	32 801,98		32 801,98	42 008,98
2051000000 – DESSINS ET MODELES	18 628,12		18 628,12	18 628,12
2805000000 – AMORT. LICENCES, PROGRAMM		80 102,02	-80 102,02	-77 226,08
2805010000 – AMORT. LICENCES PROGRAMM		32 002,91	-32 002,91	-41 348,98
2805100000 – AMORT.DESSINS MODELES		18 628,12	-18 628,12	-18 628,12
	154 254,33	130 733,05	23 521,28	6 877,74
Autres immob. incorporelles / Avances et acompt				
2320000000 – IMMOB INCORPORELLES EN CO	11 750,00		11 750,00	
	11 750,00		11 750,00	
<i>Immobilisations corporelles</i>				
Terrains				
2115000000 – TERRAINS BATIS CHOISY	153 600,00		153 600,00	153 600,00
	153 600,00		153 600,00	153 600,00
Constructions				
2131000000 – BATIMENTS	614 402,09		614 402,09	614 402,09
2813100000 – AMORT BATIMENTS		331 010,07	-331 010,07	-304 385,90
	614 402,09	331 010,07	283 392,02	310 016,19
Autres immobilisations corporelles				
2181400000 – INSTALL.AMENAGEMENT CHOI	293 522,55		293 522,55	293 522,56
2183000000 – MATERIEL BUREAU	10 911,60		10 911,60	10 174,62
2183050000 – MATERIEL DIVERS FFVB	33 960,66		33 960,66	33 960,66
2183150000 – MATERIEL VIDEO EXTERIEUR	2 908,90		2 908,90	2 908,90
2183200000 – MATERIEL INFORMATIQUE FFV	99 885,58		99 885,58	97 242,98
2183300000 – MATERIEL INFORMATIQUE CNV	2 560,62		2 560,62	2 560,62
2183400000 – MATERIEL INFORMATIQUE TOU	5 409,10		5 409,10	5 409,10
2183500000 – MATERIEL INFORMATIQUE EXT	13 235,99		13 235,99	40 738,20
2183600000 – MATERIEL INFO.POLE RESSOUR				5 857,66
2184000000 – MOBILIER FFVB	10 579,06		10 579,06	19 061,15
2186000000 – MATERIEL SPORTIF	53 537,21		53 537,21	52 597,23
2186050000 – TOUR DE TERRAIN	13 047,79		13 047,79	17 047,79
2186100000 – MATERIEL SPORT CNVB	1 808,35		1 808,35	1 808,35
2186210000 – MATERIEL BEACH	24 869,74		24 869,74	24 869,74
2186300000 – MATERIEL MEDICAL ET REEDU	9 355,33		9 355,33	5 089,40
2186320000 – MATERIEL MEDICAL CNVB	531,44		531,44	531,44
2186400000 – MATERIEL MEDICAL AUTRE	467,70		467,70	1 102,65
2818140000 – AMORT.INSTALL.AMENAGT CH		172 171,53	-172 171,53	-148 483,30
2818300000 – AMORT MATERIEL DE BUREAU		35 052,23	-35 052,23	-27 212,52
2818310000 – AMORT.MATERIEL VIDEO		2 617,81	-2 617,81	-2 391,48
2818320000 – AMORT.MAT.INFORMATIQUE FF		66 894,68	-66 894,68	-48 617,75
2818330000 – AMORT.MAT.INFORMATIQUE C		1 005,28	-1 005,28	-151,74
2818340000 – AMORT.MAT.INFORMAT.TOULO		5 409,10	-5 409,10	-5 172,95
2818350000 – AMORT.MAT.INFORMATIQUE E		6 798,60	-6 798,60	-36 245,52
2818360000 – AMORT.MAT.INFO. POLE RESSO				-5 857,66
2818400000 – AMORT MOBILIER FFVB		10 579,06	-10 579,06	-19 061,15
2818600000 – AMORT MATERIEL SPORTIF		53 208,58	-53 208,58	-66 684,40
2818605000 – AMORT.TOUR DE TERRAIN		13 047,79	-13 047,79	
2818621000 – AMORT MATERIEL BEACH		24 869,74	-24 869,74	-21 645,88
2818630000 – AMORT.MATERIEL ET REEDUC.		4 761,87	-4 761,87	-2 488,64

Bilan détaillé

	Brut	Amortissements Dépréciations	Net au 31/12/16	Net au 31/12/15
2818632000 – AMORT.MAT.MEDICAL CNVB		531,44	-531,44	-531,44
2818640000 – AMORT.MAT.MEDICAL AUTRE		467,70	-467,70	-1 102,65
	576 591,62	397 415,41	179 176,21	228 835,97
Immobilisations financières				
Autres immobilisations financières				
2755000000 – CAUTIONNEMENTS	35,00		35,00	30,00
	35,00		35,00	30,00
ACTIF IMMOBILISE	1 510 633,04	859 158,53	651 474,51	699 359,90
Stocks				
Marchandises				
3700000000 – MARCHANDISES	80 105,24		80 105,24	
3710000000 – STOCKS SIEGE FFVB	49 786,94		49 786,94	57 381,15
3717000000 – STOCK BOUTIQUE				86 726,76
3970000000 – PR DEP STOCKS MARCHANDISE		89 233,81	-89 233,81	-76 363,27
	129 892,18	89 233,81	40 658,37	67 744,64
Avances et acomptes versés sur commandes				
4091000000 – FOURNISSEURS DEBITEURS				20 488,70
				20 488,70
Créances				
Usagers et comptes rattachés				
4110000000 – LIGUES	47 484,95		47 484,95	750,10
4110200000 – CLUBS ASSOCIATIONS FFVB	134 903,54		134 903,54	142 038,91
4110300000 – ORGANISATION INTERNATIONA	2 310,00		2 310,00	
4110400000 – PARTENAIRES	490 025,62		490 025,62	102 713,78
4110450000 – PARIS EN LIGNE	88,34		88,34	1 421,44
4110500000 – ANNONCEURS INTERNET	610,86		610,86	388,66
4110600000 – CLIENTS DIVERS	7 848,05		7 848,05	1 787,99
4110610000 – CLIENT LNV	4 219,34		4 219,34	7 980,65
4110620000 – CLIENTS LNV-MORATOIRE	47 827,78		47 827,78	60 000,00
4110800000 – BOUTIQUE FEDERALE				112,36
4112000000 – PENSIONNAIRES	9 361,53		9 361,53	35 239,78
4160000000 – CLIENTS DOUTEUX OU LITIGIEU				15 658,90
4160100000 – CLIENTS DOUTEUX LIGUES	93 018,74		93 018,74	229 651,61
4160200000 – CLIENTS DOUTEUX CLUBS				9 000,00
4160300000 – CLIENTS DOUTEUX LNV				50 000,00
4160500000 – PENSIONNAIRES DOUTEUX	23 249,82		23 249,82	20 259,98
4181000000 – CLIENTS FACTURES A ETABLIR	76 179,41		76 179,41	54 723,83
4910100000 – PROV.DEPRECIATION LIGUES		93 018,74	-93 018,74	-161 162,35
4910200000 – PROV. DEPRECIATION CLUBS				-9 000,00
4910600000 – PROV. DEPRECIATION CLIENTS				-15 658,90
4910610000 – PROV. DEPRECIATION LNV				-50 000,00
4912000000 – PROV. DEPRECIATION PENSIONS		23 249,82	-23 249,82	-20 259,98
	937 127,98	116 268,56	820 859,42	475 646,76
Autres créances				
4010000000 – FOURNISSEURS	42 840,71		42 840,71	
4011000000 – LIGUE NAL DE VOLLEY	54 161,94		54 161,94	56 061,44
4098000000 – FRS AVOIRS A OBTENIR	9 993,83		9 993,83	3 219,80
4250000000 – PERSONNEL AVANCES ET ACOM	3 159,91		3 159,91	3 484,87
4270000000 – PERSONNEL OPPOSITIONS	450,00		450,00	
4410000000 – ETAT SUBVENTIONS A RECEVO				5 412,57
4411000000 – SUBVENTIONS A RECEVOIR	3 000,00		3 000,00	
4456200000 – TVA DEDUCTIBLE SUR IMMOBIL	611,00		611,00	
4456460000 – TVA INTRACOMMUNAUTAIRE				79,93

Bilan détaillé

	Brut	Amortissements Dépréciations	Net au 31/12/16	Net au 31/12/15
4456640000 – TVA DEDUCTIBLE/ABS/20%	13 740,94		13 740,94	21 473,85
4456650000 – TVA DEDUCTIBLE/ABS/5.5%				403,28
4456660000 – TVA DEDUCTIBLE/ABS/10%	642,00		642,00	8,36
4456700000 – CREDIT DE TVA A REPORTER	13 613,00		13 613,00	
4458600000 – TVA SUR FACT.NON PARVENUE	1 955,67		1 955,67	1 641,71
4471000000 – AUTRES IMPOTS ET TAXES				477,86
4487000000 – ETAT PRODUITS A RECEVOIR	755,42		755,42	
4670140000 – DEPLACEMENTS DIRIGEANTS	4 593,92		4 593,92	
4670170000 – PAYPAL–FFVB STORE	3 281,73		3 281,73	
4673000000 – STAGES E.F.	837,00		837,00	1 295,00
4687000000 – PRODUITS A RECEVOIR	444 553,07		444 553,07	107 956,50
	598 190,14		598 190,14	201 515,17
Divers				
Valeurs mobilières de placement				
5070000000 – BONS TRESOR BONS CAISSE C	581 851,93		581 851,93	571 844,02
5080000000 – AUTRES VALEURS MOBILIERES	300 000,00		300 000,00	300 000,00
5080100000 – PARTS SOCIALES	50 103,00		50 103,00	50 000,00
5900000000 – PR DEP VALEURS MOBIL PLAC		7 269,42	-7 269,42	
	931 954,93	7 269,42	924 685,51	921 844,02
Disponibilités				
5110000000 – CHEQUES A ENCAISSER	197 695,34		197 695,34	190 602,58
5111000000 – PRELEVEMENTS A VENIR	135 334,00		135 334,00	49 300,00
5123000000 – BNP BOUTIQUE	5 692,28		5 692,28	19 268,23
5124000000 – CREDIT MUTUEL	98 804,60		98 804,60	627 434,09
5124020000 – FFVB ORGANISATIONS	3 933,31		3 933,31	1 596,55
5124030000 – CREDIT MUTUEL ENCAISS.INTE	4 001,92		4 001,92	778,27
5124100000 – CREDIT MUTUEL LIVRET BLEU	513,82		513,82	82 805,49
5124110000 – LIVRET PARTENAIRE ASSOCIATI	2 232 690,05		2 232 690,05	2 113 780,06
5124120000 – CM– COMPTE A TERME				75 000,00
5124360000 – FFVB EDF FEMININES TOULOUS	70,00		70,00	288,60
5124370000 – FFVB POLE IFVB TOULOUSE	581,70		581,70	542,02
5124390000 – CREDIT MUTUEL TROUVE CHOI	1 579,97		1 579,97	888,56
5124400000 – CREDIT MUTUEL CNVB DANIEL	163,05		163,05	480,01
5124410000 – CREDIT MUTUEL POLE RESS CH	612,34		612,34	427,73
5128050000 – CM–SOLIDARITE	942,14		942,14	1 437,14
5140000000 – CHEQUES POSTAUX	12 149,23		12 149,23	12 312,23
5187000000 – INTERETS COURUS A RECEVOIR	4 832,52		4 832,52	3 755,37
5315000000 – CAISSE EUROS	3 569,69		3 569,69	4 627,27
5320000000 – CAISSE DEVICES	770,58		770,58	770,58
5324000000 – CAISSE DOLLARS	1 076,65		1 076,65	1 076,65
	2 705 013,19		2 705 013,19	3 187 171,43
Charges constatées d'avance				
4860000000 – CHARGES CONSTATEES D'AVAN	90 655,73		90 655,73	111 036,02
	90 655,73		90 655,73	111 036,02
ACTIF CIRCULANT	5 392 834,15	212 771,79	5 180 062,36	4 985 446,74
COMPTES DE REGULARISATION				
TOTAL DE L'ACTIF	6 903 467,19	1 071 930,32	5 831 536,87	5 684 806,64

Bilan détaillé

	Net au 31/12/16	Net au 31/12/15
PASSIF		
Fonds associatifs sans droit de reprise		
1020000000 – FONDS ASSOCIATIFS	1 306 473,51	829 409,87
	1 306 473,51	829 409,87
RESULTAT DE L'EXERCICE	16 039,30	477 063,64
FONDS PROPRES	1 322 512,81	1 306 473,51
Fonds associatifs avec droit de reprise		
AUTRES FONDS ASSOCIATIFS		
Provisions pour risques		
1511010000 – PROVISION POUR LITIGE	200 168,17	201 160,67
	200 168,17	201 160,67
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	200 168,17	201 160,67
FONDS DEDIES		
Emprunts obligataires convertibles		
Emprunts		
1640000000 – EMPRUNT CREDIT MUTUEL	308 437,14	359 849,94
	308 437,14	359 849,94
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits	308 437,14	359 849,94
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		
4010000000 – FOURNISSEURS	280 941,12	408 356,33
4010510000 – FOURN CHEQUES PLUS D'UN AN	273,60	993,60
4012000000 – ARBITRES	3 419,98	1 943,00
4081000000 – FOURNISSEURS FACT. NON PARVENUES	127 010,59	159 065,85
	411 645,29	570 358,78
Dettes fiscales et sociales		
4210000000 – PERSONNEL REMUNERATIONS DUES		27 209,04
4282000000 – PROV. POUR CONGES A PAYER	86 037,00	99 970,08
4286000000 – PERSONNEL CHARGES A PAYER	6 047,14	29 771,84
4310000000 – URSSAF	40 490,00	164 465,00
4370000000 – AUTRES ORGANISMES SOCIAUX	3 903,70	3 847,43
4373000000 – REUNICA	10 642,00	69 395,00
4373010000 – PREVOYANCE AGRR	1 426,00	1 716,00
4373300000 – G.A.N. / V.I.E.	5 882,00	5 799,00
4377100000 – INDEMNITES JOURNALIERES	415,47	262,30
4378000000 – MUTUELLES AIAC	4 892,56	7 899,02
4386100000 – ORG SOC. CH. A PAYER	51 738,79	75 376,46
4440000000 – ETAT IMPOTS SUR LES PROD.FINANCIERS		3 558,08
4441000000 – IMPOTS SUR PRODUITS FINANCIERS	3 038,00	
4455100000 – TVA A DECAISSER		13 101,00
4457130000 – TVA COLLECTEE 19.6%		1 301,20
4457150000 – TVA COLLECTEE INTRACOMMUNAUTAIRE		79,93
4457160000 – TVA COLLECTEE 20%	86 327,32	11 742,98
4458700000 – TVA SUR FACT A ETABLIR	12 456,54	9 791,72
4470000000 – FORMATION CONTINUE	16 486,00	19 272,00
4471000000 – AUTRES IMPOTS ET TAXES	447,14	
4471100000 – TAXE SUR LES SALAIRES	5 592,00	25 611,30
4473400000 – PARTICIPATION A LA CONSTRUCTION	5 700,63	6 448,53
4486000000 – ETAT CHARGES A PAYER	1 288,00	
	342 810,29	576 617,91
Autres dettes		
4110000000 – LIGUES	196 689,31	61 727,73
4110100000 – COMITES DEPARTEMENTAUX	3 266,69	1 140,66
4110200000 – CLUBS ASSOCIATIONS FFVB	57 703,26	67 074,78

Bilan détaillé

	Net au 31/12/16	Net au 31/12/15
4110210000 – CLUBS ANTERIEURS		38 686,54
4110800000 – BOUTIQUE FEDERALE	78,80	
4198000000 – AVOIR A ETABLIR		23 522,83
4670140000 – DEPLACEMENTS DIRIGEANTS		6 835,65
4670150000 – DEPLACEMENTS JOUEURS	4 311,13	6 936,37
4670200000 – DEB./CRED. – POLES ESPOIRS	62,27	132,45
4686000000 – CHARGES A PAYER	246 213,13	261 067,28
	508 324,59	467 124,29
Produits constatés d'avance		
4870000000 – PRODUITS CONSTATES D'AVANCE	2 737 638,58	2 203 221,54
	2 737 638,58	2 203 221,54
DETTES	4 308 855,89	4 177 172,46
ECARTS DE CONVERSION		
TOTAL DU PASSIF	5 831 536,87	5 684 806,64

Compte de résultat détaillé

	du 01/01/16 au 31/12/16 12 mois	du 01/01/15 au 31/12/15 12 mois	Variation absolue (montant)	Var. abs. (%)
Ventes de marchandises				
7071550000 – FONDAMENTAUX	53,92		53,92	
7071900000 – DIVERS VENTES D'OUVRAGES	305,00		305,00	
7072000000 – IMPRIMES ADMINISTRATIFS	6 614,27	8 097,86	-1 483,59	-18,32
7072410000 – MAILLOTS LABELLISER		450,00	-450,00	-100,00
7074000000 – VENTE BOUTIQUE FEDERALE	82 704,64	48 440,33	34 264,31	70,74
	89 677,83	56 988,19	32 689,64	57,36
Production vendue				
7080000000 – PUBLICITE SITE INTERNET	8 855,44	9 134,44	-279,00	-3,05
7080200000 – PRODUIT PARRAINAGE	687 565,13	437 585,71	249 979,42	57,13
7080210000 – PARRAINAGE SANS TVA	25 000,00	50 000,00	-25 000,00	-50,00
7080220000 – PARRAINAGE SANS TVA CEE	76 357,00	55 927,13	20 429,87	36,53
7082000000 – COMMISSIONS ET COURTAGE	9 481,51	2 405,67	7 075,84	294,13
7085000000 – PORTS ET FRAIS ACCESSOIRES	6 156,14	4 870,54	1 285,60	26,40
	813 415,22	559 923,49	253 491,73	45,27
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation				
7400000000 – SUBVENTION D'ETAT	1 028 418,00	1 099 014,00	-70 596,00	-6,42
7401000000 – SUBVENTION CONSEIL REGION	23 750,00	10 176,34	13 573,66	133,38
7401100000 – SUBV. DIRECT. DEPT DES SPORT	5 833,33	1 280,31	4 553,02	355,62
7402000000 – SUBVENTIONS CONSEIL GENER	41 166,67	1 500,00	39 666,67	NS
7403000000 – SUBVENTION MAIRIE	12 500,00	12 500,00		
7404000000 – SUBVENTION DIVERSES	19 002,00	29 085,90	-10 083,90	-34,67
7404010000 – SUBVENTIONS CNDS	44 000,00	49 000,00	-5 000,00	-10,20
7404020000 – FINANCEMENT ETAT EMPLOI		7 000,00	-7 000,00	-100,00
	1 174 670,00	1 209 556,55	-34 886,55	-2,88
Reprises et Transferts de charge				
7817300000 – REP. PROV. STOCK	76 363,27	55 976,86	20 386,41	36,42
7817400000 – REP. PROV. CREANCES	161 161,49	107 528,15	53 633,34	49,88
7910000000 – TRANSFERT CHARGES EXPL	12 069,19	6 495,63	5 573,56	85,80
	249 593,95	170 000,64	79 593,31	46,82
Cotisations				
Autres produits				
7510500000 – REDEVANCES MANIFESTATION	26 000,00	36 080,00	-10 080,00	-27,94
7511000000 – ENGAGEMENT CHAMPIONNAT F	1 147 575,00	1 132 580,00	14 995,00	1,32
7511050000 – INDEM ARBITRAGE CHPT FR NA	149 126,00		149 126,00	
7511100000 – ENGAGEMENT TOURNOI BEACH	750,00	3 050,00	-2 300,00	-75,41
7512000000 – ENGAGEMENTS CHPT JEUNES	65 955,00	64 380,00	1 575,00	2,45
7512050000 – INRM ARBITRAGE FINALE JEU	13 800,00	14 820,00	-1 020,00	-6,88
7512110000 – ENGAGEMENT COMPET'LIB NAT	2 250,00		2 250,00	
7512200000 – REDEVANCES CHPT VETERANS	10 080,00	250,00	9 830,00	NS
7514000000 – TRANSFERT	232 903,75	308 056,25	-75 152,50	-24,40
7514010000 – INDEMNITES DE FORMATION	6 260,00	19 800,00	-13 540,00	-68,38
7514020000 – INDEMNITES S/TRANSFERTS CE		17 030,00	-17 030,00	-100,00
7514030000 – INDEMNITES S/TRANSFERTS FIV	34 745,97	23 903,29	10 842,68	45,36
7514040000 – TRANSFERTS JOUEURS CLUBS	91 446,00	92 007,50	-561,50	-0,61
7521000000 – QUOTE-PARTS PENSIONS	541 615,84	395 422,63	146 193,21	36,97
7580001000 – LICENCES-MUTATIONS-SURCLA	2 884 310,63	2 766 657,32	117 653,31	4,25
7580012000 – AFFILIATIONS CLUBS	185 543,17	161 656,50	23 886,67	14,78
7580013000 – ASSURANCES ATHENA LICENCI	46 205,15	46 255,09	-49,94	-0,11
7581000000 – DIVERS PROD. ORGANISATIONS	4 400,00	77,00	4 323,00	NS

Compte de résultat détaillé

	du 01/01/16 au 31/12/16 12 mois	du 01/01/15 au 31/12/15 12 mois	Variation absolue (montant)	Var. abs. (%)
7581020000 – PRODUITS ORG CHPT D'EUROPE	4 166,67	120 000,00	-115 833,33	-96,53
7581030000 – PDT ORG LIGUE MONDIALE	541 778,77	1 272 494,55	-730 715,78	-57,42
7582000000 – RECETTES BILLETERIE	208 655,59	92 686,40	115 969,19	125,12
7583000000 – AUTRES PRODUITS DIVERS	2 206,37	6 702,09	-4 495,72	-67,08
7583020000 – PRODUITS STAGES HEBERGEME	53 353,60		53 353,60	
7583030000 – DIVERS AMENDES & PENALITES	76 345,00	84 043,00	-7 698,00	-9,16
7583040000 – PRODUITS STAGES	92 007,65	90 015,68	1 991,97	2,21
7583050000 – REFACTURATIONS	52 495,40	36 340,83	16 154,57	44,45
7583070000 – DROITS AGREMENTS CFC	8 888,00	1 924,00	6 964,00	361,95
	6 482 863,56	6 786 232,13	-303 368,57	-4,47
Produits d'exploitation	8 810 220,56	8 782 701,00	27 519,56	0,31
Achats de marchandises				
6072000000 – ACHAT IMPRIMES ADMINISTRA		1 818,60	-1 818,60	-100,00
6077000000 – BOUTIQUE FEDERALE	65 850,32	27 276,22	38 574,10	141,42
6077100000 – ACHAT TENUES ARBITRES		4 999,68	-4 999,68	-100,00
	65 850,32	34 094,50	31 755,82	93,14
Variation de stock de marchandises				
6037000000 – VARIATION STOCKS FEDERAL	7 594,21	-20 106,17	27 700,38	-137,77
	7 594,21	-20 106,17	27 700,38	-137,77
Achats de matières premières				
Variation de stock de matières premières				
6031200000 – VARIATION STOCKS BOUTIQUE	6 621,52	-14 162,76	20 784,28	-146,75
	6 621,52	-14 162,76	20 784,28	-146,75
Autres achats non stockés et charges externes				
6061000000 – EDF – GDF	11 921,99	12 382,50	-460,51	-3,72
6061100000 – EAU	902,37	775,90	126,47	16,30
6061300000 – ESSENCE	1 168,23		1 168,23	
6063000000 – FOURNITURES PETIT EQUIPEME	25 957,30	16 317,49	9 639,81	59,08
6064000000 – FOURNITURES ADMINISTRATIV	14 053,58	11 423,31	2 630,27	23,03
6064100000 – FOURNITURES INFORMATIQUES	10 092,32	8 659,74	1 432,58	16,54
6064150000 – FRAIS DE PHOTOCOPIE	5 501,17	12 830,17	-7 329,00	-57,12
6064200000 – FOURNITURES DIVERSES	9 454,41	10 785,46	-1 331,05	-12,34
6065000000 – FOURNITURES MEDICALES	4 760,48	10 466,04	-5 705,56	-54,51
6065100000 – FOURNITURES DIETETIQUES		1 471,51	-1 471,51	-100,00
6066000000 – FOURNITURES SPORTIVES	23 816,32	21 230,16	2 586,16	12,18
6066100000 – TENUES A DISTRIBUER	18 737,32	15 782,48	2 954,84	18,72
6066110000 – TENUES EQUIPES NATIONALES	199 838,43	125 556,52	74 281,91	59,16
6132000000 – LOCATION IMMOBILIERES (PARI	1 570,27	7 717,10	-6 146,83	-79,65
6132100000 – LOCATION IMMO. SPORTIVES	12 387,10	15 774,38	-3 387,28	-21,47
6134100000 – LOCATIONS DIVERSES	7 042,17	15 747,06	-8 704,89	-55,28
6134200000 – LOCATION APTS POLES		629,00	-629,00	-100,00
6135000000 – LOCATIONS MOBILIERES / MAT	55 684,73	42 208,64	13 476,09	31,93
6135100000 – LOCATION VEHICULES	35 460,67	38 022,13	-2 561,46	-6,74
6152000000 – ENTRETIEN DES LOCAUX	16 258,66	21 792,17	-5 533,51	-25,39
6152010000 – ENTRETIEN DES MAILLOTS	302,81	1 804,42	-1 501,61	-83,22
6153000000 – REPARATIONS DIVERSES	5 520,64	14 836,40	-9 315,76	-62,79
6156000000 – MAINTENANCE	15 672,60	17 239,62	-1 567,02	-9,09
6161000000 – ASSURANCES GENERALES		122,48	-122,48	-100,00
6162000000 – ASSURANCE S/IMMEUBLE	3 965,94	2 438,89	1 527,05	62,61
6163800000 – GARANTIE S/ AUTRES BIENS	3 090,38	3 059,81	30,57	1,00
6166000000 – ASSURANCES DIRIGEANTS	1 104,50	552,25	552,25	100,00
6166500000 – ASSURANCE JOUEURS EQU.DE F	14 327,24	14 327,24		

Compte de résultat détaillé

	du 01/01/16 au 31/12/16 12 mois	du 01/01/15 au 31/12/15 12 mois	Variation absolue (montant)	Var. abs. (%)
6168000000 – ASSURANCES LICENCES	145 124,82	145 336,44	-211,62	-0,15
6169000000 – ASSURANCES VEHICULES	170,78	859,17	-688,39	-80,12
6181000000 – DOCUMENTATION GENERALE	523,40	362,95	160,45	44,21
6181100000 – ABONNEMENTS	16 357,07	9 907,68	6 449,39	65,09
6181150000 – DIVERS REVUE & JOURNAUX	18,00	25,60	-7,60	-29,69
6183000000 – DOCUMENTS DIVERS	5 865,00	8 158,92	-2 293,92	-28,12
6211000000 – PERSONNEL INTERIMAIRE		3 000,00	-3 000,00	-100,00
6212000000 – PRESTATIONS EXTERIEURES	461 143,24	285 359,62	175 783,62	61,60
6212010000 – PRESTATIONS ENTREPRENEURS	139 035,00	192 415,00	-53 380,00	-27,74
6212060000 – PRESTATION SUR SITE		4 968,00	-4 968,00	-100,00
6212100000 – PROTECTION DE SOCIETES	2 419,33	2 238,65	180,68	8,07
6214000000 – PERSONNEL DETACHE OU PRET	2 681,65	3 581,18	-899,53	-25,12
6222000000 – COMMISSIONS ET COURTAGES	40 039,56	29 858,21	10 181,35	34,10
6226000000 – HONORAIRES	1 807,44		1 807,44	
6226100000 – HONORAIRES C.C. E.C.	40 063,78	32 097,28	7 966,50	24,82
6226200000 – HONORAIRES JURIDIQUES	14 669,42	12 879,16	1 790,26	13,90
6226500000 – HONORAIRES PRESSE	63 055,89	60 126,64	2 929,25	4,87
6226600000 – HONORAIRES MEDICAUX HAUT	63 179,03	47 554,35	15 624,68	32,86
6227000000 – FRAIS D'ACTES ET CONTENTIEU	53,78		53,78	
6231000000 – ANNONCES ET INSERTIONS	28 876,80	80 000,62	-51 123,82	-63,90
6231500000 – ESPACES PUBLICITAIRES	5 582,22	26 546,00	-20 963,78	-78,97
6231510000 – PUB.SUR ORGANISATION	22 253,50	33 136,18	-10 882,68	-32,84
6231520000 – PUBLICATIONS DE MARQUES		2 243,80	-2 243,80	-100,00
6234000000 – CADEAUX & RECOMPENSES	31 312,23	38 331,34	-7 019,11	-18,31
6236000000 – CATALOGUES ET IMPRIMES	8 089,81	15 599,20	-7 509,39	-48,14
6236100000 – CATALOGUES ET IMPRIMES DT	5 753,43	1 427,28	4 326,15	303,10
6237010000 – PUBLICITE DIVERSES	5 400,00	1 261,38	4 138,62	328,10
6237020000 – FRAIS PHOTOS REVUE		1 656,00	-1 656,00	-100,00
6241000000 – TRANSPORT SUR ACHATS	2 998,14	4 174,24	-1 176,10	-28,18
6244000000 – TRANSPORTS ADMINISTRATIFS	9 791,21	5 545,51	4 245,70	76,56
6251000000 – VOYAGES ET DEPL. AVION	415 641,81	379 460,12	36 181,69	9,54
6251010000 – TRANSPORT PERSONNEL	2 871,32		2 871,32	
6251020000 – VOYAGES ET DEPL.TAXIS	7 003,03	9 503,83	-2 500,80	-26,31
6251030000 – VOYAGES ET DEPL. CAR GROUP	40 459,49	14 805,25	25 654,24	173,28
6251050000 – VOYAGES ET DEPL. NOTES DE F	137 656,78	116 639,30	21 017,48	18,02
6251100000 – VOYAGES ET DEPL. SNCF	135 537,89	170 602,74	-35 064,85	-20,55
6251150000 – VOYAGES ET DEPL. ABONNEME		60,00	-60,00	-100,00
6251500000 – FRAIS DE REPRESENTATION	499,50	1 070,00	-570,50	-53,32
6252000000 – HEBERGEM. RESTAU. FOURNISS	686 630,43	416 659,19	269 971,24	64,79
6252030000 – FRAIS DE STAGES HERG+LOCAT	87 234,62	60 778,34	26 456,28	43,53
6252050000 – HEBERGEM. RESTAU. NOTES DE	148 321,96	113 135,26	35 186,70	31,10
6255000000 – SEMINAIRES	9 085,60		9 085,60	
6257000000 – RECEPTIONS	50 296,29	58 134,37	-7 838,08	-13,48
6258000000 – FRAIS DEPLACEMENTS ARBITRE	626 930,25	514 088,03	112 842,22	21,95
6258100000 – INDEMNITES CLUBS ARBITRES	149 126,00		149 126,00	
6260000000 – AFFRANCHISSEMENTS	38 144,74	28 350,61	9 794,13	34,55
6262000000 – FRAIS DE TELEPHONE	8 444,76	9 391,44	-946,68	-10,08
6262500000 – FRAIS DE TELEPHONES PORTAB	16 336,34	18 418,91	-2 082,57	-11,31
6263000000 – FRAIS SERVEUR INTERNET	12 402,05	19 124,23	-6 722,18	-35,15
6270000000 – SERVICES BANCAIRES ASSIMIL	10 716,04	9 819,20	896,84	9,13
6278000000 – AUTRES FRAIS ET COM PREST S	36 503,22	29 204,80	7 298,42	24,99
6280000000 – DIVERS		280,00	-280,00	-100,00

Compte de résultat détaillé

	du 01/01/16 au 31/12/16 12 mois	du 01/01/15 au 31/12/15 12 mois	Variation absolue (montant)	Var. abs. (%)
6285000000 – COTISATIONS C.N.O.S.F.	4 333,00	5 298,20	-965,20	-18,22
6285100000 – COTISATIONS F.I.V.B.	2 332,76	300,00	2 032,76	677,59
6285200000 – COTISATIONS C.E.V.	30 863,00	14 988,00	15 875,00	105,92
6285300000 – AUTRES COTISATIONS	5 030,30	35 122,24	-30 091,94	-85,68
	4 277 257,34	3 517 837,33	759 420,01	21,59
Impôts et taxes				
6311000000 – TAXES SUR LES SALAIRES	96 726,00	103 764,84	-7 038,84	-6,78
6313000000 – PARTICIPATION FORMATION CO	16 486,00	18 687,92	-2 201,92	-11,78
6313010000 – TAXE D'APPRENTISSAGE	124,74	125,37	-0,63	-0,50
6314000000 – TAXE EFFORT CONSTRUCTION	5 700,63	6 185,65	-485,02	-7,84
6351110000 – COTISATION FONCIERE ENTREP	3 161,00	3 148,00	13,00	0,41
6351120000 – COTIS.S/VALEUR AJOUTEE	5 923,00	267,00	5 656,00	NS
6351200000 – TAXES FONCIERES	4 185,00	3 920,00	265,00	6,76
6351300000 – AUTRES IMPOTS LOCAUX	169,58	1 014,00	-844,42	-83,28
6351400000 – TAXE SUR LES BUREAUX	2 005,00	2 506,00	-501,00	-19,99
6354000000 – VISAS – DROITS D'ENREGISTRE	4 075,72	3 854,19	221,53	5,75
6378000000 – TAXES DIVERSES	3 751,96	3 858,46	-106,50	-2,76
	142 308,63	147 331,43	-5 022,80	-3,41
Salaires et Traitements				
6411000000 – REMUNERATION DU PERSONNE	1 177 784,55	1 364 347,50	-186 562,95	-13,67
6411200000 – CONGES PAYES	-13 931,05	-8 228,98	-5 702,07	69,29
6411310000 – PRIMES LIGUES MONDIALES	76 755,42	92 911,91	-16 156,49	-17,39
6411350000 – PRIMES CHAMP EUROPE EXO		664 000,00	-664 000,00	-100,00
6411370000 – PRIMES JEUX OLYMPIQUES EXO	494 100,00		494 100,00	
6411400000 – IND.ET AVANTAGES DIVERS	6 894,79	7 762,05	-867,26	-11,17
6411500000 – IND. DE STAGE NON IMPOSABLE	12 852,00	9 057,80	3 794,20	41,89
6412100000 – INDEMNITES TRANSACTIONNEL		12 200,00	-12 200,00	-100,00
	1 754 455,71	2 142 050,28	-387 594,57	-18,09
Charges sociales				
6451000000 – COTISATIONS A L'URSSAF	352 253,84	399 284,38	-47 030,54	-11,78
6452000000 – COT. MUTUELLE AIAC	14 744,82	15 558,66	-813,84	-5,23
6453000000 – COTISATIONS REUNICA	93 563,97	104 657,83	-11 093,86	-10,60
6453010000 – COTISATIONS AG2R	1 408,57	109,57	1 299,00	NS
6453100000 – COTISATIONS I.R.N.I.S.		1 416,68	-1 416,68	-100,00
6453300000 – COTISATIONS G.A.N. – V.I.E.	19 135,00	17 919,96	1 215,04	6,78
6454000000 – COTISATIONS ASSEDIC	54 826,92	61 544,02	-6 717,10	-10,91
6457000000 – MEDECINE DU TRAVAIL	4 324,80	4 326,00	-1,20	-0,03
6458000000 – COTISATIONS CHARGES SLES DI	2,00	7,70	-5,70	-74,03
6475000000 – CHARGES SOCIALES A PAYER	-18 740,60	15,62	-18 756,22	NS
6476000000 – FORMATION DU PERSONNEL	3 900,00	4 083,80	-183,80	-4,50
6480000000 – AUTRES CHARGES DE PERSONN	4 911,40	4 654,92	256,48	5,51
6481000000 – REMBOURSEMENT TRANSPORT		185,43	-185,43	-100,00
6481500000 – ACHATS CHEQUES RESTAURAN	24 014,20	21 664,80	2 349,40	10,84
	554 344,92	635 429,37	-81 084,45	-12,76
Amortissements et provisions				
6811100000 – DOT AMORT IMMOS INCORPOR	12 144,45	23 190,56	-11 046,11	-47,63
6811200000 – DOT AMORT IMMOS CORPOREL	90 941,82	99 979,59	-9 037,77	-9,04
6817300000 – DOT. P/PROV. DEPREC. STOCK	89 233,81	76 363,27	12 870,54	16,85
6817400000 – DOT PRO DEPR CREANCES		65 658,90	-65 658,90	-100,00
6817410000 – DOT.P/PROV.PENSIONS	3 089,84	15 927,48	-12 837,64	-80,60
6817420000 – PROV. DEPRECIATION LIGUES	18 258,98	3 662,44	14 596,54	398,55
6817440000 – DOT PROV CREANCES CLUBS		9 000,00	-9 000,00	-100,00

Compte de résultat détaillé

	du 01/01/16 au 31/12/16 12 mois	du 01/01/15 au 31/12/15 12 mois	Variation absolue (montant)	Var. abs. (%)
	213 668,90	293 782,24	-80 113,34	-27,27
Autres charges				
6511000000 – REDEVANCES INTER. ORGANIS	60 145,81	63 760,22	-3 614,41	-5,67
6516000000 – DROITS D'AUTEURS ET REPROG	545,99	947,76	-401,77	-42,39
6521000000 – PENSIONS	527 576,81	595 358,37	-67 781,56	-11,39
6521100000 – AIDE A PENSION	206 438,56		206 438,56	
6530000000 – SUBVENTIONS VERSEES AUX LI	586 924,18	396 982,44	189 941,74	47,85
6531000000 – SUBVENTIONS VERS. AUX CLUB	234 351,43	253 587,29	-19 235,86	-7,59
6532000000 – SUBVENTIONS TIERS	6 600,00	15 150,00	-8 550,00	-56,44
6532010000 – REV INDEMNITES DE FORMATIO		15 840,00	-15 840,00	-100,00
6532020000 – SUBVENTION VERS AU C.DEPT	10 000,00		10 000,00	
6532030000 – REV.INDEM. FORMATION AUX L	6 260,00	3 960,00	2 300,00	58,08
6541000000 – PERTES S/CREANCES IRRECOUV	33 682,80	26 201,48	7 481,32	28,55
6580000000 – CHG DIVERSES GESTION COUR	2 977,78	2 502,89	474,89	18,97
6580300000 – PENALITES CEV-FIVB	1 984,00	4 922,80	-2 938,80	-59,70
6581000000 – DIVERS CHARGES D'ORGANISA	41 934,69	77 777,62	-35 842,93	-46,08
6581030000 – CHARGES ORGANISATION A.G.	37 324,30	40 000,00	-2 675,70	-6,69
6581100000 – BILLETERIES	30 665,39	4 415,74	26 249,65	594,46
	1 787 411,74	1 501 406,61	286 005,13	19,05
Charges d'exploitation	8 809 513,29	8 237 662,83	571 850,46	6,94
RESULTAT D'EXPLOITATION	707,27	545 038,17	-544 330,90	-99,87
Opérations faites en commun				
Produits financiers				
7640000000 – REVENUS VALEURS MOBIL PLA	23 947,59	17 890,80	6 056,79	33,85
7660000000 – GAINS DE CHANGE	236,36	48,24	188,12	389,97
7680000000 – AUTRES PRODUITS FINANCIER	103,56		103,56	
	24 287,51	17 939,04	6 348,47	35,39
Charges financières				
6611000000 – INTERETS SUR EMPRUNTS	8 914,56	15 084,83	-6 170,27	-40,90
6660000000 – PERTES DE CHANGE	652,99	62,06	590,93	952,19
6866500000 – DOT PROV DEPREE.ELEMENTS FI	7 269,42		7 269,42	
	16 836,97	15 146,89	1 690,08	11,16
Résultat financier	7 450,54	2 792,15	4 658,39	166,84
RESULTAT COURANT	8 157,81	547 830,32	-539 672,51	-98,51
Produits exceptionnels				
7713000000 – LIBERALITES PERCUS	6 301,57		6 301,57	
7720000000 – PR EXCEPT EXERCICES ANTERIE	54 477,67	169 043,77	-114 566,10	-67,77
7875000000 – REPRISES PROV RISQ CHARG	59 320,00	10 000,00	49 320,00	493,20
	120 099,24	179 043,77	-58 944,53	-32,92
Charges exceptionnelles				
6712000000 – PENALITES AMENDES FISC PEN	90,00	97,22	-7,22	-7,43
6720000000 – CHARGES EXCEPT EXER ANTER	50 762,25	140 173,23	-89 410,98	-63,79
6875000000 – DOT PROV RISQUES CHARGES	58 327,50	107 950,00	-49 622,50	-45,97
	109 179,75	248 220,45	-139 040,70	-56,02
Résultat exceptionnel	10 919,49	-69 176,68	80 096,17	-115,78
Impôts sur les bénéfices				
6952000000 – IMPOTS SUR LES PRODUITS FIN	3 038,00	1 590,00	1 448,00	91,07
	3 038,00	1 590,00	1 448,00	91,07
Report des ressources non utilisées				
Engagements à réaliser				

Compte de résultat détaillé

	du 01/01/16 au 31/12/16 12 mois	du 01/01/15 au 31/12/15 12 mois	Variation absolue (montant)	Var. abs. (%)
EXCEDENT OU DEFICIT	16 039,30	477 063,64	-461 024,34	-96,64

RAPPORT FINANCIER 2016

Le bilan 2016 est très proche de celui de 2015.

En effet, les immobilisations nettes, s'élèvent à 651 475 € pour 699 360 € en 2015.

L'actif circulant net s'élève à 5 089 407 € pour 4 874 411 € en 2015, soit un total d'actif net et de passif pour, 5 831 537 € et en 2015, 5 684 807 €.

Les fonds associatifs s'élèvent à 1 322 513 € pour 1 306 474 € en 2015.

Les provisions pour risques et charges s'élèvent à 200 168 € pour 201 161 € en 2015.

Les dettes s'élèvent à 1 571 217€ pour 1 973 951 € en 2015.

Les produits constatés d'avance s'élèvent à 2 737 639 € pour 2 203 222 € en 2015.

Le seul poste qui enregistre une variation importante est le compte de résultat 2016 qui passe de 477 064 € pour 2015 à 16 039 €.

Ce résultat en équilibre tient compte d'une forte augmentation notable du poste « autres achats et charges externes » dont les frais de déplacements liés aux Jeux Olympiques, à la relance des secteurs Féminin et Beach, ainsi qu'à la mise en place de la refonte Territoriale de nos Ligues.

Le total des charges s'élève à 8 938 568 € et le total des produits s'élève à 8 954 607 €.

Comme la saison dernière pour une compréhension totale du résultat 2016 de notre Fédération, vous trouverez ci-joint le compte de résultat sectoriel 2016 ainsi que le tableau « Exercices FFVB comparés » résultant de la comptabilité générale.

Christian ALBE
Trésorier Général de la FFVB

A la lecture des documents financiers, vous serez certainement amené à vous poser des questions, n'hésitez pas à me contacter ainsi que la Responsable Comptable pour obtenir les réponses à vos interrogations.

COMPTES DE RESULTAT FFVB SECTORIEL 2016 en K€

	CHARGES	Ministère CO	PRODUITS
Licences + affiliations + assurances + transferts			3 349
Redevance Clubs			1 252
Partenariats			689
Amendes			76
Fonctionnement FFVB	1 824		
Compléments salaires CT	151		
Communication	96		
Organisations	242		
Secteur Beach	117		
Sportive Coupe France jeunes + Finales séniors	239		
Arbitrage	776		149
Aide aux Ligues	405		
Outremers	156		
Boutique FFVB	99		90
Dotation provisions/Litiges - Dépréciations	160		
Reprise provisions/litiges - Dépréciations			205
Totaux	4 265	0	5 810
Résultats courants	1 545		
Primes WL + JO	698		584
Résultats exceptionnels	-114		
DIRECTION TECHNIQUE NATIONALE			
Secteur Masculin	535	355	
Secteur Féminin	298	58	
Secteur Beach	390	78	
Aides personnalisées	280	280	
PES	1 089	221	542
Matériel	130		
Médical	298	181	
Formation	58	53	92
Fonctionnement DTN	18	0	
Développement	230	70	
International	48	10	
TOTAL DIRECTION TECHNIQUE NATIONALE	3 374	1 306	634
Résultat DTN (Fonds propres)	-1 434		
Régularisations sur exercices antérieures	30		49
Résultats exceptionnels	19		
RESULTAT 2016	16		

EXERCICES FFVB COMPARES

62

	2015	2016	Variations N/N-1
Produits d'Exploitation			
Ventes de marchandises	56 988	89 678	32 690
Production vendue, publicité, parrainage	559 923	813 415	253 492
Subvention d'Etat	1 099 014	1 028 418	-70 596
Autres subvention d'exploitation	110 543	146 252	35 709
Reprises sur provisions - transferts de charge	170 001	249 594	79 593
Engagements transferts indem formations	1 711 957	1 631 766	-80 191
Indemnités clubs arbitrage	0	149 126	149 126
Quote part pensions	395 423	541 616	146 193
Licences affiliations mutations	2 974 569	3 116 059	141 490
Autres produits	1 704 284	1 044 297	-659 987
Total Produits d'Exploitation	8 782 701	8 810 221	27 520
Charges d'Exploitation			
Achats de marchandises, variation de stocks	(1) 49 826	80 066	30 240
Achats non stockés de matières et fournitures	264 639	326 204	61 565
Assurances	166 696	167 784	1 087
Personnels et prestations extérieurs	491 562	605 279	113 717
Commissions et honoraires	182 516	222 869	40 353
Publicité, publication, relations publiques	183 244	107 268	-75 976
Déplacements, voyages, hébergement	1 340 848	1 721 239	380 390
Arbitrage	514 088	626 930	112 842
Indemnités clubs arbitrage	0	149 126	149 126
Autres achats non stockés et charges externes	374 243	350 559	-23 685
Impôts et taxes	147 331	142 309	-5 023
Salaires et traitements	2 142 050	1 754 456	-387 595
Charges sociales	635 429	554 345	-81 084
Amortissements et provisions	293 782	213 669	-80 113
Pensions	595 358	734 015	138 657
Subventions ligues, clubs, comités	685 520	844 136	158 616
Autres charges	220 529	209 261	-11 268
Total Charges d'Exploitation	8 287 663	8 809 513	521 850
RESULTAT D'EXPLOITATION	495 038	707	-494 331
Produits Financiers	17 939	24 288	6 348
Charges Financières	15 147	16 837	1 690
RESULTAT FINANCIER	2 792	7 451	4 658
RESULTAT COURANT	497 830	8 158	-489 673
Produits Exceptionnels	(1) 229 044	120 099	-108 945
Charges Exceptionnelles	248 220	109 180	-139 041
RESULTAT EXCEPTIONNEL	-19 177	10 919	30 096
Impôt sur les bénéfices/produits financiers	1 590	3 038	1 448
BENEFICIE / PERTE	477 064	16 039	-461 024

(1) dont régularisation achats boutique



AFFECTATION

DU

RESULTAT

**Présentation par M. Christian ALBE,
Trésorier Général de la FFVB**



MONTANT DES DROITS

ET DES AMENDES

TARIFS - SAISON 2017/2018

**Présentation par M. Christian ALBE,
Trésorier Général de la FFVB**

TARIFICATIONS LICENCES METROPOLITAINES & AFFILIATIONS – Décisions **25/06/17**

Types de licences	MONTANTS 2017/2018 Hors Assurance	Précisions sur 2017/2018
COMPETITION VOLLEY-BALL		
Licences Professionnelles	101,55 €	Aucune autre part - Reversement : LNV 20€ LRVB 20€
Seniors	39,35 €	Passage vers Beach Volley : 10 € /vers Para Volley : 10 € + part LRVB (1)
M20 à M17	37,30 €	Passage vers Beach Volley : 10 € /vers Para Volley : 10 € + part LRVB (1)
M15à M13	20,95 €	Passage vers Beach Volley : 5 € /vers Para Volley : 5 € + part LRVB (1)
M11 à M9	20,95 €	Passage vers Beach Volley : 5 € /vers Para Volley : 5 € + part LRVB (1)
M7 à Baby Volley	9,75 €	Passage vers Beach Volley : 5 € /vers Para Volley : 5 € + part LRVB (1)
COMPETITION BEACH VOLLEY		
Senior	19,95 €	Passage vers Volley-Ball : 29 € /vers Para Volley : 10 € + part LRVB (2)
M20 à M17	19,95 €	Passage vers Volley-Ball : 27 € /vers Para Volley : 10 € + part LRVB (2)
M15 à M13	9,75 €	Passage vers Volley-Ball : 11€ /vers Para Volley : 5 € + part LRVB(2)
M11 à M9	9,75 €	Passage vers Volley-Ball : 11€ /vers Para Volley : 5 € +part LRVB(2)
M7 à Baby Volley	9,75 €	Passage vers Volley-Ball : 5 € /vers Para Volley : 5 € + part LRVB (2)
COMPETITION PARA VOLLEY –VOLLEY SOURD/VOLLEY ASSIS		
Senior à M17	25,00€	Passage vers Volley-Ball : 34,35 € /vers Beach Volley : 10 € + part LRVB (3)
M15 et en dessous	15,00 €	Passage vers Volley-Ball : 17,95 € /Beach Volley : 5€ + part LRVB (3)
Passage entre toutes catégories Volley-Ball, Beach Volley ou Para Volley dans un GSA différent	100% des tarifs licences selon catégorie	+ part LRVB
Pack Licences Compétition VB et Beach prises simultanément dans le même GSA	Remise sur le coût Passage -2€	
AUTRES LICENCES		
COMPET'LIB	23 €	+ part LRVB
COMPET'LIB –PASSERELLE Fédération Affinitaire → FFVB	3€	Aucune autre part(4)
ENCADREMENT – DIRIGEANT	27,10 €	+ part LRVB
VPT (VOLLEY POUR TOUS)	15 €	Aucune autre part - Reversement : LRVB 9€
Événementielle – Initiation	0 €	Pas de droit de vote ni de part LRVB (5)
OPTION OPEN - cadre d'un Bassin de Pratique valide	12,25 €	Par option + part LRVB
OPTION PES – cadre du PES	61,20 €	Par option + part LRVB
Re-qualification licence (DHO annulée puis ré-activée)	6 €	+ Part LRVB
MUTATIONS		
MUTATION VOLLEY NATIONALE de SENIOR à M 17	112 €	+ Part LRVB
MUTATION VOLLEY REGIONALE de SENIOR à M17	61 €	+ Part LRVB
MUTATION EXCEPTIONNELLE COMPETITION VOLLEY-BALL	Remise de 50 % du coût de la mutation normale	+ Part LRVB à 50 % maximum du coût de la mutation normale (6)
MUTATION VOLLEY & BEACH VOLLEY de M15 à Baby V.	0 €	+ Part LRVB
MUTATION BEACH VOLLEY de SENIOR à M17	40 €	+ Part LRVB
MUTATION BEACH VOLLEY POUR LICENCIÉ « PACK VB et BEACH » de SENIOR à M 17 VERS UN GSA OPTION BEACH VOLLEY UNIQUEMENT	5 €	+ Part LRVB à 50 % maximum du coût de la mutation normale
SURCLASSEMENTS : DOUBLE OU TRIPLE		
	20,40 €	+ Part LRVB
AFFILIATIONS/REAFFILIATION		
PREMIERE AFFILIATION GSA - CLUB JEUNES - CLUB FILLEUL - & GSD - Tronc Commun + VOLLEY + BEACH + PARA VOLLEY	0 €	15 premières créations de licences JEUNES gratuites (+Part LRVB)
REAFFILIATION 1 GSA - Tronc Commun (TC)	30,60 €	Licences VPT & COMPET'LIB seulement (6) + part LRVB
REAFFILIATION 2 GSA = TC + Volley-Ball + Beach Volley+ Para Volley (Départemental)	30,60 € + 51 € = 81,60 €	Licences compétitions Départemental + part LRVB
REAFFILIATION 3 GSA = TC +Volley-Ball + Beach + Para Volley (Régional)	30,60 € + 170 € = 201,60€	Licences compétitions Régional + part LRVB
REAFFILIATION 4 GSA = TC +Volley-Ball + Beach Volley + Para Volley (National)	30,60 € + 150 € + 71.40 € = 255 €	Toutes Licences compétitions + part LRVB
REAFFILIATION 5 GSA = TC + Compétitions Volley-Ball	30,60 € + 154 € = 184,60 €	Licences compétitions VOLLEY-BALL (toutes divisions)
REAFFILIATION 6 GSA = TC + Compétitions Beach Volley	30,60 € + 71.40 € = 102 €	Licences compétitions BEACH VOLLEY (toutes divisions)
REAFFILIATION 7 GSA = TC + Compétitions Para Volley	30,60 € +51 € =81,60€	Licences compétitions Para Volley (toutes divisions)
RE-AFFILIATION 8 = CLUB JEUNES	30 €	15 premières licences créations gratuites et les licences renouvelées facturées à 50 % du tarif

(1) Tarif Passage vers Beach Volley est accordé au licencié disposant dans le même GSA d'une licence Co au cours de la même saison

(2) Tarif Passage Beach Volley est accordé au licencié disposant dans le même GSA d'une licence Volley-Ball au cours de la même saison.

(3) Tarif Passage vers Volley-Ball ou Beach Volley est accordé au licencié disposant dans le même GSA d'une licence Para Volley

(4) Tarif Passerelle pour le licencié d'une fédération affinitaire vers la FFVB en licence Compétib pour évoluer dans les compétitions de loisirs départementales

(5) PASSAGE EVENEMENTIELLE INITIATION EN COMPETITION VOLLEY-BALL - La détention de la licence "événementielle-initiation" permet aux jeunes, appartenant aux catégories M13 et en-dessous de bénéficier gratuitement de leur 1ère licence FFVB Compétition volley-ball, dans le GSA de leur choix, si cette demande de licence est effectuée dans les 12 mois qui suivent la délivrance de la licence « événementielle-initiation »

(5) PASSAGE EVENEMENTIELLE INITIATION EN COMPETITION BEACH – La détention de la licence « événementiel-initiation » sur une compétition de Beach Volley permet aux licenciés de bénéficier gratuitement de leur 1ère licence FFVB Compétition Beach Volley dans le GSA de leur choix, si cette demande de licence est effectuée dans les 12 mois qui suivent la délivrance de la licence « événementielle –initiation ».

(6) Mutation EXCEPTIONNELLE Compétition VB/Encadrement pourra être délivrée après avis de la CCSR et avec l'accord du club quitté lors d'une mutation Professionnelle (à l'exception des licenciés PRO), cursus scolaire, déménagement cellule familiale ou club quitté qui n'engage pas d'équipe dans la catégorie concernée.

COUT DE L'ASSURANCE LICENCES TOUTES CATEGORIES hors Evènementielles	
CHOIX D'ASSURANCE	TARIFS
ASSURANCEOPTION DE BASE	0,46 €
ASSURANCE OPTION A	5,52 €
ASSURANCE OPTION B	8,36 €

TARIFS LICENCES OUTRE-MER & AFFILIATIONS – Décisions AG 25/06/2017

COMPETITION VOLLEY-BALL	MONTANTS OUTRE-MER Hors Assurance	Précisions sur 2017/2018
Senior	13,30€	Passage vers beach volley : 6 € + part LRVB (1)
M20 M17	13,30€	Passage vers beach volley : 6 € + part LRVB (1)
M15 M13	7,15€	Passage vers beach volley : 3 € + part LRVB (1)
M11 M9	7,15€	Passage vers beach volley : 3 € + part LRVB (1)
M7 Baby Volley	7,15€	Passage vers beach volley : 3 € + part LRVB (1)
COMPETITION BEACH VOLLEY		
Senior	10,20€	Passage vers Volley Ball : 9,10+ part LRVB
M20 M17	10,20€	Passage vers Volley-Ball : 9,10 + part LRVB
M15 M13	7,15€	Passage vers Volley-Ball : 3+ part LRVB
M11 M9	7,15€	Passage vers Volley-Ball : 3+ part LRVB
M7 Baby Volley	7,15€	Passage vers Volley-Ball : 3 + part LRVB
Passage toutes catégories VOLLEY-BALL vers toutes catégories BEACH VOLLEY dans un GSA différent	100% des tarifs licences selon catégorie	+ part LRVB
COMPETITION PARA VOLLEY – Volley Sourd/Volley Assis		
Senior	10 €	+ part LRVB
Jeunes	5 €	+part LRVB
AUTRES LICENCES		
COMPET'LIB	8,20 €	+ part LRVB
ENCADREMENT – DIRIGEANT (Volley-Ball & Beach Volley)	8,20 €	+ part LRVB
VPT (VOLLEY POUR TOUS)	8 €	Aucune autre part - Reversement : LRVB 4€
Événementielle – Initiation	0 €	Pas de droit de vote ni de part LRVB (3)
Pass bénévole = Événementiel - Bénévole	0 €	Pas de droit de vote ni de part LRVB (4)
OPTION OPEN - cadre d'un Bassin de Pratique valide	6 €	Par option + part LRVB
Re-qualification licence (DHO annulée puis ré-activée)	6 €	+ Part LRVB
SURCLASSEMENTS : Double ou Triple	20,40 €	+ Part LRVB
MUTATIONS		
MUTATION VOLLEY REGIONALE de SENIOR à M17	20,40 €	+ Part LRVB
MUTATION VOLLEY REGIONALE & BEACH de M15 à Baby V.	0 €	+ Part LRVB
MUTATION BEACH VOLLEY de SENIOR à M17	13 €	+ Part LRVB
AFFILIATIONS		
PREMIERE AFFILIATION GSA - Tronc Commun + VOLLEY + BEACH	0 €	15 premières créations de licences jeunes gratuites+ Part LRVB
RÉ-AFFILIATION 1UM GSA - Tronc Commun (TC)	15,30 €	Licences VPT & COMPET'LIB seulement + part LRVB
RÉ-AFFILIATION 2UM GSA = TC + Compétitions VOLLEY-B.	15,30 € + 26,50 € = 41,80 €	Licences compétitions VOLLEY-BALL (toutes divisions)
RÉ-AFFILIATION 3UM GSA = TC + Compétitions BEACH V.	15,30 € + 20,40 € = 35,70 €	Licences compétitions BEACH VOLLEY (toutes divisions)
RÉ-AFFILIATION 4UM GSA = Tronc Commun + Compétitions VOLLEY-BALL + Compétitions BEACH VOLLEY	15,30 € + 26,50 € + 20,40 € = 62,20 €	Toutes Licences compétitions + part LRVB Evolution en divisions Régionales et Nationales

(1) Tarif Passage BEACH VOLLEY est accordé au licencié disposant dans le même GSA d'une licence Compétition Volley-Ball au cours de la même saison

(2) Tarif Passage VOLLEY-BALL est accordé au licencié disposant dans le même GSA d'une licence Compétition Beach Volley au cours de la même saison

(3) PASSAGE EVENEMENTILE INITIATION EN COMPETITION - La détention d'une « licence événementielle-initiation » permet aux jeunes, appartenant aux catégories M13 et en-dessous au moment de la demande et si celle-ci est effectuée dans les 12 mois qui suivent la délivrance de la licence « événementielle-initiation », de bénéficier gratuitement de leur 1ère licence FFVB Compétition, dans le GSA de leur choix.

COUT DE L'ASSURANCE LICENCES TOUTES CATEGORIES hors Événementielles	
CHOIX D'ASSURANCE	TARIFS
ASSURANCEOPTION DE BASE	0,46 €
ASSURANCE OPTION A	5,52 €
ASSURANCE OPTION B	8,36 €

SECTEUR SPORTIF – REDEVANCES – ENGAGEMENTS COMPETITION VOLLEY-BALL

INTITULES	MONTANTS 2017/2018 REDEVANCES + ARBITRAGES	Echéancier 2017/2018
CHAMPIONNAT NATIONAL ELITE	6730 € + 1782 € = 8512 €	4 x 2128 €
CHAMPIONNAT NATIONAL – N2M/N2F	4750 € + 1562 € = 6312 €	4 x 1578 €
CHAMPIONNAT NATIONAL – N3M/N3F	3260 € + 1170 € = 4 430 €	4 x 1107.5 €
COUPES DE FRANCE – JEUNES, SENIORS & BEACH	61,20 €	
TOURNOIS BEACH SERIE 1 SERIE 2 SERIE 3	0 €	
TOURNOIS BEACH EXHIBITION (droits par tableau) National International	3 672 € 3 570 €	idem
TOURNOIS BEACH INTERNATIONAL (droits par tableau) Satellite Masters	0 € 0 €	
World Tour : selon conditions convention FFVB		

ENGAGEMENTS - COMPETITIONS PARA VOLLEY – VOLLEY SOURDS

Equipe FEMININE ou Equipe MASCULINE	Prix d'engagement
Championnat de France 6 x 6 (une seule équipe)	50,00 €
Championnat de France 6 x 6 (si deux Equipes : A + B)	50,00 €
Coupe de France 6 x 6 (engagement obligatoire)	25,00 €
Coupe de France Beach Volley :	20,00
Engagement Obligatoire : une paire (2 joueurs)	10,00 €
libre (sauf si A + B : obligatoire): deux paires (2 x 2 joueurs)	20,00 €
libre : trois paires (3 x 2 joueurs) maximum par équipe	30,00 €
*Championnat Zone Beach Volley (2 équipes maxi)	Compris dans le forfait

INDEMNITES D'ARBITRAGE

DIVISIONS	1ER ARBITRE	2EME ARBITRE	MARQUEUR
ELITE M&F (facturées aux GSA avec les redevances sportives)	35 €	35 €	11 €
NAT 2 M&F (facturées aux GSA avec les redevances sportives)	30 €	30 €	11 €
NAT 3 M&F (facturées aux GSA avec les redevances sportives)	27 €	27 €	11 €
Indemnité complémentaire d'arbitrage de match en semaine - Championnat de France - Arbitre de réserve (match international)	150 € AU DELÀ DE 200 KM ALLER (réglée par la FFVB et refacturée au club demandeur)		
Indemnité complémentaire d'arbitrage match le dimanche après 17h00	90 € (réglée par la FFVB et refacturée au club demandeur)		
Frais hôteliers pris en charge si distance supérieure à 200 Km (sur présentation de justificatif)	plafonnés à 80 € sur Paris plafonnés à 70 € en Province		
Rencontres couplées Match vendredi/samedi et/ou samedi/dimanche (Le calcul du couplage se met en place dès que le 1 ^{er} match est à plus de 200 km aller, suivi le lendemain d'une autre rencontre)	Un repas plafonné à 20 € sur présentation de justificatif est pris en charge sur le repas de midi du 2 ^{ème} match.		
COUPE DE FRANCE JEUNES Tournoi à 3 équipes	Besoin : 2 arbitres		Marqueur
M20, M17, M15	22 € par équipe et par arbitre		11 €
M13 (un seul arbitre par tournoi)	22 € par équipe		11 €
COUPE DE FRANCE JEUNES Tournoi à 4 équipes	Besoin : 2 arbitres		
M20, M17, M15	4 arbitres : 63 € par équipe 3 arbitres : 48 € par équipe 2 arbitres : 32 € par équipe		15 €
M13 (deux arbitres par tournoi)	32 € par équipe et par arbitre		15 €
Coupes de France jeunes	Forfait repas plafonné à 10 € sur présentation de justificatif (réglé par la FFVB)		
Coupe de France seniors LNV/FFVB	Voir cahier des charges en vigueur		
Matchs internationaux Arbitre de réserve (à l'exception des Coupes d'Europe)	100 € par jour de présence + déplacement organisé par la CCA		
Arbitres - Matchs internationaux	85 € par jour de présence + frais de déplacement Indemnité complémentaire match en semaine : 150 € AU DELÀ DE 200 KM ALLER		
Coupe d'Europe (à la charge de l'organisateur) Champion's League, Challenge Cup et CEV CUP Arbitre de réserve (désigné par la CCA) : Voir le cahier des charges de la CEV	Les arbitres à plus de 200 Km ALLER devront contacter les clubs pour les modalités de déplacement et de séjour. Si déplacement en voiture : indemnité CEV + Km (si autorisation préalable de la CCA)		
Juges de lignes (rencontres internationales ou phases finales)	50 € + frais de déplacement		
Marqueurs (rencontres internationales ou phases finales)	35 € + frais de déplacement		
Formation CCA encadrement de stage	70 €/jour + frais de déplacement		
Formation CCA Observations/supervisions d'arbitres	70 €/jour + frais de déplacement		
Beach volley tournois internationaux (hors désignations FIVB ou CEV)	80 € par jour de présence + déplacements organisés par la CCA		
Beach volley tournois nationaux Arbitres, Juges Arbitres, Superviseur	80 € par jour de présence + frais de déplacement		

SECTEUR ARBITRAGE – MODALITES DE REMBOURSEMENT

REMBOURSEMENT VOLLEY-BALL Indemnité kilométrique Aller/Retour	<p>Si déplacement individuel : 0.30 €/Km si déplacement <400 Kms Aller < 400 Km Aller : prise en compte des frais de péage</p> <p>Si >400 Km Aller : prise en charge par la CCA (train/avion)</p> <p>Si co-voiturage : indemnité kilométrique aller/retour 0.45 €/Km Accord CCA nécessaire</p>
REMBOURSEMENT BEACH VOLLEY	<p>Si déplacement individuel : 0.30 €/Km si déplacement <300 Kms Aller < 300 Km Aller : prise en compte des frais de péage</p> <p>Si >300 Km : prise en charge par la CCA (train/avion)</p> <p>Si co-voiturage : indemnité kilométrique aller/retour 0.45 €/Km Accord CCA nécessaire</p>

SECTEUR SPORTIF – AMENDES ET DROITS

INTITULES	CATEGORIE	MONTANT 2017/2018	
CALENDRIER Demande de modification de calendrier	SENIORS	Modification de salle	10 €
		Modification même week-end	80 €
		Changement de week-end ou match en semaine	200 €
	JEUNES	30 €	
Retard de mise en place du matériel ½ heure avant la rencontre	SENIORS JEUNES (COUPE ET CHALLENGE)	80 € 40 €	
Non-présentation de ballons réglementaires	SENIORS JEUNES (COUPE ET CHALLENGE)	150 €	
Non présentation de plaquettes	ELITE N2 N3	20 €	
Absence de 3 ballons et de 3 ramasseurs de balles	ELITE M&F	40 €	
Licences non présentées (toutes compétitions) Date de saisie Internet + 15 jours	JUSQU'AU 15 OCTOBRE (Tolérance possible) AU-DELA DU 15 OCTOBRE (Pas de tolérance)	15 €	
Feuille de composition d'équipe non présentée Date de saisie Internet + 15 jours	TOUTES COMPETITIONS	10 €	
Résultat non communiqué sur Internet Samedi avant 00h00 (minuit) pour les compétitions se déroulant le Samedi Dimanche avant 20h00 pour les compétitions se déroulant le Dimanche	TOUTES COMPETITIONS	50 €	
Feuille de match en retard Postée après le lundi qui suit la rencontre Non parvenue à la fédération avant le jeudi qui suit la rencontre plus 10 € par jour de retard au-delà du jeudi	TOUTES COMPETITIONS	30 € 50 € +10 € par jour de retard	

SECTEUR SPORTIF – AMENDES EQUIPES DE FRANCE

Refus NON JUSTIFIE d'honorer une sélection en Equipe de France de Volley-Ball ou Beach Volley (amende individuelle)	1 500 €	Par CCDE
---	----------------	----------

SECTEUR SPORTIF – FORFAIT ET PENALITE

COMPETITIONS	PENALITE FORFAIT pour non présentation d'équipe ou équipe incomplète / match	PENALITE FORFAIT administratif à l'issue de la rencontre	FORFAIT GENERAL*
ELITE	4 000 €	800€	12 000€
NATIONALE 2	3 000 €	600€	9 000€
NATIONALE 3	2 000 €	400€	6 000€

* Les amendes antérieures éventuelles, liées à des matchs perdus par forfait ou pénalité seront déduites de l'amende pour forfait général.

COMPETITIONS	PENALITE - FORFAIT Avec déplacement	PENALITE - FORFAIT Sans déplacement	PENALITE FORFAIT Sans déplacement Sans annulation du tournoi	PENALITE – FORFAIT Lors des Finales
Coupe de France Jeunes Coupe de France de Beach	100 €	150 €	150 € à la FFVB + 1 €/Km aller aux équipes qui se sont déplacées, par le club ayant fait forfait	400 €

AUTRES AMENDES ET DROITS

CCSR	MONTANT 2017/2018
Litige signature GSA vis-à-vis de l'un de ses licenciés	De 150 € à 500 €
Frais de dossier licence étranger transfert pour divisions : LIGUE A – LIGUE B – LIGUE AF – ELITE F	400 € + REDEVANCE CEV OU FIVB
Frais de dossier licence étranger transfert pour les autres divisions nationales	600 €
Droit d'annulation de licence	50 €
Amende pour Membre du bureau d'un GSA non licencié	50 €
CCA	
Absence d'arbitre non justifiée	50 €
Défaillance de l'arbitre mis à la disposition de la CCA (Art. 1 des RGA)	1500 €
Défaillance partielle de l'arbitre mis à la disposition de la CCA (Art. 1 des RGA)	400 €
Demande de récusation	300 €
Absence de marqueur diplômé	20 €
Feuille de match mal tenue	25 €
CCEE	
Entraîneur N3 non Conforme par match (<i>Entraîneur avec mauvais type de licence - Pas de nom d'entraîneur sur feuille de match - Conformité d'Entraîneur refusée</i>)	50 €
Entraîneur N2 non Conforme par match (<i>Entraîneur avec mauvais type de licence - Pas de nom d'entraîneur sur feuille de match - Conformité d'Entraîneur refusée</i>)	100 €
Entraîneur ELITE non Conforme par match (<i>Entraîneur avec mauvais type de licence - Pas de nom d'entraîneur sur feuille de match - Conformité d'Entraîneur refusée</i>)	200 €
Entraîneur LNV non Conforme par match (<i>Conformité d'Entraîneur refusée</i>)	500 €
Entraîneur Adjoint LNV non Conforme par match (<i>Entraîneur avec mauvais type de licence - Conformité d'Entraîneur refusée</i>)	250 €
Pas de demande de Conformité Entraîneur pour figurer sur feuille de match division nationale	150 €
Pas de demande de Conformité Entraîneur pour figurer sur feuille de match et/ou hors délais clubs LNV	500 €
CCS	
Non-conformité de présence de joueurs issus de la formation locale en référence au RGE – REGLEMENT PARTICULIER DE L'ÉPREUVE	500 € /joueur(se)/match
Droit de réclamation Commission Centrale (Droit de consignation)	250 €
Frais de dossier d'un appel en Commission Fédérale d'Appel	400 €
REGLEMENTATION DEVOIRS D'ACCUEIL ET DE FORMATION (DAF)	
Absence d'équipe réserve ou forfait général de cette équipe	Ligue A, B, F : 4000 € ELITE : 4000 € N2 : 3000 € N3 : 2500 €
Absence de participation en Coupe de France Jeunes ou forfait au cours des trois premières journées	400 €
Nombre de licenciés au 31 janvier de la saison en cours	100 €/licences manquantes
Nombre d'unité de formation et équipe en 6x6	400 €/ ½ UF manquantes
Aucune équipe 6x6 engagée dans les championnats de la saison en cours	400 €/équipe manquante
DNACG	
Litige concernant le RG DNACG (CACCF)	De 400 € à 4000 €

FACTURATION DE DOCUMENTS ADMINISTRATIFS

	MONTANT	REMARQUES
Fiche de rotation	0.48 €	Tarifs hors frais postaux
Feuille de match	0.95 €	Tarifs hors frais postaux
Agent de joueurs – frais d'inscription à l'examen	324 €	
Agent de joueurs – Licence d'agent	541 €	

SECTEUR BEACH – AMENDES

Retrait d'un tournoi (indemnité)	MONTANT 2017/2018
Au minimum 10 jours avant le tournoi sans remplacement ni excuse valable	20 €
National : moins de 10 jours sans excuse valable**	65 €
Régional : moins de 10 jours sans excuse valable**	20 €
Départemental : moins de 10 jours sans excuse valable**	20 €
Jeunes : moins de 10 jours sans excuse valable**	20 €
Changement de joueur : moins de 10 jours sans excuse valable**	20 €
** Les frais d'inscription restent dus à l'organisateur	
Absence non excusée à un tournoi	
Finale de championnat de France et tournoi de série 1	260 €
Régional série 2	65 €
Départemental	50 €
Finales Championnat de France – catégorie Jeunes	150 €
Qualification Championnat de France – catégorie Jeunes	50 €
Finales Interclubs	260 €
Jeunes	20 €
Tenue non conforme	50 €
Championnat de France	
Absence à la réunion technique pour le tableau principal (par équipe)	130 €
Absence à la réunion technique des qualifications (par équipe)	100 €
Absence à la cérémonie des résultats sans excuse valable d'une des trois équipes les mieux classées	325 €
Organisateur : Annonce tardive des résultats (heure limite : 12h00 le lendemain de la fin du tournoi)	65 €
Organisateur de tournoi	
Amendes pour non respect du cahier des charges	2500 €
Défaut ou non respect candidature/organisation générale	300 €
Défaut ou non respect gestion sportive	500 €
Défaut ou non respect accueil	500 €
Défaut ou non respect marketing et communication	300 €

SANCTIONS TERRAINS			
ABUS SUR EQUIPEMENT	SANS CONSEQUENCE	MATCH RETARDE	
		TERRAIN CENTRAL	TERRAIN ANNEXE
Abus sur ballons, bancs et tenue des joueurs	50 €	100 €	150 €
Abus sur filet, lignes, podium, panneaux et autres abus similaires en nature	50 €	150€	200 €
Abus verbal sur Officiels et Arbitres menant à		Pénalité 200 € 100 €	Expulsion 300 € 200 €
Abus non verbal menant à	Pénalité Terrain Annexe 100 € Terrain Principal 200 €	Expulsion Terrain Annexe 200 € Terrain Principal 300 €	Disqualification Terrain Annexe 300 € Terrain Principal 500 €



RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

**Présentation par Mme Jocelyne MAHIEU,
Commissaire aux Comptes**

Jocelyne MAHIEU
Expert comptable
Commissaire aux Comptes

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

Exercice clos le 31 Décembre 2016

FFVB

17, rue Georges Clémenceau
94607 CHOISY LE ROI CEDEX

Société inscrite à l'Ordre des Experts Comptables de la Région Paris Ile-de-France
et à la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes de Versailles

BUREAUX ET SIÈGE SOCIAL : 44, avenue du Parc - 95320 Saint-Leu-La-Forêt
Tél. : 01.34.18.02.95 - Fax : 01.34.18.07.88 - E-mail : ifeajm@wanadoo.fr

S.A.R.L. au Capital de 32 000 Euros - Siret 394 698 112 00031 - Code APE 6920 Z - N.I.F. : FR27354678112

Jocelyne MAHIEU
Expert comptable
Commissaire aux Comptes

FEDERATION FRANCAISE DE VOLLEY-BALL

Association sans but lucratif régie par la loi du 1^{er} juillet 1901

17, rue Georges Clémenceau

94607 CHOISY LE ROI CEDEX

Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 Décembre 2016

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 Décembre 2016 sur :

- le contrôle des comptes annuels de la FEDERATION FRANCAISE DE VOLLEY-BALL, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I - OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en oeuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'Association à la fin de cet exercice.

II - JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application de l'article L. 823-9 du Code de commerce, relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

La Fédération a perçu des subventions versées par son ministère de tutelle, le Ministère des Sports, pour un montant total de 1.028.418 € conformément à la convention d'objectif signée pour 2016 (c.f. point 14 de l'annexe).

Dans le cadre de notre mission, nous nous sommes assurés de la réalité des subventions comptabilisées et, sur la base des documents faits en interne, de leur utilisation conformément aux objectifs fixés par le financeur.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III - VERIFICATIONS ET INFORMATIONS SPECIFIQUES

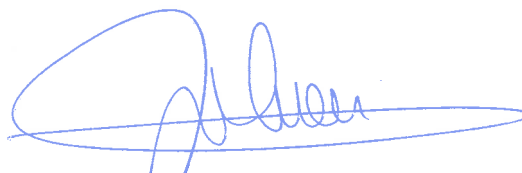
Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'autre observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier et dans les documents adressés aux membres sur la situation financière et les comptes annuels.

Fait à Saint-Leu-la-Forêt, le 9 juin 2017

Le Commissaire aux Comptes

Ile de France, Expertise et Audit - IFEA



Jocelyne MAHIEU

FEDER.FRANC.DE VOLLEY BALL
17 RUE GEORGES CLEMENCEAU
94600 CHOISY LE ROI

EXERCICE DU 01/01/2016 AU 31/12/2016



Sommaire

1. Comptes annuels

Rapport de présentation des comptes annuels	1
Bilan actif	3
Bilan passif	4
Compte de résultat	5
Annexe	6
ANNEXE	7
2. Détail des comptes	12
Bilan détaillé	14
Compte de résultat détaillé	19



Rapport de présentation des comptes annuels

MISSION DE PRESENTATION DES COMPTES ANNUELS

Dans le cadre de la mission d'établissement des comptes annuels de l'association
FEDER.FRANC.DE VOLLEY BALL
Pour l'exercice du 01/01/2016 au 31/12/2016.

Conformément à nos accords , nous avons effectué les diligences prévues par les normes définies par l'Ordre des experts comptables.

Les comptes annuels ci-joints, qui comportent 9 pages, se caractérisent par les données suivantes :

	Montants en Euro
Total bilan	5 831 537
Total des ressources	8 954 608
Résultat net comptable (Excédent)	16 039



Fait à CHARENTON LE PONT
Le 28/04/2017

BERNARD DEVIRGILLE
Expert-Comptable

Bilan actif

	Brut	Amortissement Dépréciation	Net au 31/12/2016	Net au 31/12/2015
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles	154 254	130 733	35 271	6 878
Immobilisations corporelles	1 344 594	728 425	616 168	692 452
Immobilisations financières	35		35	30
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	1 498 883	859 159	651 475	699 360
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours (autres que marchandises)				
Marchandises	129 892	89 234	40 658	67 745
Avances et acomptes versés sur commandes				20 489
Créances				
Usagers et comptes rattachés	937 128	116 269	820 859	475 647
Autres	598 190		598 190	201 515
Valeurs mobilières de placement	931 955	7 269	924 686	921 844
Disponibilités (autres que caisse)	2 699 596		2 699 596	3 180 697
Caisse	5 417		5 417	6 475
TOTAL ACTIF CIRCULANT	5 302 178	212 772	5 089 407	4 874 411
REGULARISATION				
Charges constatées d'avance	90 656		90 656	111 036
Charges à répartir sur plusieurs exercices				
Autres comptes de régularisation				
TOTAL REGULARISATION	90 656		90 656	111 036
TOTAL GENERAL	6 891 717	1 071 930	5 831 537	5 684 807

Legs nets à réaliser :

acceptés par les organes statutairements compétents

autorisés par l'organisme de tutelle

Dons en nature restant à vendre :



Bilan passif

	au 31/12/2016	au 31/12/2015
FONDS ASSOCIATIFS		
Fonds propres		
Fonds associatifs sans droit de reprise	1 306 474	829 410
Ecarts de réévaluation		
Réserves		
Résultat de l'exercice	16 039	477 064
Report à nouveau		
SOUS-TOTAL : SITUATION NETTE	1 322 513	1 306 474
Autres fonds associatifs		
Fonds associatifs avec droit de reprise		
Résultats sous contrôle des tiers financeurs		
Ecarts de réévaluation sur des biens avec droit de reprise		
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
Droits des propriétaires (Commodat)		
TOTAL FONDS ASSOCIATIFS	1 322 513	1 306 474
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	200 168	201 161
FONDS DEDIES		
DETTES		
Emprunts et dettes assimilées	308 437	359 850
Avances et commandes reçues sur commandes en cours		
Fournisseurs et comptes rattachés	411 645	570 359
Autres	851 135	1 043 742
TOTAL DETTES	1 571 217	1 973 951
Produits constatés d'avance	2 737 639	2 203 222
TOTAL GENERAL	5 831 537	5 684 807

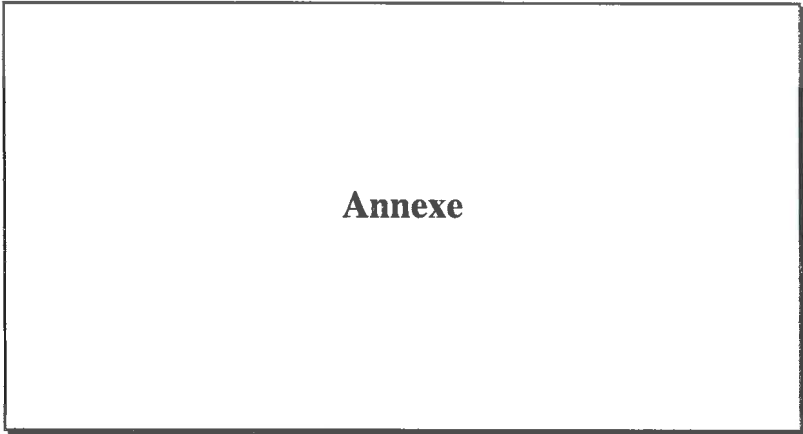
(1) Dont à plus d'un an (a)	255 646
Dont à moins d'un an (a)	4 053 210
(2) Dont concours bancaires et soldes créditeurs de banque	
(3) Dont emprunts participatifs	
(a) A l'exception des avances et acomptes reçus sur commandes en cours	



Compte de résultat

	du 01/01/16 au 31/12/16 12 mois	du 01/01/15 au 31/12/15 12 mois	Variation absolue (montant)	Var. abs. (%)
Ventes de marchandises	89 678	56 988	32 690	57,36
Production vendue	813 415	559 923	253 492	45,27
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation	1 174 670	1 209 557	-34 887	-2,88
Reprises et Transferts de charge	249 594	170 001	79 593	46,82
Cotisations				
Autres produits	6 482 864	6 786 232	-303 369	-4,47
Produits d'exploitation	8 810 221	8 782 701	27 520	0,31
Achats de marchandises	65 850	34 095	31 756	93,14
Variation de stock de marchandises	7 594	-20 106	27 700	-137,77
Achats de matières premières				
Variation de stock de matières premières	6 622	-14 163	20 784	-146,75
Autres achats non stockés et charges externes	4 277 257	3 517 837	759 420	21,59
Impôts et taxes	142 309	147 331	-5 023	-3,41
Salaires et Traitements	1 754 456	2 142 050	-387 595	-18,09
Charges sociales	554 345	635 429	-81 084	-12,76
Amortissements et provisions	213 669	293 782	-80 113	-27,27
Autres charges	1 787 412	1 501 407	286 005	19,05
Charges d'exploitation	8 809 513	8 237 663	571 850	6,94
RESULTAT D'EXPLOITATION	707	545 038	-544 331	-99,87
Opérations faites en commun				
Produits financiers	24 288	17 939	6 348	35,39
Charges financières	16 837	15 147	1 690	11,16
Résultat financier	7 451	2 792	4 658	166,84
RESULTAT COURANT	8 158	547 830	-539 673	-98,51
Produits exceptionnels	120 099	179 044	-58 945	-32,92
Charges exceptionnelles	109 180	248 220	-139 041	-56,02
Résultat exceptionnel	10 919	-69 177	80 096	-115,78
Impôts sur les bénéfices	3 038	1 590	1 448	91,07
Report des ressources non utilisées				
Engagements à réaliser				
EXCEDENT OU DEFICIT	16 039	477 064	-461 024	-96,64

RCC IFEA SARL
 COMAGNIE
 REGIONALE DE
 COMMISSAIRES AUX
 COMPTES
 44, avenue du Parc
 95320 Saint-Leu-la-Forêt
 Tél. : 0134180295
 Fax : 0134180788
 Siret : 394 698 112 0031
 Commissaire
 aux comptes



CRCC IFEA SARL
Commissaire
aux comptes

COMPAGNIE
REGIONALE DES
COMMISSAIRES AUX
COMPTES
SARL

44, avenue du Parc
95320 Saint-Leu-la-Forêt
Tél. : 0134180295
Fax : 0134180788
Siret : 394 698 112 0031

ANNEXE

Lors de l'arrêté de ces comptes, il a été retenu les principes comptables suivants :

Les produits des licences, redevances clubs, affiliations clubs, pour la saison 2016/2017 ont été retenus pour 50% de leur montant encaissé et à percevoir.

Les charges récurrentes mais engagées jusqu'à la fin de la saison 2016/2017, ont été provisionnées à 50% de leur coût estimé.

1. REGLES ET METHODES COMPTABLES :

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation
 - permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre
 - indépendance des exercices
- et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

2. EVENEMENTS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE :

Des provisions pour dépréciation des créances ont été constatées pour 21K€ sur l'exercice 2016.

Des reprises de provision pour dépréciation des créances ont été constatées pour 161 K€.

Il y a des litiges en cours dont l'issue est incertaine et sujette à interprétation et qui ont été provisionnés à hauteur des frais d'avocats et de procédures.

3. IMMOBILISATIONS :

Elles sont évaluées à leur coût d'acquisition. Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée de vie prévue.

Immobilisations incorporelles	1 à 5 ans
Installations, agencements	5 à 20 ans
Matériel de bureau et informatique	3 à 5 ans
Matériels divers	3 à 5 ans

Conformément aux nouvelles normes, les constructions ont été décomposées en composants distincts faisant l'objet de plans d'amortissements propres :

Gros œuvre	40 ans
Menuiserie extérieure	15 ans
Chauffage	15 ans
Façade	15 ans
Agencements intérieurs	20 ans



ANNEXE

	<u>Début</u> <u>exercice</u>	<u>Acquisitions</u>	<u>Sorties</u>	<u>Fin</u> <u>exercice</u>
Immobilisations incorporelles	144 08	28 788	18 614	154 254
Immobilisations corporelles				
- Terrains	153 600			153 600
- Constructions	614 402			614 402
- Agencements	293 523			293 523
- Mat. bureau, infor.	217 913	9 452	47 914	179 451
- Matériels divers	103 046	5 205	4 634	103 617
- Immobilisations en cours		11 750		11 750
	<u>1 382 485</u>	<u>26 407</u>	<u>52 548</u>	<u>1 356 343</u>
Immobilisations financières	30	5		35
TOTAL	<u>1 526 596</u>	<u>55 200</u>	<u>71 162</u>	<u>1 510 632</u>

4. AMORTISSEMENTS :

	<u>Début</u> <u>exercice</u>	<u>Dotations</u>	<u>Reprises</u>	<u>Fin</u> <u>Exercice</u>
Immobilisations incorporelles	137 203	12 144	18 614	130 733
Immobilisations corporelles				
- Constructions	304 386	26 624		331 010
- Agencements	148 483	23 688		172 171
- Mat. Bureau, infor.	108 083	31 560	47 914	128 356
- Matériels divers	129 081	9 069	4 634	96 887
	<u>690 033</u>	<u>90 941</u>	<u>52 549</u>	<u>728 425</u>
TOTAL	<u>827 236</u>	<u>103 086</u>	<u>71 163</u>	<u>859 158</u>

5. STOCKS

Les matières et marchandises ont été évaluées à leur coût d'acquisition. La valeur brute des éléments fongibles du stock a été déterminée selon la méthode « premier entré/premier sorti » et s'élève à 130 K€.

Ces éléments ont, le cas échéant, été dépréciés par voie de provision pour tenir compte de leur valeur vénale à la date d'établissement des comptes. Cette provision a été dotée au cours de cet exercice pour 89.234 Euros. Une reprise a par ailleurs été passée pour 76.363 Euros.



ANNEXE

6. PROVISIONS :

	<u>Début</u> <u>exercice</u>	<u>Dotations</u>	<u>Reprises</u>	<u>Fin</u> <u>Exercice</u>
Prov. dép. stocks	76 363	89 234	76 363	89 234
Prov. dép. clients	256 081	21 349	161 161	116 269
Prov. Pour litige	201 161	58 327	59 320	200 168
Prov.dép. valeurs mobilières		7 269		7 269
TOTAL	533 605	176 179	296 844	412 940

7. PRODUITS A RECEVOIR :

Des produits à recevoir sont comptabilisés dans les postes :

- « Clients » pour 76.179 Euros (factures à établir).
- « Autres créances » pour 444.553 Euros
- « Disponibilités » pour 4.833 Euros.

8. CHARGES CONSTATEES D'AVANCE :

Des charges constatées d'avance figurent à l'actif du bilan pour 90.656 Euros et concernent des charges imputables à l'exercice 2017.

9. CREANCES ET DETTES :

Elles sont comptabilisées pour leur valeur nominale et une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque cela est nécessaire.

Leur échéance est entièrement à moins d'un an.

10. PROVISION POUR RISQUE ET CHARGES :

La provision est de 200.168 Euros au 31/12/2016 contre 201.161 euros pour 2015 et correspond à divers risques et litiges notamment liés à d'éventuelles interprétations de la législation sociale. Les litiges antérieurs terminés ont été repris à 100% pour 59.320 Euros.

11. EMPRUNT ET DETTES AUPRES DES ETABLISSEMENTS DE CREDIT :

L'achat et les travaux du siège social ont été financés par trois emprunts bancaires dont un reste en cours. Le taux de l'emprunt a été renégocié en octobre 2015 à 2.65% contre 4.30% auparavant.

	EMPRUNT 1
Montant du prêt	797.000 €
Durée d'amortissement	18 ANS
Date de réalisation	07/2004
Taux d'intérêt	2.65 %
Capital restant dû au 31/12/2015	: 308.437 € dont :



ANNEXE

52.792 € à moins d'un an
 225.714 € de un à cinq ans
 29.932 € à plus de cinq ans
 Les intérêts restant à payer au 31/12/2016 se montent à 23.363 €

12. CHARGES A PAYER :

Des charges à payer sont provisionnées dans les postes suivants :

- Fournisseurs	127.011 €
(dont honoraires commissaires aux comptes : 14.000 €)	
- Dettes fiscales et sociales :	
- Provision pour congés payés	86.040 €
- Personnel – Charges à payer	6.045 €
- Charges sociales sur provisions	51.739 €
- Autres dettes :	246.213 €
Dont Finales Jeunes	90.000 €
Dont Aides formation	14.800 €
Dont CNOSF JO 2024	10.000 €
Dont Aides aux ligues	5.318 €
Dont Part.Beach	8.000 €
Dont organisation AG	65.000 €
Dont Frais arbitrage	3.638 €
Dont AIAC	26.355 €
Dont autres charges	23.102 €

13. PRODUITS CONSTATES D'AVANCE :

Des produits constatés d'avance figurent au passif du bilan pour 2.737.639 Euros. La saison sportive étant à cheval sur les exercices 2016 et 2017, ils concernent des produits pour l'activité de l'exercice 2017 dont principalement :

- 1.411.307 € pour les licences
- 696.775 € pour l'engagement clubs et les transferts.
- 227.246 € pour les indemnités arbitrage
- 300.000 € pour les partenariats

14. SUBVENTIONS D'ETAT :

Elles sont utilisées conformément à leur objet et à la convention d'objectif. Au 31 Décembre 2016, la subvention comptabilisée correspond à la subvention prévue pour l'année 2016 soit 1.028.418 €.

15. SUBVENTIONS INDIRECTES :

Ces subventions ne sont pas financièrement comptabilisées par la Fédération.

- Aides personnalisées : 280.000 Euros pour 12 mois.
- Mise à disposition par l'Etat de personnel : 39 personnes



ANNEXE

16. PERTES ET PROFITS SUR EXERCICES ANTERIEURS :

Le résultat de l'exercice tient compte de :

- Produits sur exercices antérieurs pour 54.478 Euros.
- Des charges sur exercices antérieurs pour 50.762 Euros.
- L'incidence globale est donc positive de 3.716 Euros.

17. AUTRES PRODUITS :

- Redevances championnat pour 1.147.575 Euros.
- Pensions pour 541.616 Euros.
- Licences pour 2.884.311 Euros.
- Transferts pour 232.904 Euros.
- Ligue mondiale pour 541.779
- Autres produits pour 1.134.679 Euros.

Soit un total de 6.482.864 Euros.

18. IMPOT SOCIETE

Il n'y a pas d'impôt sur les sociétés à payer concernant le secteur lucratif.

19. ENGAGEMENT DE RETRAITE

Le code du travail et la convention collective dont dépend l'entité prévoient des indemnités de fin de carrière. Il n'a pas été signé un accord particulier. Aucune provision pour charge n'a été comptabilisée au titre de cet exercice. L'indemnité de départ à la retraite est déterminée en appliquant une méthode tenant compte des salaires projetés de fin de carrière, du taux de rotation du personnel, de l'espérance de vie et d'hypothèses d'actualisation des versements prévisibles.

Les hypothèses actuarielles retenues sont les suivantes :

- Taux d'actualisation : 2 %
- Taux de croissance des salaires : 1%
- Age de départ à la retraite : 67 ans
- Taux de rotation du personnel : Faible
- Table de taux de mortalité : Table TG 05
- Taux de charges sociales : 58 % pour la catégorie cadres et 52 % pour la catégorie non cadres

Le montant des engagements pris en matière de pensions, compléments de retraite et indemnités assimilées se monte à 119.341 euros au 31/12/2016.



Jocelyne MAHIEU
Expert comptable
Commissaire aux Comptes

**RAPPORT SPECIAL
DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES**

Exercice clos le 31 Décembre 2016

FFVB

17, rue Georges Clémenceau
94607 CHOISY LE ROI CEDEX

Société inscrite à l'Ordre des Experts Comptables de la Région Paris Ile-de-France
et à la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes de Versailles

BUREAUX ET SIÈGE SOCIAL : 44, avenue du Parc - 95320 Saint-Leu-La-Forêt
Tél.: 01.34.18.02.95 - Fax : 01.34.18.07.88 - E-mail : ifeajm@wanadoo.fr

S.A.R.L. au Capital de 32 000 Euros - Siret 394 698 112 00031 - Code APE 6920 Z - N.I.E. : FR22394698112

Jacelyne MAHIEU
Expert comptable
Commissaire aux Comptes

FEDERATION FRANCAISE DE VOLLEY-BALL

Association sans but lucratif régie par la loi du 1^{er} juillet 1901

17, rue Georges Clémenceau

94607 CHOISY LE ROI CEDEX

**Rapport Spécial du Commissaire aux Comptes
sur les conventions réglementées**

Assemblée générale d'approbation des comptes
de l'exercice clos le 31 Décembre 2016

Mesdames, Messieurs,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre Association, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions et engagements déjà approuvés par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

Société inscrite à l'Ordre des Experts Comptables de la Région Paris Ile-de-France
et à la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes de Versailles

BUREAUX ET SIÈGE SOCIAL : 44, avenue du Parc - 95320 Saint-Leu-La-Forêt
Tél.: 01.34.18.02.95 - Fax : 01.34.18.07.88 - E-mail : ifeajm@wanadoo.fr

S.A.R.L au Capital de 32 000 Euros - Siret 394 698 112 00031 - Code APE 6920 Z - N.J.F. : FR22394698112

*Fédération Française de Volley-Ball
Rapport spécial du commissaire aux comptes
sur les conventions réglementées
31/12/2016*

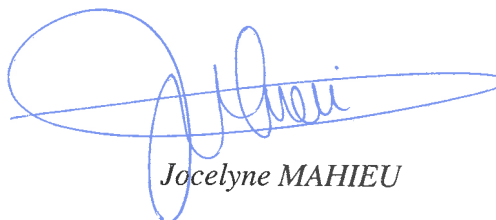
CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention autorisée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale, en application des dispositions de l'article L.612-5 du Code de Commerce.

Fait à Saint-Leu-la-Forêt, le 9 juin 2017

Le Commissaire aux Comptes

Ile de France, Expertise et Audit - IFEA



Jocelyne MAHIEU



BUDGET PREVISIONNEL 2016

REALISE 2016

BUDGET PREVISIONNEL 2017

**Présentation par M. Christian ALBE,
Trésorier Général de la FFVB**

BUDGET PREVISIONNEL 2016 - REALISE 2016 - BUDGET PREVISIONNEL 2017 EN K€

	BUDGET PREVISIONNEL 2016			REALISE 2016			BUDGET PREVISIONNEL 2017		
	Charges	CO 2016	Produits	Charges	CO 2016	Produits	Charges	CO 2017	Produits
Licences + affiliation			3 400			3 349			3 672
Redevances Clubs			1 200			1 252			1 244
Partenariats			615			689			900
Amendes			-			76			
Fonctionnement FFVB	1 742			1 824			1 836		
Complements Salaires CT	185			151			150		
Communication	140		-	96			110		
Evenementiel	148			242			170		
Candidature EURO 2019							15		
Production TV							48		
Secteur Beach	146			117		-	130		
Tournee des Sables							200		
Sportive Coupe France	200			239			220		
Arbitrage	450			776		149	530		
Aide aux Ligues	400			405			400		
DOM-TOM	130			156			140		
Challenge DOM-TOM							50		
Boutique	50		65	99		90	60		85
Dotations provisions sur litiges - dépréciations				160					
Reprise Provison sur litiges - dépréciations						205			
	3 591		5 280	4 265		5 810	4 059		5 901
Résultats Courants	1 689			1 545			1 842		
Ligue Mondiale + JO	419			698		584	200		
	419		-	698		584	200		-
Résultats Exceptionnels	-419			-114			-200		
DTN									
Secteur Masculin	646	355	-	535	355		838	355	
Secteur Feminin	418	58	90	298	58		573	58	90
Plan Génération 2024 Indoor								100	
Plan Génération 2024 Beach								25	
Secteur Beach	472	78	-	390	78		395	78	
Volley-Ball Assis							20		
Volley-Ball Sourds							20		
Aides Personnalisées	280	280		280	280		280	280	
AP Complément	30								
PES	1 119	221	515	1 089	221	542	947	220	355
Matériel	130		52	130			140		40
Médical	325	172	-	298	181		320	181	
Formations	128	59	77	58	53	92	138	63	122
Fonctionnement DTN	46	-	-	18			42		
Développement	267	150	-	230	70		194	70	40
International	10	4		48	10				
Reprise CO								103	
	3 871	1 377	734	3 374	1 306	634	3 906	1 327	647
Résultats DTN	-1 760			-1 434			-1 932		
Réguls sur Ex antérieurs	-		-	30		49			
	-		-	30		49			
Résultats Exceptionnels	0			19			0		
	7 881	1 377	6 014	8 367	1 306	7 077	8 165	1 327	6 548
RESULTATS FFVB	-490			16			-290		



BUDGET PREVISIONNEL 2018

**Présentation par M. Christian ALBE,
Trésorier Général de la FFVB**

BUDGET PREVISIONEL FFVB 2018 en K€
présentation n°1

	CHARGES	Ministère CO	PRODUITS
Licences + affiliations + assurances + transferts			3 700
Redevance Clubs			1 260
Partenariats			950
Amendes			
Fonctionnement FFVB	1 900		
Compléments salaires CT	150		
Communication	100		
Evènementiel	120		
Candidature Euro 2019	10		
Secteur Beach	120		
Tournée des sables	200		
Sportive Coupe France jeunes	220		
Arbitrage (hors clubs)	560		
Aide aux Ligues	400		
Outremers	130		
Challenge Outremers	40		
Boutique FFVB	60		80
Dotation provisions/Litiges - Dépréciations			
Reprise provisions/litiges - Dépréciations			
Totaux	4 010	0	5 990
Résultats courants	1 980		
Primes WL + CM	200		
Résultats exceptionnels	-200		
DIRECTION TECHNIQUE NATIONALE			
Secteur Masculin	750	380	
Secteur Féminin	450	80	
Secteur Beach	400	80	
Para Volley	50	20	
Aides personnalisées	280	280	
PES	950	220	400
Matériel	140	50	
Médical	340	180	
Formation	140	60	120
Fonctionnement DTN	40	0	
Développement	180	70	
International			
TOTAL DIRECTION TECHNIQUE NATIONALE	3 720	1 420	520
Résultat DTN (Fonds propres)	-1 780		
Régularisations sur exercices antérieures			
Résultats exceptionnels	0		
RESULTAT FFVB 2018	0		



RAPPORT DU CONSEIL DE SURVEILLANCE SUR LA GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

**Présentation par Mme Aline GEMISE-FAREAU,
Présidente du Conseil de Surveillance de la FFVB**

La mission principale du Conseil de Surveillance consiste à exercer un contrôle sur la gestion de la fédération par le pouvoir exécutif.

Cette mission s'exerce notamment par la présence d'un représentant du Conseil de Surveillance lors des réunions du Conseil d'Administration et du Bureau Exécutif, mais également par le travail de plusieurs membres du Conseil de Surveillance au sein des commissions.

Le contrôle s'exerce aussi régulièrement auprès des différents secteurs fédéraux qui fournissent au Conseil de Surveillance tous les éléments nécessaires à sa mission.

Le Conseil de surveillance a aussi apprécié l'intérêt que porte l'exécutif aux travaux du Conseil de Surveillance marqué par la présence et les échanges avec le Président de la Fédération lors des réunions.

Formellement le Conseil s'est réuni 5 fois depuis la dernière Assemblée Générale mais son travail s'exerce de façon permanente entre les séances. Chaque membre suivant particulièrement telle ou telle activité ou secteur et les échanges sont nombreux.

La saison 2016-2017 a été marquée par la réforme territoriale et les élections fédérales qui se sont déroulées lors des Assemblées Générales régionales.

Les membres du Conseil de surveillance ont participé activement en tant que scrutateurs à ces élections et ont su répondre et se mobiliser dans des délais très courts. La Présidente tient ici à les remercier chaleureusement.

Il a suivi attentivement le travail effectué pour la mise en place de la réforme territoriale et a proposé à l'exécutif son aide, mais n'a pas été sollicité.

Il a rempli son rôle statutaire notamment lors de :

- La nomination des membres du Conseil d'Administration en remplacement de ceux démissionnaires
- La nomination des membres de la DNACG, de la CACCF
- La nomination des membres de la Commission Electorale.
- La désignation des membres du Conseil de Surveillance, avec voix consultative, auprès des différentes commissions de la FFVB

Il a maintenu tout au long de l'année les suivis d'activités et de contrôle mis en place.

Lors de chaque réunion l'attention du Conseil de Surveillance porte sur :

L'examen des Procès-Verbaux et le fonctionnement des commissions, globalement satisfaisants avec deux remarques :

- Un dysfonctionnement réel pour la CCF

- Des interrogations sur l'articulation entre la nouvelle commission transversale et les autres commissions fédérales (c'est le cas de la CCSR qui n'a pas été associée aux travaux de modifications statutaires).

Sur le plan financier :

Les documents et tableaux de bord sont préparés et communiqués pour chaque réunion permettant au conseil de suivre attentivement les finances de la Fédération.

Sont notamment produits :

- Les principaux indicateurs mensuels des postes budgétaires,
- Les soldes des balances des Liges où le conseil constate avec satisfaction l'apurement des dettes mais en ce qui concerne le solde mensuel des dettes clubs, certains posant encore difficulté.

Globalement le Conseil de Surveillance se félicite de la rigueur budgétaire et apprécie que le déficit initialement prévu au budget se solde par un léger excédent même si cette situation reste malgré tout fragile.

Suivi des évènements :

- La Fédération organise chaque année plusieurs manifestations que le conseil souhaite suivre attentivement, les enjeux étant importants.
- Comme pour tous les autres postes le Conseil souhaite disposer d'éléments plus précis et plus complets, les éléments actuels étant insuffisants.
- Suivi du projet fédéral :
 - ✓ Le suivi de ce secteur a été un véritable problème au cours de cette saison.
 - ✓ Les élections, le changement de DTN... n'ont pas permis à ce jour la finalisation du nouveau projet fédéral.
 - ✓ Par contre sur un plan analytique, de véritables outils ont été mis en place qui permettent un examen régulier du budget DTN et de la Convention d'Objectifs.

Suivi social :

- Un tableau de bord social est examiné chaque mois indiquant à tout moment la masse salariale et les effectifs des différentes catégories.

Au-delà de ces suivis et contrôles réguliers, rôle central du Conseil de surveillance, celui-ci est aussi force de proposition auprès de l'exécutif.

C'est notamment le cas lors des échanges avec cet exécutif au cours la production de rapports et études à destination du Président.

Le dossier sur les notes de frais est ainsi en cours de rédaction et les principaux éléments ont déjà été communiqué au Bureau Exécutif.

Une étude sur l'arbitrage vient également d'être lancée.

Tous ces éléments permettent au Conseil de Surveillance de remplir sa mission.

Pour le Conseil de Surveillance

Aline GEMISE-FAREAU, Présidente



RAPPORT MORAL

SAISON 2016/2017

**Présentation par M. Eric TANGUY,
Président de la FFVB**

RAPPORT MORAL 2017

Nous venons de vivre une saison très riche et qui va compter dans l'histoire de notre Fédération, je voudrais au travers de ces quelques lignes vous en faire un compte rendu.

1 – Le fonctionnement de notre Fédération

Cette saison, qui marque le début de la nouvelle olympiade, a tout d'abord été marquée par la tenue des élections fédérales et la mise en place d'un nouveau conseil d'administration.

Je profite de l'occasion qui m'est donnée pour remercier à travers vous, la grande majorité des clubs qui m'ont fait confiance avec mon équipe du bureau exécutif, en me reconduisant pour un nouveau mandat à la tête de notre Fédération.

Je me félicite que notre Fédération ait pu réaliser, malgré des délais très courts, la réforme territoriale qui nous était imposée par la loi Notre et ainsi élire un conseil d'administration fédéral où l'ensemble des ligues métropolitaines et ultramarines sont présentes, en participant ainsi à la direction de notre Fédération.

Notre volley est plus que jamais diversifié et pluriel avec la reconnaissance depuis Janvier 2017 de la délégation ministérielle du para-volley : notre responsabilité est, désormais, de gérer les équipes de France de Volley Assis et Volley Sourd mais aussi, notamment à travers les 2 commissions dédiées récemment créées, de proposer et de diffuser dans nos clubs les possibilités d'accueil et de création d'activités pour tous nos publics pratiquants.

2- Un bilan sportif riche en résultats

La saison 2015-2016 avait marqué l'histoire du Volley-Ball français avec la victoire en Ligue Mondiale et le titre de Champion d'Europe, sans oublier le titre européen de notre équipe de France U18 de Beach Volley.

La saison 2016-2017 s'inscrit dans la continuité.

Après avoir atteint l'objectif de l'Olympiade en se qualifiant pour les Jeux de Rio 2016 lors du dernier tournoi de qualification en juin à Tokyo les Bleus ont accédé pour la deuxième fois consécutive au podium de la Ligue Mondiale en ramenant une médaille de bronze.

Je tiens à féliciter nos joueurs et le staff pour ces résultats.

Les Bleus termineront à la 9^{ème} place des Jeux Olympiques auxquels la France n'avait pas participé depuis 12ans.

Il est vrai qu'au regard des deux années passées nous aurions espéré un meilleur parcours. Cette expérience doit donc nous faire réfléchir et évoluer. Nous devons construire un programme qui nous permette de nous qualifier sans passer par cette dernière compétition couperet.

Nous espérons d'ailleurs que le Président de la CEV tienne sa proposition de qualifier directement le Champion d'Europe 2019 aux JO de Tokyo 2020.

Pour cette saison nous avons deux objectifs majeurs pour notre équipe de France masculine, le premier est la qualification pour les championnats du Monde 2018, le second est de réussir les championnats d'Europe en août prochain en Pologne, et ce afin de confirmer notre place de leader européen.

Le premier objectif est d'ores et déjà atteint, puisque notre équipe s'est qualifiée au terme d'un parcours sans faute lors du TQCM que nous avons choisi d'organiser en France, à Lyon. Cette organisation a été un vrai succès sur tous les plans. Je tiens ici à remercier et féliciter l'ensemble des bénévoles, qui autour de la FFVB et de la Ligue Auvergne Rhône-Alpes, ont permis de placer notre équipe dans les meilleures conditions et ainsi permettre d'atteindre ce premier objectif.

L'étape de la Ligue Mondiale à Pau a permis de constater, comme à Lyon, la nouvelle ferveur du public qui entoure désormais notre équipe nationale.

Je souligne également la préparation et l'investissement depuis 6 mois par la Ville de Pau, le Comité Départemental 64, la direction fédérale et la Ligue de Nouvelle Aquitaine pour cet évènement de plus en plus exigeant qu'est la World League.

Après seulement 2 week-ends de cette compétition, nos Bleus ont décroché leur billet pour le Final Six de la Ligue Mondiale et ainsi pourront, pour la troisième année consécutive, porter haut les couleurs de la France dans ce tournoi mondial prestigieux.

A l'instar de notre équipe de France senior, je voudrais aussi souligner le parcours de notre équipe de France U19, qui en terminant 6ème des Championnats d'Europe se qualifie pour les prochains Championnats du Monde et les Jeux Olympiques de la Jeunesse.

Un secteur Féminin à structurer

L'été 2016 a marqué le retour de notre équipe de France féminine en Ligue Européenne, après 3 saisons d'absence. Les résultats n'ont pas été au rendez-vous, mais cela a permis de lancer un grand projet féminin structurant, qui aura pour objectif, d'avoir une équipe de France performante pour 2024 et après.

La qualification européenne n'a pas été acquise à Bordeaux en septembre dernier, malgré l'augmentation volontariste des périodes de stages de préparation.

La relance des Bleues prendra du temps, nous en sommes tous conscients.

Cette année, une saison internationale importante attend notre équipe de France, avec d'abord la Ligue Européenne qui se déroule à Nantes pour l'étape Française, puis ensuite le Grand Prix Féminin.

Grâce à la bienveillance de la FIVB et la confiance que la France a su regagner, notre équipe évoluera en Grand Prix Féminin, l'équivalent de la Ligue Mondiale. Cette opportunité est un véritable accélérateur pour notre projet féminin, cela va permettre de confronter notre équipe au niveau mondial, je rappelle que depuis 1974, soit 43 ans, aucune équipe féminine n'a disputé de match dans une rencontre mondiale, ce sera le cas cette saison, je ne doute pas que nos internationales auront à cœur de se maintenir à ce niveau et vont donner le meilleur d'elles-mêmes dans cette compétition.

Un secteur Beach à construire

Pour notre secteur Beach Volley, l'heure est aussi à la reconstruction après notre échec en qualification sur la Continental Cup, ultime compétition qui pouvait nous donner un billet olympique.

Notre objectif, les Jeux de Tokyo en 2020. Nous avons des joueurs et des joueuses prometteurs et nous sommes en train de mettre en place un projet ambitieux qui aura pour objectif de nous maintenir dans le Top 20 mondial, afin de pouvoir accéder aux jeux directement par le ranking, en évitant la compétition couperet, qu'est la Continental Cup.

Des clubs professionnels performants

Du côté des clubs, les résultats ont été très bons également, puisque pour la première fois depuis très longtemps, deux clubs français ont été en finale de Coupe d'Europe. Je profite de cette occasion devant cette assemblée, pour féliciter le Tours VB qui a remporté la CEV Cup au terme d'un match exceptionnel à domicile, mais aussi pour saluer et féliciter le parcours de Chaumont, qui a terminé finaliste de la CEV Challenge Cup.

3- Un Volley-Ball Français toujours plus visible

Cette saison est dans la continuité de la précédente, avec une médiatisation grandissante de notre sport.

Quatre chaînes de télévision ont diffusé du Volley-Ball cette année.

La chaîne *L'EQUIPE* tout d'abord, avec son rendez-vous hebdomadaire des championnats de France, puis avec la diffusion de l'ensemble des matchs du TQCM de Lyon. Sur cette chaîne nous pourrons suivre les championnats d'Europe cet été, et la Grand Champions Cup, où notre équipe de la France ira chercher un nouveau titre mondial.

BeIN Sports, pour la quatrième année d'affilée, diffuse l'ensemble des matchs de la Ligue Mondiale.

SFR Sports qui a diffusé la saison de champions league ainsi que les finales des Coupes d'Europe avec les matchs de Tours et de Chaumont.

France Télévisions qui a diffusé l'ensemble des matchs lors des jeux Olympiques, et qui a ensuite retransmis les finales de la Coupe de France qui se sont déroulées à Clermont-Ferrand.

Ces derniers mois deux études ont mis en évidence l'importance du Volley-Ball :

L'étude Fast Sport 2016 a classé le Volley-Ball comme le 5ème sport en termes d'heures de diffusion télévision avec 196 heures de programmes, juste devant le Basket avec 191 heures, et, très largement devant le Handball avec 111 heures, sachant que ces données du CSA ne prennent pas en compte BeIN Sports, Eurosport et SFR Sports, 3 chaînes qui ont diffusé du Volley-Ball.

La deuxième étude est celle de Nielsen Sport, sur la communication digitale des Fédérations, il est démontré que la FFVB est la Fédération la plus active sur les réseaux sociaux, avec 4 540 publications en 1 an, que ce soit sur Facebook, Twitter et Instagram, se classant devant le Hockey sur Glace, l'Athlétisme, le Basket et le Tennis de table.

Aujourd'hui bien difficile de dire qu'on ne connaît pas le Volley-Ball, je dois pour cela féliciter notre service communication.

4- De nouveaux partenaires pour notre Fédération

Cette saison, de nouveaux partenaires ont rejoint notre Fédération, tout d'abord le groupe *l'EQUIPE* qui est un partenaire communication de la FFVB et qui investit maintenant financièrement pour nous accompagner.

Plus récemment, le groupe HERBALIFE est devenu le partenaire nutritionnel de notre sport, suite à un appel à projet que nous avons gagné face au Handball, au Basket-Ball et à la Natation, nous pouvons maintenant compter sur un accompagnement financier supplémentaire.

En deux saisons, le volume financier des partenaires de notre Fédération a considérablement augmenté, passant de 520 K€ en 2015, à 689 k€ en 2016 soit + 32% et avec un objectif de 900 K€ pour 2017.

Le lancement en mai dernier de la Tournée des Sables, et la préparation encore plus ambitieuse des étapes 2018, constituent un véritable levier d'attractivité pour des marques intéressées pour activer des animations à la rencontre du grand public.

5- La Vie de notre Association

Cette saison marque une nouvelle progression du nombre de nos licenciés et ce, pour la deuxième année consécutive.

Je me permets de rappeler quelques chiffres :

96 167 licenciés hors évènementiels en 2014-2015

99 773 licenciés en 2015-2016, soit + 3,76%

102 944 licenciés au 16/06/2017, soit 3,20%, et donc en cumulé + 7% sur deux saisons.

Autre indicateur intéressant, celui de la fidélisation, où nous enregistrons cette saison une hausse de + 3%.

Tous ces chiffres doivent nous conforter mais aussi nous motiver pour continuer et aller encore plus loin pour atteindre le niveau auquel le Volley doit se situer.

Depuis plusieurs mois, nous avons modernisé nos outils notamment au travers de la dématérialisation de la licence, cet outil a nécessité une prise en main et probablement un surcroît de travail lors de son lancement, je voudrais ici m'excuser auprès de celles et ceux qui en ont subi les désagréments. Je suis maintenant persuadé que personne ne souhaite revenir en arrière ; cette modernisation est maintenant opérationnelle.

Dès la rentrée, nous allons lancer la feuille de match électronique, qui après une année supplémentaire de développement et de tests, va maintenant être opérationnelle et va, j'en suis certain, faciliter la vie des dirigeants de nos clubs.

Concernant les organisations fédérales, les Finales de Coupes de France séniors ont été délocalisées en Auvergne : le succès médiatique, avec une retransmission sur France Télévision ajoutés à l'engouement du public, ont permis de faire une belle fête du Volley et un grand moment de sport. Nos remerciements sont adressés aux dirigeants du club de Chamalières d'avoir relevé ce défi d'organisation avec les services de la FFVB.

Je tiens aussi à remercier les deux organisateurs des Volleyades et Mini-Volleyades, que sont les clubs de Tourcoing Lille Métropole et du SMOC qui ont permis de faire vivre une nouvelle édition de rêve pour nos jeunes volleyeurs et volleyeuses.

Tous nos remerciements vont également aux organisateurs des compétitions de Beach Volley (Championnat et Coupe) et les clubs qui se sont investis dans l'organisation des finales de coupe de France jeunes et des matchs amicaux de toutes nos équipes de France.

Cette année a vu aussi la tenue d'un colloque des enseignants d'EPS ; des représentants de toutes les régions de France sont venus à Lyon, ce qui démontre une envie pour le milieu scolaire de travailler avec la FFVB sur le développement de notre sport par l'école, le collège, le lycée ou l'université. Pour ce travail nous pouvons nous appuyer sur la convention que nous avons signée avec la Ministre de l'Education nationale à l'automne dernier.

Cette relance du projet éducatif intervient simultanément avec les nouvelles conventions signées avec la FFSU, l'UNSS et celle conclue aujourd'hui même avec l'UGSEL.

6- La reconquête des instances internationales

Pour que notre Fédération soit reconnue et écoutée, il nous faut des dirigeants implantés dans les instances qui comptent. C'est maintenant le cas avec la présence de Philippe BLAIN comme Président de la commission des entraîneurs de la CEV. C'est aussi la cas avec la Présidence de la Commission Médicale de la FIVB, tenue par le Docteur Annie PEYTAVIN, et moi-même, qui suis devenu le Vice-Président de la WEVZA , l'association des 8 nations d'Europe de l'Ouest.

Au travers de notre implication, notre pays bénéficie d'une écoute attentive de nos instances internationales, la meilleure preuve en a été la confiance qui nous a été faite en incluant notre équipe de France dans le Grand Prix Féminin 2017, ou encore la wild card offerte par la FIVB à notre paire masculine au Grand Slam d'avril de Rio.

Cette stratégie internationale de la FFVB, accompagnée par les conventions qui nous lient avec certains pays, comme dernièrement avec l'Algérie, va contribuer à notre progression et donc à notre développement.

7- Le grand projet de l'Euro 2019

Fin mai, nous avons déposé notre dossier de candidature pour l'organisation de l'Euro 2019, avec 3 autres pays partenaires que sont la Belgique, les Pays-Bas et la Slovaquie. Nous sommes maintenant en discussion technique avec la CEV, en attendant l'attribution finale lors du prochain congrès qui se tiendra en septembre prochain à Cracovie en Pologne.

Nous ne pouvons plus reculer, et nous devons tous nous mobiliser pour faire aboutir ce projet et livrer une belle organisation française, à la hauteur de celles des autres sports.

Je tiens à souligner l'excellent accueil réservé à ce projet par le Ministère des Sports et le CNOSF, avec pour preuve, l'engagement de l'Etat au travers du CNDS qui nous a d'ores et déjà été notifié un soutien financier très significatif.

Je suis maintenant convaincu, qu'après plus de 30 ans, la FFVB sera capable de rendre une organisation à la hauteur de ce qu'elle avait déjà fait en 1986, lors de l'organisation des championnats du Monde.

Avec 3 manifestations majeures organisées depuis 1 mois (TQCM, Ligue Mondiale et Ligue Européenne), et la mobilisation sur chaque site de 250 bénévoles, notre expérience commune s'est considérablement renforcée.

Les mots de la fin seront pour remercier l'ensemble des personnes travaillant régulièrement pour la FFVB, et qui, au quotidien donnent le meilleur d'eux-mêmes pour notre sport et notre jeunesse.

Les salariés de la FFVB sur qui nous pouvons compter en toute circonstance.

Les 39 cadres techniques, qui, sous la conduite de notre nouvelle Directrice Technique Nationale, Axelle GUIGUET, font leur métier avec passion et sont prêts à relever tous les défis.

Les 160 bénévoles qui composent les différents conseils et commissions qui donnent de leur temps au service de notre passion commune.

Je remercie la LNV et son Président Alain GRIGUER, qui s'investit aux côtés de la FFVB dans le développement et la réussite du Volley.

Je remercie nos partenaires privés et institutionnels, qui au travers de leurs contributions font en sorte que notre Volley-Ball grandisse.

Et pour conclure, le dernier remerciement sera aux milliers de dirigeants bénévoles de nos clubs et des diverses structures fédérales, ils sont la colonne vertébrale de notre sport, sans qui nous ne serions rien, et sans qui rien ne serait possible. Je tiens par ce rapport moral à leur témoigner toute la considération qu'ils méritent.

Soyons fiers du Volley français, soyons fiers du travail accompli et soyons motivés pour relever les défis qui se projettent devant nous.

Le rapport moral est ainsi terminé ; c'est un exercice qui permet de dresser un point de situation de cette dernière saison vécue ensemble.

En parallèle, en ce début de nouvelle olympiade, et alors que le projet fédéral et le PPF (Plan de Performance Fédéral) vont être finalisés dans moins de 3 mois, je souhaite vous faire part et mettre en évidence les enjeux majeurs et formidables perspectives de notre développement :

- Achever le déploiement des Services civiques dans tous nos territoires : l'objectif est d'avoir au minimum un volontaire par Comité Départemental à l'automne ; l'arrivée dès lundi du nouveau Responsable du Développement va enfin donner aux clubs et toutes nos structures un interlocuteur permanent, afin de faciliter les démarches auprès de l'Agence du Service Civique. Notre rôle sociétal, en métropole comme en Outre-Mer va être facilité par cet engagement de notre jeunesse.
- Mettre en œuvre nos conventions conclues récemment (UNSS, FFSU, UGSEL...) en associant étroitement les cadres techniques et les Comités Départementaux, qui sont véritablement les acteurs du développement de proximité. Nous avons pu en avoir encore la démonstration à Pau, avec toutes les actions organisées durant la semaine de la Ligue Mondiale, qui ont impliqué près de 2 000 enfants ! C'est aussi multiplier les passerelles avec les pratiquants inscrits dans les fédérations affinitaires.
- Poursuivre l'engagement fédéral et l'accompagnement des projets initiés en Outre-Mer, dont les territoires constituent toujours un formidable potentiel de développement ; dans le haut niveau, l'exemple de la révélation cette saison de Stephen Boyer ou de Daryl Bultor démontre une nouvelle fois que nous ne devons pas oublier nos territoires les plus lointains.
- Augmenter considérablement nos ressources propres par le biais de nos partenariats, notamment par :
 - le renouvellement de contrat de notre partenaire principal,
 - celui relatif à l'équipementier fédéral,
 - la gestion de la boutique fédérale qui doit davantage proposer des matériels au service de la pratique.

- conduire l'appel d'offres relatif à l'assurance des licenciés pour la période 2018-2021
- concevoir le plan d'actions du Volley qui sera, nous l'espérons toutes et tous, à mettre en œuvre :
 - autour de **l'Euro Volley 2019** que nous souhaitons accueillir dans 2 ans, c'est demain,
 - et à l'occasion **des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024**, avant même que nous ne connaissions la décision du CIO à Lima le 13 septembre prochain.

Ces événements sont bien évidemment des instruments de rayonnement de notre pays, ainsi que de fantastiques opportunités d'accélération de notre développement quantitatif.

- Nous devons réussir l'installation de l'Institut Fédéral de formation, avant la création dans un second temps, des instituts régionaux.
- Nous devons, avec le monde professionnel, concevoir, échanger et discuter le contenu de la convention FFVB / LNV 2018-2021, avec les priorités partagées de définir de nouveaux projets communs, les relations sportives entre les divisions professionnelles et fédérales, l'amélioration des conditions de participation des jeunes joueurs et joueuses aux championnats professionnels, qui est un élément incontournable du projet féminin porté solidairement par les deux instances.

Oui, Mesdames, Messieurs, plusieurs indicateurs d'exposition, de performances, de croissance, sont au vert.

Nos forces sont certaines et la Fédération tient à remercier tous les dirigeants du Volley français pour leur contribution à cette réussite.

La saison 2017/2018 est une nouvelle saison décisive pour l'avenir de nos disciplines.

La famille du Volley doit poursuivre sa mobilisation de tous les instants, afin de relever ces challenges de conquête et pérenniser durant l'olympiade qui débute nos succès de développement sur tous les terrains de Volley.



PRESENTATION DE LA
NOUVELLE IDENTITE VISUELLE
DE LA FEDERATION FRANÇAISE DE
VOLLEY-BALL



AVENANT
A LA CONVENTION
FFVB/LNV



INTERVENTION DU DIRECTEUR DE PROJET FEMININ

Présentation par M. Emile ROUSSEAU





**RAPPORT D'ACTIVITES DE LA
DIRECTION TECHNIQUE NATIONALE
SAISON 2016/2017**

**Présentation par Mme Axelle GUIGUET,
Directrice Technique Nationale de la FFVB**

AG 2017

Rapport d'activité Direction Technique Nationale



SOMMAIRE

I Bilan Sportif

1 / Indoor masculin

- 1.1 EDF Senior
- 1.2 EDF Junior
- 1.3 EDF cadet

2/ Indoor féminin

- 2.1 EDF Senior
- 2.2 EDF Junior
- 2.3 EDF Cadette

3/ Beach volley

- 3.1 EDF Senior
- 3.2 EDF Jeunes

II Bilan par secteur

1/ Filière de formation

- 1.1 Indoor féminin
- 1.2 Indoor masculin
- 1.3 Beach volley

2/ Détection

3/ Cellule d'aide à la performance

4/ Centres de formation des clubs professionnels

5 / Formation

6/ volley santé et para volley

7/ Développement numérique

8 / Plan de citoyenneté

III Actualités – PPF (Projet de Performance Fédéral)

I Bilan sportif des EDF :

1/ Indoor masculin

1.1 EDF Senior

Objectif : podium Jeux Olympiques 2016

- Jeux Olympiques de Rio 2016 : 9ème
- Classement Ligue mondiale 2016 : 3ème

Bilan olympiade :

- + 7 places au RM (16 à 9)
- 2 premiers titres internationaux de l'histoire du volley ball français (championnat d'Europe et Ligue Mondiale)

2017 (en cours) :

- TQCM Lyon : 1^{er} et qualifié au CM 2018
- Ligue mondial : qualification final 6
- CE fin Août en Pologne

1.2 EDF Junior :

- Classement championnats d'Europe 2016 : 9^{ème}
- TQCM 2017 : 3^{ème} et non qualifié

1.3 EDF cadet :

- CE 2016 en Hongrie : 6ème place qualificative pour les FOJE et les CM 2017
- TQCE janvier 2017 à St Jean d'Illac : 1ère place et qualifié

2/ Indoor féminin

2.1 EDF Senior :

Saison 2016 sous la direction de Magali Magail.

- Participation à la Ligue Européenne (pas de qualification au Final 4)
- Participation au TQCE (3e place non qualificative)

2017 : lancement du programme « Génération 2024 »

- Participation au TQCM (6e place non qualificative)

A venir :

- Ligue Européenne
- Grand prix
- Universiades

2.2 EDF Junior :

- Classement CE 2016 : 9^{ème}
- TQCM en janvier 2017 : 3e place, non qualificative

2.3 EDF Cadettes :

- TQCE : 3^{ème} (non qualifiées)

3/ Beach volley

3.1 EDF Senior :

Objectif : qualification JO 2016

Evaluation : échec (au dernier tour de qualification)

Bilan de l'olympiade :

- Hommes : +29 places (50 à 19)
- Femmes : +60 places (98 à 38)

3.2 EDF Jeunes :

2016 :

CEV U18 : 3^{ème} Platre/Bassereau

CEV U22 : 3^{ème} Loiseau/Gauthier

CEV U22 : 4^{ème} Placette / Richard

II Bilan d'activité par secteurs

1 / Filière de formation

1.1 Indoor féminin

Les EDF jeunes :

U16

Pas de participation au tournoi WEVZA qui était un prérequis pour participer à la qualification aux Championnats d'Europe. Communication très tardive de la part de la CEV (10 jours avant) qui n'a pas permis de réunir les joueuses et le staff

- Stages Toulouse en novembre 2016 (3 jours), Lyon en février 2017 (5 jours)
- Interpoles de Toulouse en mars 2017 (5 jours)

U18 (Fabrice Vial)

Saison de qualification au Championnat d'Europe 2017. Regroupement du noyau dur à Boulouris.

Les actions :

- WEVZA été 2016 : 3e place au Portugal
- TQCE janvier 2017 3e place (non qualifiées pour les CE)
- Stages de préparation : Franco-Allemand en décembre 2016.

Bilan de F. Vial : Organiser plus de confrontations pour amener l'équipe au niveau international.

U20 (Philippe Salvan)

- Qualification au championnat d'Europe 2016 (1ère place lors du 1er TQCE de mars 2016)
- 9e place au Championnat d'Europe 2016 ;
- TQCM en janvier 2017 (3e place, non qualificative au 2ème tournoi).

Noyau dur regroupé au Pôle France à Toulouse.

Le pôle France était engagé en Elite. 5e de la saison régulière avec 5 victoires pour 9 défaites. Puis 3 victoires pour 5 défaites en play off.

Interpôles :

Site des rencontres : IFVB Toulouse

11 équipes, 10 pôles et une sélection France minime, 150 athlètes.

Classement:

- | | |
|----------------|-----------------------------|
| 1- Boulouris | 7- Sélection minimes France |
| 2- Chatenay | 8- Bordeaux |
| 3- Wattignies | 9- Lyon |
| 4- Mulhouse | 10- Issoire |
| 5- Sablé | 11- Nancy |
| 6- Montpellier | |

1.2 Indoor masculin

U16 (Fabien Roy)

Pas de participation au tournoi WEVZA qui était un prérequis pour participer à la qualification aux Championnats d'Europe. Choix budgétaire de ne pas y participer **cette année**.

Stage à venir : Lyon juillet 2017 sous la responsabilité de Fabien Roy

U18 (Slimane Belmadi)

Les cadets étant regroupés sur Montpellier, le coût de la préparation est réduit. Le stage de Reims a aussi été financé en partie par les collectivités territoriales.

Les actions :

- Stage du 15 au 19 février 2016 Montpellier
 - Stage du 11 au 15 avril 2016 Montpellier
 - Stage du 23 juin au 7 juillet à Reims
 - 7 au 12 juillet Franco-Allemand : 3 matchs à Reims, St Quentin et à Laons (2 victoires et 1 défaite)
 - 12 au 18 juillet Wevza aux Pays-Bas : Classement 5ème (3 victoires et 2 défaites)
 - Stage du 30 octobre au 4 novembre à Montpellier
 - Stages de préparation : Franco-Allemand en décembre 2016 du 27 au 31 en Allemagne.
 - Stage CNVB en février et avril (coût de stage réduit car pension des joueurs déjà payée)
 - CE en Hongrie : 6^{ème} place qualificative pour les FOJE et les CM
- A venir :
- WEVZA en Allemagne juillet 2017
 - FOJE juillet 2017
 - CM au Barhein août 2017

U20 (Jocelyn TRILLON)

- Stage de reprise à Montpellier du 1^{er} au 9 aout
- Du 12 au 24 aout 2016 : stage terminal à Dinard
- Stage Franco Italien du 24 au 28 aout
- Stage en Bulgarie du 28 aout au 1^{er} septembre
- CE du 2 au 11 septembre en Bulgarie : 9^{ème} place
- 8 au 12 mai stage à Dinard
- 12 au 17 mai stage Franco Allemand
- Tournoi de qualification CM (18 au 21 mai en Serbie) 3^{ème} donc non qualifié

Le constat reste identique à celui des CE de septembre 2016 et au TQCM de janvier 2017 et il rejoint celui de la précédente génération. La majorité des joueurs est aujourd'hui en club pro dès la fin de la première année junior. Ils participent le plus souvent au championnat de N2 du CFC et s'entraînent avec les pros. Ce manque de responsabilité au niveau attendu à l'international reste un handicap, la ligue B correspond à ce niveau. Seuls 2 joueurs ont du temps de jeu en ligue A (CHINENYEZE à Toulouse et DIEZ à Cannes, Fran NOVOTNI-KASIC ne faisant que des entrées) et 2 en ligue B (MEYER et PARVILLE à Strasbourg). De plus lors des regroupements trop courts de l'équipe nationale, les joueurs arrivent dans un état physique et technique complètement différent, et sans repère ni prise de responsabilité en jeu au niveau requis.

Il se pose donc à nouveau le problème de la préparation des compétitions pour l'année impaire des juniors (CM) lorsqu'ils ne sont plus regroupés avec un niveau de jeu de ligue B qui permet de les conserver (car le projet les motive) et de les rendre performants (car le niveau correspond au décalage optimal à leur âge).

Ainsi, deux générations que l'équipe de France juniors ne se qualifient pas sportivement au championnat du monde (la précédente étant invitée sur son ranking ; celui-ci ayant baissé, nous ne pouvons plus y prétendre).

En 4 ans, l'équipe de France junior est passée du 4^{ème} rang au 17^{ème} rang. Nous serons au niveau de la 30^{ème} place après le prochain CM.

Camp d'entraînement et EDF A' (Marc FRANCASTEL)

- 6 semaines de travail sur mai et juin au CREPS de Montpellier : des entraîneurs professionnels sont venus aider (Brice DONAT, Olivier LECAT) et des entraîneurs en stage DES ont participé (G Denys, Hubert Henno, Fabien DUGRIP, Roman)
- A venir :
- Stage au CREPS de Montpellier début août pour préparer les Universiades
- Universiades en Chine Taipei en août

Accueil d'équipes étrangères au CREPS de Montpellier : ces équipes permettent de faire des oppositions et participent aux échanges internationaux

- Stage des Canadiens : en décembre et en mars (2 fois 10 jours)
- Stage des Norvégiens en mai

Entraînement de joueurs sur liste au CNVB

- Johan Jaumel de janvier à fin juin
- Léo Meyer : dès la fin de son championnat et jusqu'à fin juin
- Luc Parville idem

Interpoles Nord : organisés à Wattignies avec participation financière de la ligue du Nord et des pôles

- Classement : 1^{er} Chatenay – 2^{ème} Wattignies – 3^{ème} Dinard – 4^{ème} Strasbourg

Interpoles Sud : organisés depuis 10 ans à Castelnaudary par le club de Volley, participation financière des différentes collectivités territoriales et participation financière des pôles.

- Classement : 1^{er} Montpellier – 2^{ème} Bordeaux – 3^{ème} Lyon – 4^{ème} Cannes

Interpoles Vichy en avril

- Classement : 1^{er} Lyon – 2^{ème} Wattignies – 3^{ème}
- Réunion de secteur le mercredi matin
- Réunion pour l'entrée au CNVB

Stage entrée au CNVB : CREPS de Montpellier (avril 2017)

1.3 Beach volley :

Formation des entraîneurs des pôles espoirs indoor :

- Site : Toulouse du 19 au 21 mai
- Nombre d'entraîneurs présents : 8 entraîneurs présents
- Travail sur la bivalence dans les pôles. Imprégnation de la culture beach, et du modèle de performance

Dom Tom :

- 1 semaine de formation d'entraîneurs sur l'île de la Réunion
- 1 semaine avec 1 paire fille et 1 paire garçon pour participer au tournoi international de l'île de la Réunion (novembre 2016)

Organisation du Tournoi WEWZA à Dijon (décembre 2016)

Accueil d'entraîneur en stage de formation professionnelle :

- entraîneur de Monaco et Cagnes : Jana Zyani (2x1 semaine en février et Pâques : formation de cadre)
- entraîneur St Quai Portrieux, Pierre Yves Motte (Toulouse Montpellier + championnats d'Europe U22) dans la cadre de sa formation fédérale
- Morgane Faure depuis Mars 2016 : stage d'entraînement

Accueil d'équipe étrangère au pôle France de Toulouse sur 1 semaine entre janvier et mai :

- Espagne
- Autriche
- Belgique 2 fois
- Hollande
- Royaume Uni

Echanges, stages d'entraînement entre les 2 structures de beach (Toulouse et Montpellier) :

- Partenariat avec le lycée de Pins Justaret sur 2 fois 2 journées qui ont rassemblé une cinquantaine de jeunes sur le PF de Toulouse.

2/ Détection

Bilan détection féminine : Philippe MARTA

Appel à projet sur l'enveloppe Héritage de la candidature de Paris 2024 axé sur la détection du public féminin

Outre-Mer :

- Antilles : St Martin - Guadeloupe - Martinique du 8 au 19 décembre 2016

Visites :

- CRE : Alsace, Rhône-Alpes, Provence

- Phases Finales : Benjamines et Minimes
- Volleyades et Mini volleyades
- Inter zones Ile de France, Rhône Alpes et Paca
- Tour de coupe de France M13

Deux stages de détection d'une semaine :

- Toussaint 2016 CREPS Toulouse
- Février 2017 CREPS Toulouse

Bilan détection masculine : Olivier Audabram

Outre-Mer :

- Mayotte : 11 et 12 Mars (CRE et formation de cadre)
- Ile de la Réunion : du 14 au 21 mars (CRE masc et fem ; UNSS ; formation de cadre ; DRJS)
- Visite en cours dans le Pacifique (Calédonie et Iles Loyautés)

Visites :

- CRE (Aquitaine ; Provence ; Languedoc ; Midi Pyrénées ; Pays de Loire ; Rhône Alpes)
- Interdépartementaux M15 Ile-de-France
- Coupe de France M15
- Coupe de France M13

Deux stages de détection à Vichy :

- Du 20 au 24 février 2017
- Du 13 au 17 février 2017

Bilan qualitatif du chef de secteur : Stéphane Faure

Ce qui a bien fonctionné :

- Les visites des responsables de Détection Nationale dans les CRE (Régions)
- Observation directe des Potentiels - Echanges sur la technique (mise à niveau - tendances du HN)
- Entretien du RESEAU (contacts humains bons, accueil, échanges, estime mutuelle)
- Bonne dynamique pour les stages de DN : Evaluation fine des potentiels - Entretien (contact et formation) du réseau
 - Reprise des DN sur les Territoires Ultra-Marins : 1 visite par an et par secteur (Antilles-Reunion-Pacifique) serait suffisante
 - Observation en compétition (Poules Finales) des potentiels - Contacts avec les cadres, les entraîneurs, les familles
 - Présence de la bivalence dans toutes les actions des DN (Stages, Visites, Présentations)

Ce qui n'a pas bien fonctionné:

- Dates des VOLLEYADES non exploitable pour les DN (car trop tard pour des rentrées 2017)
 - DNM-DNF - Le manque de lisibilité, d'anticipation financière pour bien organiser
 - Manque de présence (responsable de Pôle ou CTS) sur l'ensemble des compétitions jeunes (poules finales comprises)
 - Inquiétude sur les objectifs des CRE (moins centrés sur la Détection)
- CRE plus efficace dans leur organisation mais souvent plus "fermé" (peu d'adaptation aux générations, aux cas particuliers)

- Moins de journées stage (surtout des we) - moins de joueur/euses vues (détecté/es) - Effectif moins malléable
- Listing licences FFVB pas utilisé (pas de mobilisation forte sur la Détection, encore moins sur la Prospection)
- Dom-Tom : Nous n'avons pas pu répondre aux diverses demandes de Visites (Techniciens DN)

Pistes d'amélioration :

- Fonctionnement DN-DTN :

Mieux ANTICIPER - Connaître les budgets N+1 et les Volleyades (dates et lieu) en octobre

Faire changer les dates des Volleyades (durant vacances d'avril) ou (re)créer les Volleyades-DTN (durant vacances d'avril)

- Réintroduire des directives de Détection (et Prospection) dans les CRE (voir également des directives de formation)
- Revenir sur des actions de Prospection avec le secteur Développement, le secteur scolaire (UNSS)
- Améliorer notre communication Externe (Ligues - clubs - Entraîneurs - Familles)
- Réduire les actions Ultra-marins à 3 par an (1 par secteur) en mutualisant DNM-DNF-FC

3/ Cellule d'Aide à la Performance (sur l'olympiade)

La recherche

- Revue de littérature : dossier de 50 pages éclairant les entraîneurs sur l'état de l'art à l'heure de l'olympiade de Rio. Ce document disponible ici :

<https://www.dropbox.com/s/vlw8z0pv2rc8eto/Cellule%20Perf%20-%20Revue%20de%20litterature.pdf?dl=0>

- Outil #MyJump, financé par le Ministère dans le cadre de l'appel à projet INSEP, mis à disposition des pôles volontaires. La CAP a accompagné les cadres techniques dans son utilisation.

- Elaboration de nombreux outils pour rendre cette approche concrète et utilisable à l'entraînement. Les protocoles d'évaluation sont disponibles

ici <https://www.dropbox.com/s/jyx7qzdh7asz4pf/Protocole%20de%20test.pdf?dl=0>

Les protocoles d'entraînement

ici <https://www.dropbox.com/s/ysxqudz0f5tgfgv/Modules%20correctifs.xlsx?dl=0>

La présentation de l'étude pilote en congrès officiel

ici https://www.dropbox.com/sh/7xkv1ic0l7s2xnt/AADvKR3X_EMAOScJH5MMHdtMa?dl=0

Le dossier complet de candidature du projet scientifique, ainsi que les retours des évaluateurs et tout le cadre scientifique (revue de littérature notamment)

ici <https://www.dropbox.com/sh/o5quafmmouni24p/AAD7wZm7kj17Qhkgvw0LCU5ua?dl=0>

Les CRE

La base du système nous a paru suffisamment importante pour proposer du contenu spécifique.

D'autre part, les secteurs ont clairement émis le besoin de fiches « prépa physique » pour ces jeunes joueurs et joueuses. Forts du déplacement régulier sur des rassemblements de joueurs, nous avons donc produit les outils

suivants https://www.dropbox.com/sh/egky6702n0gm0ik/AACbeldvL_F3eaxwROqzQZIZa?dl=0

La formation

La CAP s'est particulièrement impliquée dans la formation, secteur propice à la transmission des informations, innovations, et techniques d'entraînement qu'elle développe.

Elle s'est notamment impliquée dans tous les BEF2, les FPC Pro, de nombreux BEF3, et a organisé des séminaires lors de certains déplacements en pôles.

Les nouveautés en préparation physique (FPC

pro) http://prezi.com/y6suzgnhg_uo/?utm_campaign=share&utm_medium=copy&rc=ex0share

Exploration des qualités physiques du volleyeur

(BEF) http://prezi.com/2w0tnvlsprz/?utm_campaign=share&utm_medium=copy

La préparation physique du Volleyeur

(BEF) http://prezi.com/p2w9cfosbvev/?utm_campaign=share&utm_medium=copy

Recyclages FPC Pro et Formation cadres 2016

<https://www.dropbox.com/sh/3ph3z8mmp3181p7/AAD4jOL9AK0P-sfWK10m8sWTa?dl=0>

Le support aux clubs pro et aux équipes nationales

La CAP s'est également engagée auprès des équipes professionnelles en demande de support d'évaluation, et de programmation. Elle a notamment produit des outils d'entraînement comme des fiches séances type, des programmes de reprise, des séquences de développement de la mobilité, de la force, de la vitesse ou de l'endurance.

Vous trouverez l'ensemble de ces fiches séances

ici <https://www.dropbox.com/s/xlhqpbsuh245q3m/Fiches%20s%C3%A9ances%20HD%20-%20FFVB.pdf?dl=0>

Le support vidéo

En marge des fiches séances, il nous a paru essentiel d'illustrer certaines situations d'entraînement et certains mouvements particulièrement techniques par une base de vidéos. Plus de 160 exercices et des dizaines de séances sous forme de playlist sont ainsi détaillés sur la chaîne YouTube de la CAP.

https://www.youtube.com/playlist?list=PLIUD7ZSReHaAaDkwK_Ug_y-0vFr8Pzet

La pro training session

Les ressources en préparation physique à la FFVB sont nombreuses, et de grande valeur. C'est une fédération qui a un passé important dans le domaine, qui innove depuis des années, sans suffisamment communiquer à l'extérieur, laissant la part belle au Rugby ou au Football. La CAP a ainsi piloté la mise en œuvre d'un congrès de préparation physique et de sciences du sport, rassemblant toutes ses forces vives pour partager durant deux jours, à Disney Land, théorie et pratique avec plus de 160 participants, dont 1/3 d'entraîneurs de Volley Ball. Le lien suivant vous donnera accès à toutes les interventions filmées.

<https://www.dropbox.com/sh/srmbpulkfdznu1z/AABv6tFYXU1BKQ4MRchm6A5Va?dl=0>

La production de contenus

L'une des missions de la CAP était de sortir 3 ouvrages de référence sur des thématiques importantes de la préparation physique en 3 ans. Les deux premiers ouvrages sont déjà sortis. Vous trouverez ci-dessous les liens vers leur version PDF, et pourrez demander un exemplaire papier auprès de la fédération. Notez que le second (la proprioception), est distribué à la FNAC.

La préparation physique de la Volleuse, jamais commercialisé :

<https://www.dropbox.com/s/syad54w8rotwdkk/FFVB-Cahier%20peda%20PP%20FEM-4.pdf?dl=0>

La Proprioception, vendu à plus de 1600 exemplaires en quelques mois, dont tous les droits d'auteur ont été reversés à la fédération :

https://www.amazon.fr/proprioception-d%C3%A9veloppement-qualit%C3%A9s-neuromusculaires-%C3%A9quilibre/dp/B019XBL6C/ref=sr_1_1?ie=UTF8&qid=1487589732&sr=8-1&keywords=la+proprioception

Un troisième ouvrage porte spécifiquement sur la préparation physique du jeune joueur et devrait paraître très bientôt.

4/ Centres de formation des clubs professionnels

Situation pour la saison 2016/2017 :

18 CFFP, 16 agréés, 106 stagiaires

- 10 masculins pour 52 stagiaires
- 8 féminins pour 54 stagiaires (dont 2 structures en convention d'accompagnement)

Campagne d'agrément 2017 : 6 candidatures

- Visites entre février et avril 2017, conjointement avec les Directions Régionales locales
- Commission d'évaluation au ministère : 19 juin 2017

5/ Formation

BILAN QUANTITATIF / QUALITATIF:

20 modules de formation se sont déroulés au cours de cette saison:

- 7 de BEF3
- 2 de BEF2
- 3 de BEF1
- 2 de DECFCP
- 4 FCA
- 2 FPC PRO
- 203 stagiaires ont participé aux différents modules.
- 4910 heures de formation dispensées.
- Taux de satisfaction variant de 50 à 100%, avec une moyenne sur l'ensemble des 20 modules à 85%.

Le niveau moyen des stagiaires est plutôt bon, le filtre entre BEF4 et BEF3 portant ses fruits.

Le taux de féminisation des stages reste cependant très faible (1 à 2 filles par groupe de manière générale).

31 dossiers de VAEF ont été expertisés. Ces dossiers sont globalement de bonne facture, et moins farfelus qu'auparavant. A ce sujet, la mise en place d'une nouvelle procédure plus claire (et payante) évite des demandes non justifiées. Bien souvent, un contact préalable avec l'entraîneur permet de mieux cibler les profils et mieux positionner le candidat.

Un colloque national FFVB UNSS a pu se dérouler lors du TQCM de Lyon, co-construit avec la commission volley scolaire et universitaire; en dépit des difficultés à faire passer les infos au sein de l'UNSS, une trentaine de participants qui ont été très satisfaits de leurs 2 journées. La seconde opération de ce volet portera sur le colloque FFSU certainement en janvier 2018.

Le colloque des cadres techniques s'est tenu à Pau, en même temps que la World League, du 9 au 12 juin 2017. L'ensemble des cadres techniques ont été invités. Nous avons également conviés les entraîneurs des pôles espoirs, salariés des ligues ainsi que quelques entraîneurs professionnels.

Le thème du colloque a été centré sur la construction du PPF.

EVOLUTION DES FORMATIONS:

Partant de constats communs fait sur les contenus de formation, la DTN et CCEE en avaient initié une reprise partielle. Cependant, il était complexe de toucher au cœur du système sans toucher à l'enveloppe.

En Janvier 2017, sous l'impulsion du Ministère, nous avons lancé une opération profonde de reprise de l'ensemble du système, en miroir avec les diplômes d'Etat, afin de faciliter les équivalences. Cette rénovation passe par la simplification notre architecture : réduire à 3 les niveaux de diplômes fédéraux, et ainsi s'aligner sur les 3 niveaux de diplômes d'Etat.

Objectifs :

- Répondre à la demande des élus fédéraux pour qu'un entraîneur puisse obtenir sans trop de contraintes temporelles un diplôme d'Etat, et ainsi pouvoir prétendre à une rémunération.
- Répondre aux départements et aux clubs qui souhaitent bénéficier d'une formation qui réponde aux besoins locaux.
- Pouvoir permettre aux personnes de se former, soit de manière classique en suivant les cursus progressivement, soit en établissant un cursus particulier permettant d'aller chercher des compétences ici et là au gré des besoins. Construire des cursus, des parcours différenciés, qui correspondent aux besoins et qui progressivement puissent amener l'entraîneur vers plus d'efficacité.
- Pouvoir continuer à repérer des étapes vis-à-vis des exigences règlementaires pour figurer sur les feuilles de matchs.
- Uniformiser les formations (*modalités, compétences, certifications...*) sur le territoire
- Redynamiser la formation beach volley-ball, intégrer la diversification des pratiques et orientations "citoyenneté".

Pour cela, et dès février 2017, nous avons lancé 3 enquêtes auprès de l'ensemble des clubs, en 3 temps: niveaux départementaux et régionaux, niveaux N3-N2, niveaux Elite et LNV. Un retour très insuffisant des entraîneurs Elite et LNV ne permettant pas de tirer des conclusions; 30% de retour sur les entraîneurs N3-N2, et plus de 500 réponses des niveaux régionaux et départementaux. Il convient ici de remercier très sincèrement l'ensemble des entraîneurs qui ont participé à cet état des lieux.

Le chantier est lancé, et plusieurs réunions ont eu lieu au ministère, afin de bien positionner l'ensemble. L'architecture est quasi finalisée. Il nous restera, d'ici février 2018, à reprendre l'ensemble des compétences attendues sur les niveaux fédéraux, créer les nouveaux cursus, reprendre tous les règlements CCEE afin d'être opérationnels en septembre 2018.

Il sera nécessaire de bien communiquer sur cette nouvelle architecture, afin que chaque ligue et comité puisse s'en emparer. Etant entendu qu'au travers de cela, nous cherchons à uniformiser la formation sur le territoire. En ce sens, enfin, un outil de suivi du cursus des entraîneurs (livret de formation informatisé?) devra être mis en place.

Entre temps, les arrêtés des nouveaux diplômes d'Etat seront passés au JORF (automne 2017).

En perspective, il serait important de finaliser la création de l'Institut Fédéral de Formation, en lien avec les commissions centrales et les élus référents. Un travail pourrait également être mené pour créer un CFA fédéral, lequel nous permettrait de véritablement positionner nos jeunes entraîneurs sur la voie de la professionnalisation.

En d'autres termes, et pour conclure, la formation est un secteur en pleine évolution, restructuration, qui doit impérativement s'adapter à l'évolution du contexte des entraîneurs et des clubs, s'affranchir un tant soit peu des aspects règlementaires, certes nécessaires, mais qui ont tendance à phagocyter l'objet même de la formation.

6/ Volley santé et para volley

CF rapport de la commission santé réalisé conjointement avec Chrystel Bernou (chef de projet DTN sur ces thématiques)

7/ Développement numérique

- Logiciel Route du Haut Niveau :

Partenariat FFVB / INSEP / CRITT pour développer une application de suivi des athlètes en structures de formation : projet toujours en cours de développement, non déployé

Convention récemment signée

Délai de livraison : 2017/2018

- Réseau Ressources :

Proposition de projet DTN présenté, en attente de validation politique et de financement (appel à projet en cours)

8/ Plan de citoyenneté

Le dispositif Volley Solidarité Citoyenneté est opérationnel pour ce qui de la formation des cadres et des diplômés d'état à valence volley.

De plus, un label spécifique sera mis en place dès le début de la saison à venir. Il devrait permettre de valoriser et mettre en relief les bonnes pratiques de nos clubs et d'avoir une photographie précise de l'investissement de nos structures fédérales sur cette thématique.

Les outils "volley Solidarité Citoyenneté" nécessaires à la politique de développement FFVB seront construits en fonction des orientations politiques de la FFVB. De plus, le nouveau salarié FFVB qui devrait prendre fin juin les rênes de la politique de développement devrait favoriser le développement de ce dispositif. La DTN fonctionnera en synergie avec les axes de développement fédéraux définis en répondant aux sollicitations diverses. Ceci de manière transversale afin que "Volley Solidarité Citoyenneté" soit présent sur les volets scolaire, performance, santé, loisir, Beach.

III Actualité 2017 (présentation orale en plénière)

Présentation du cadre réglementaire pour le PPF

Le colloque des CTS a eu lieu du 9 au 12 juin 2017 : sujet de réflexion essentiellement porté sur la rédaction du PPF (projet de performance fédéral)

Préconisations du PPF sont :

- PPF 1
- PPF 2
- Critères de mise en liste

La réorganisation de la DTN est en cours

La rédaction des Directives Techniques Nationales sera liée au projet fédéral



MODIFICATIONS DES STATUTS DE LA FFVB

**Présentation par M. Alain de FABRY,
Vice-Président de la FFVB**

PROJET MODIFICATIONS DES STATUTS

Présentation à l'Assemblée Générale de juin 2017

Suite aux conciliations qui ont animé la FFVB en janvier 2017, il est proposé une simplification et une clarification du fonctionnement général de la FFVB conservant le mode de gouvernance tel que voté par l'AG.

Il a été procédé à une suppression de deux règlements annexes : le règlement intérieur du Conseil de Surveillance et le RIPCO. Grâce à la simplification des statuts et du RI, c'est deux textes ont intégrés les statuts et le RI sans les alourdir puisque les deux textes sont réduits de 5 pages environ.

PRINCIPAUX POINTS :

1/ Les statuts ont retrouvés la structure que le code du sport qui s'impose et la clarification a été faite dans l'objectif de ne garder que l'indispensable des statuts types du code du sport. Le règlement intérieur est là pour jouer son rôle de « précisions ».

2/ Le para volley dont la FFVB est délégataire depuis le début de l'année est introduit dans les statuts, notamment dans son objet et par la création d'une nouvelle licence.

3/ Les articles sur les LRVB et les CDVB ont été réduit à l'indispensable du code du sport. Le règlement intérieur réceptionne la réglementation spécifique de la FFVB sur ce sujet.

4/ Les conditions du droit de vote et du droit d'éligibilité concernant l'affiliation et la licence ont été clairement inscrites. Les dates d'application du barème ont été réajustées à la nouvelle saison sportive.

5/ Les attributions entre le Conseil d'Administration et le Bureau Exécutif ont été clarifiées et développées (surtout en ce qui concerne le Bureau Exécutif qui n'en avaient pas).

6/ Les conditions d'éligibilité au Conseil d'Administration ont été éclaircies. Notamment, les candidats au scrutin de listes ne peuvent plus candidater au mandat de représentant territorial (DOM-TOM inclus).

7/ Conformément au code du sport, le médecin fédéral doit être membre des instances dirigeantes. Or, depuis l'AG de janvier 2017, le Conseil de Surveillance n'est plus une instance dirigeante. Ainsi, à ce jour, le médecin fédéral a été mis comme membre du Conseil d'Administration et comme membre du Conseil de Surveillance. Ceci est potentiellement contraire au code du sport, une réponse du ministère des sports est attendue.

8/ Il est créé un code électoral annexe du règlement intérieur pour encadrer l'élection du Conseil d'Administration dont les principes fondamentaux sont inscrits aux statuts.

9/ Les règles sur les vacances du Conseil d'Administration ont été mises à jours.

10/ La notion de tête de liste pour l'élection du Président a été réintroduite.

11/ La partie sur le Conseil de Surveillance a été clarifiée et mise à jour, notamment la dichotomie entre les attributions et les moyens d'actions.

12/ La partie sur la Commission Electorale Fédérale a été réécrite et elle est de nouveau encadrée dans son fonctionnement. Elle a été également mise à jour par rapport une réforme des statuts types du code du sport.



MODIFICATIONS
DU REGLEMENT INTERIEUR
DE LA FFVB

**Présentation par M. Alain de FABRY,
Vice-Président de la FFVB**

PROJET MODIFICATIONS DU REGLEMENT INTERIEUR

Présentation à l'Assemblée Générale de juin 2017

Suite aux modifications statutaires, le règlement intérieur doit retrouver son rôle. C'est-à-dire préciser les statuts et accueillir tout ce que les statuts types du code du sport ne prévoit pas.

PRINCIPAUX POINTS :

1/ Les articles concernant les organismes territoriaux ont été réécrit, clarifiés et complétés, notamment suite au système électoral mis en place depuis l'AG de Strasbourg.
Les notions de délégation et de rattachement sportif sont précisées.

2/ Le contrôle de la CEF sur les candidatures des délégués régionaux est renforcées et désormais prévu en amont et non en aval pour éviter que des personnes ne présentant pas les conditions d'éligibilité soient élus.

3/ Un délai d'urgence de notification de la date et du lieu de réunion pour l'AG a été créé.

4/ Les articles concernant l'ordre du jour ont été clarifiés et le délai d'envoi des documents a été rallongé.

5/ Le règlement intérieur spécifique du Conseil de Surveillance a été intégré au règlement intérieur de la FFVB et les dispositions ont été clarifiées.

6/ La partie sur les commissions intègre désormais le RIPCO, qui était désuet et vide. Cette partie a été clarifiée et mise à jour.

La Commission Mixte CFC est maintenant défini dans nos règlements. De plus, quatre nouvelles commissions sont créées :

- La Commission Fédérale des Projets et Services aux Clubs,
- La Commission Fédérale Volley-Ball des Sourds,
- La Commission Fédérale Volley Assis,
- La Commission Mixte d'Ethique (code du sport).

7/ Mise à jour de la procédure des vœux où une place est laissée aux instructions administratives pour encadrer cette procédure.



PRESENTATION DU CODE ELECTORAL

**Présentation par M. Alain de FABRY,
Vice-Président de la FFVB**

**ANNEXE AU REGLEMENT INTERIEUR
CODE ELECTORAL**

ELECTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

SOMMAIRE

PREAMBULE

TITRE I – PRINCIPES GENERAUX & ACTEURS DE L'ELECTION

SECTION 1 – PRINCIPES GENERAUX

ARTICLE 1 – TYPES DE SCRUTINS ET COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

ARTICLE 2 – CONDITIONS ELIGIBILITE

ARTICLE 3 – EGALITE DE TRAITEMENT DES CANDIDATS & SCRUTIN SECRET

SECTION 2 – LES ACTEURS DE L'ELECTION

ARTICLE 4 – LA COMMISSION ELECTORALE FEDERALE

ARTICLE 5 – LE PRESIDENT ET LE BUREAU EXECUTIF

ARTICLE 6 – LES SALARIES DE LA FFVB

TITRE II – DEROULEMENT DE L'ELECTION

SECTION 1 – REGLES COMMUNES A TOUS LES SCRUTINS

ARTICLE 7 – LA PERIODE ELECTORALE

ARTICLE 8 – DATE ET LIEU DES DIFFERENTS SCRUTINS

ARTICLE 9 – CAMPAGNE ELECTORALE

ARTICLE 10 – CANDIDATURES

ARTICLE 11 – LISTES ELECTORALES

ARTICLE 12 – QUORUM ET MODALITES DE VOTE

ARTICLE 13 – URNES & SCELLEMENT

ARTICLE 14 - OPERATIONS DE VOTE

SECTION 2 – SPECIFICITES SUR LE SCRUTIN DE LISTES

TITRE III – RESULTATS & MISE EN ROUTE

ARTICLE 15 – OUVERTURE DES URNES ET DEPOUILLEMENT

ARTICLE 16 – LECTURE ET PROCLAMATION DES RESULTATS

ARTICLE 16.1 – LECTURE DES RESULTATS

ARTICLE 16.2 – PROCLAMATION DES RESULTATS

ARTICLE 17 – EN CAS D'EGALITE

ARTICLE 18 – PRISE DE POSTE

ARTICLE 19 - CONSERVATION DES FICHIERS

ANNEXE 1 – CALENDRIER INDICATIF DE L'ELECTION

PREAMBULE

Conformément à l'article 11 des statuts, les élections du Conseil d'Administration sont organisées et se déroulent suivant le présent code électoral, annexe du règlement intérieur.

Cette annexe est adoptée et modifiée par l'Assemblée Générale suivant les mêmes modalités que le règlement intérieur. à la majorité simple des voix représentées au moment du vote.

La présente annexe doit respecter les statuts et le règlement intérieur. Il a la même force obligatoire que lesdits textes pour l'ensemble des groupements sportifs affiliés à la FFVB, leurs membres licenciés à la FFVB et tous les organismes régionaux et départementaux de la FFVB.

En cas de révocation du Conseil d'Administration prévue à l'article 15 des statuts, le présent code électoral sera appliqué par la Commission Electorale Fédérale (ou CEF) qui adaptera le contenu à la situation, notamment en terme de délais, en collaboration avec les services de la FFVB. Tous les votes auront lieu sous forme électronique à distance sur un ordinateur personnel.

En cas de conflit entre les dispositions de la présente annexe et les statuts/règlement intérieur, la Commission Electorale Fédérale appliquera ses derniers.

Tous les délais stipulés dans la présente annexe sont en jours calendaires et les mois sont pris en compte par unité.

TITRE I – PRINCIPES GENERAUX & ACTEURS DE L'ELECTION

SECTION 1 – PRINCIPES GENERAUX

ARTICLE 1 – TYPES DE SCRUTINS ET COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le Conseil d'Administration comprend :

- Vingt-deux (22) représentants territoriaux qui sont élus au scrutin uninominal ou plurinominal en l'assemblée générale de Ligues Régionales afin d'avoir la composition suivante :
 - Les 9 Ligues Régionales métropolitaines disposant du plus grand nombre de voix élisent chacune deux représentants (1 homme et 1 femme) ;
 - Les 4 autres Ligues Régionales métropolitaines élisent chacune un (ou une) représentant(e) ;

Des « suppléants » à la représentation territoriale des LRVB métropolitaines peuvent être prévus dans les statuts des LRVB. Ils ont pour rôle de remplacer les représentants territoriaux lorsque ceux-ci sont définitivement vacants.

- Un(e) représentant(e) des Ligues Régionales des DOM-TOM qui est élu(e)s par les groupements sportifs membres des Ligues Régionales des DOM-TOM.
- Dix (10) membres qui sont élus au scrutin de liste par les groupements sportifs affiliés lors des assemblées générales des Ligues Régionales.
- Le médecin fédéral diplômé de médecine du sport élu par l'Assemblée Générale. La présente annexe ne le concerne pas.

ARTICLE 2 – CONDITIONS ELIGIBILITE

Les candidats au Conseil d'Administration doivent être régulièrement licenciés à la FFVB (validation administrative et financière) :

- le jour du dépôt de la candidature, dans tout groupement sportif affilié pour les candidats au scrutin de liste et dans tout groupement sportif affilié de leur LRVB pour les représentants territoriaux et DOM-TOM,
- au cours de la saison sportive précédant la date de l'Assemblée Générale Elective,
- au cours de deux saisons sportives sur les quatre saisons sportives précédant la date de l'Assemblée Générale Elective.

Les licences permettant de candidater à un mandat électif sont définies dans les Règlements de la FFVB.

Ne peuvent pas être administrateurs :

- les personnes de nationalité française condamnées à une peine qui fait obstacle à leur inscription sur les listes électorales,
- les personnes de nationalité étrangère condamnées à une peine qui fait obstacle à son inscription sur les listes électorales,
- les personnes à l'encontre desquelles a été prononcée une sanction d'inéligibilité à temps pour manquement grave aux règles techniques du jeu constituant une infraction à l'esprit sportif.

Sont incompatibles avec le mandat de président de la FFVB les fonctions de chef d'entreprise, de président de conseil d'administration, de président et de membre de directoire, de président de conseil de surveillance, d'administrateur délégué, de directeur général, directeur général adjoint ou gérant exercées dans les sociétés, entreprises ou établissements, dont l'activité consiste principalement dans l'exécution de travaux, la prestation de fournitures ou de services pour le compte ou sous le contrôle de la FFVB, de ses organes internes ou des associations qui lui sont affiliées.

Cette stipulation est applicable à toute personne qui, directement ou par personne interposée, exerce en fait la direction de l'un des établissements, sociétés ou entreprises ci-dessus mentionnés.

Ne peuvent pas être candidats administrateurs, les membres du Conseil de Surveillance et les personnes non élues qui se sont présentées à la dernière élection du Conseil de Surveillance.

Ne peuvent pas candidater au mandat de représentant territorial et représentant des DOM-TOM, les candidats au scrutin de liste.

Les administrateurs sont rééligibles.

ARTICLE 3 – EGALITE DE TRAITEMENT DES CANDIDATS & SCRUTIN SECRET

- Les présentes élections sont organisées dans le respect du principe d'égalité de traitement des candidats conformément aux dispositions des statuts et du règlement intérieur. La CEF doit veiller au respect de ce principe afin d'assurer au minimum les mêmes chances à chaque candidat au regard des textes fédéraux.
- La totalité de l'élection se déroule à scrutin secret, cependant l'isoloir n'est pas obligatoire.

SECTION 2 – LES ACTEURS DE L'ÉLECTION

ARTICLE 4 – LA COMMISSION ELECTORALE FEDERALE

- Compétence générale

Outre les compétences développées dans les statuts et le règlement intérieur, la CEF a un rôle particulièrement développé pour l'organisation de l'élection du Conseil d'Administration.

Ainsi, dans le cadre de l'organisation de ladite élection, la CEF est chargée de faire respecter les statuts, le règlement intérieur et la présente annexe pour code électoral.

Elle a la responsabilité d'appliquer ces textes et d'organiser l'élection avec le concours des salariés et, le cas échéant, de certains membres du Bureau Exécutif.

La CEF a la compétence pour interpréter toute disposition équivoque du code électoral à la lumière des statuts, des règlements de la FFVB, du Droit, ainsi qu'à titre supplétif en équité. En cas de stipulations contradictoires entre la présente annexe et les statuts/règlement intérieur, la CEF appliquera ses derniers et décidera des adaptations pratiques nécessaires.

Toutes les communications relatives aux élections sont signées du président de la CEF, à défaut par le Secrétaire Général de la FFVB.

- Bureau de vote

L'ensemble des membres de la CEF constitue le seul et unique bureau de vote pendant toute la durée de l'élection pour tous les scrutins.

Le Bureau de vote a accès à tout moment aux lieux des scrutins.

Les membres doivent assurer le rôle de scrutateur, notamment pour surveiller le déroulement des scrutins dans les assemblées générales régionales, procéder à l'émargement des électeurs et autoriser les votes. Cependant, le Bureau de vote peut déléguer tout ou partie de cette mission à toute personne majeure régulièrement licenciée à la FFVB qui n'est pas membre d'une instance dirigeante de la FFVB et de la LRVB concernée.

ARTICLE 5 – LE PRESIDENT ET LE BUREAU EXECUTIF

Le Président de la FFVB est exclu de l'organisation matérielle de l'élection ainsi que des réunions de la CEF concernant l'élection.

Par principe, le Bureau Exécutif ne participe pas à l'organisation de l'élection. Cependant :

- le Secrétaire Générale demeure le destinataire et expéditeur impersonnel de l'ensemble du courrier entrant et sortant de la FFVB. Il transmettra tous les courriers relatifs aux élections à la CEF et à son salarié attaché.
- le Bureau Exécutif peut être amené à apporter son concours sur les aspects techniques et pratiques de l'élection dans le respect des statuts et du règlement intérieur, ainsi que sur la gestion des salariés.

ARTICLE 6 – LES SALARIES DE LA FFVB

Les salariés de la FFVB organisent l'élection sous la responsabilité du Bureau Exécutif et de la CEF.

De manière non exhaustive :

- Le secteur de l'administration générale est chargé de la mise en œuvre pratique et de l'organisation matérielle de l'élection, notamment de toutes les communications et courriers relatif à l'élection.
- Le service juridique est consulté lors de chaque réunion de la CEF et participe aux débats.
- Le secteur sportif apporte son concours concernant la vérification des conditions d'éligibilité, la validation de l'arrêté des voix et des listes électorales.
- Le service informatique met en place tous les procédés électroniques de vote.

TITRE II – DEROULEMENT DE L'ELECTION

SECTION 1 – REGLES COMMUNES A TOUS LES SCRUTINS

ARTICLE 7 – LA PERIODE ELECTORALE

Conformément aux statuts, le Conseil d'Administration a un mandat qui se termine au 31 décembre de l'année des Jeux Olympiques d'Été. Après concertation avec le Secrétaire Général, la CEF détermine une période avant cette date pendant laquelle tous les scrutins devront se dérouler, c'est la période électorale.

La période électorale doit durer entre 20 et 30 jours.

Sa détermination permet notamment d'informer les LRVB métropolitaines qu'elles devront organiser une assemblée générale dans cette période afin de procéder aux différents scrutins qui les concernent.

La période électorale est diffusée cinq mois avant sa date de début aux instances dirigeantes, au Conseil de Surveillance et aux LRVB à charge à ces derniers d'avertir les groupements sportifs affiliés.

ARTICLE 8 – DATE ET LIEU DES DIFFERENTS SCRUTINS

Dans le respect de la période électorale, les LRVB métropolitaines proposent à la CEF des dates auxquelles leurs assemblées générales se tiendront et aux cours desquelles les groupements sportifs pourront voter au titre du scrutin de listes et au titre des scrutins plurinominaux des représentants territoriaux.

Ces dates d'assemblée générale régionale doivent être communiquées à la FFVB au maximum 60 jours après la diffusion de la période électorale.

Si aucune date n'a été proposée ou que cette date est en dehors de la période électorale, il revient au Conseil d'Administration conformément à l'article 4.3.3 de fixer une date ou de convoquer l'assemblée générale de la LRVB concernée qui peut se réunir à distance et voter électroniquement via un ordinateur personnel.

Le Conseil d'Administration valide les dates d'assemblée générale de chaque LRVB et transmet à la CEF.

Dans le respect de la période électorale et de la décision du Conseil d'Administration, la CEF fixe et valide la date de début et de fin de chaque scrutin. Ces dates sont notifiées aux LRVB dans un délai minimum de 60 jours avant le début de la période électorale, à charge aux LRVB de diffuser les informations à leurs groupements sportifs affiliés.

Dans ce même délai, les dates d'Assemblée Générale et de scrutins seront mises en ligne sur le site Internet de la FFVB.

Pour le scrutin de listes, il se déroule :

- pour les électeurs membres des LRVB métropolitaines au sein des assemblées générales régionales desdites LRVB et,
- pour les électeurs membres des LRVB des DOM TOM en tout lieu à distance.

Il débute à la date de la 1^{ère} assemblée générale régionale et se termine à minuit de la date de la dernière assemblée générale régionale. Entre ces deux dates, les électeurs membres des LRVB des DOM TOM peuvent voter sur une période de 5 jours minimum déterminée par la CEF.

Pour le scrutin des représentants territoriaux, il se déroule au sein des assemblées générales régionales des LRVB métropolitaines. Ils débutent à la date de la 1^{ère} assemblée générale régionale et se terminent à minuit de la date de la dernière assemblée générale régionale.

Pour le scrutin du représentant des DOM-TOM, il se déroule en tout lieu à distance sur la même période que lorsque les électeurs des LRVB des DOM-TOM s'expriment sur le scrutin de listes.

Les assemblées générales régionales des LRVB métropolitaines se déroulent conformément à leurs statuts et leur règlement intérieur sauf disposition contraire dans la présente annexe, le règlement intérieur et les statuts de la FFVB.

ARTICLE 9 – CAMPAGNE ELECTORALE

La période de campagne électorale pour tous les scrutins commence 60 jours avant le début de la période électorale et se termine la veille de cette date à 24h. Passée cette période, les candidats sont invités à ne plus s'exprimer publiquement sur les réseaux sociaux en ce qui concerne l'élection.

Cependant, pour le scrutin de liste, les têtes de listes ou leur représentant (inscrit sur les listes) pourront s'exprimer 10 minutes en assemblée générale régionale des LRVB métropolitaines afin de présenter oralement leurs programmes, les électeurs pourront alors poser des questions pendant 10 minutes à l'orateur.

Pour les LRVB DOM-TOM, un document synthétique de type tract produit par les têtes de listes pourra être envoyé jusqu'à la veille de leur période spécifique de vote par la FFVB.

Le Conseil d'Administration votera une somme forfaitaire affectée aux déplacements des listes candidates aux assemblées générales régionales dans le cadre du présent article. Cette somme figure aux amendes et droits de la FFVB et sera partagée entre chaque liste à part égale.

ARTICLE 10 – CANDIDATURES

Les candidats de tous les scrutins doivent envoyer leurs candidatures à l'attention de la CEF par courrier LRAR ou par remise en main propre contre décharge au siège de la FFVB dans le délai de 30 jours avant le début de la période électorale.

Le traitement administratif est exécuté par les salariés de la FFVB tenu à une obligation de confidentialité.

Les candidatures se matérialisent par un ou plusieurs formulaires fournis (avec document à joindre le cas échéant) par la FFVB, dument rempli(s) et signé(s) par le candidat. Le contenu des formulaires est déterminé discrétionnairement par la CEF.

La CEF valide toutes les candidatures 20 jours avant le début de la période électorale, pour cela elle vérifie :

- le respect du délai d'envoi,
- le respect des conditions de formes, notamment les formulaires,
- le respect des conditions d'éligibilité.

Dès lors, les listes des candidats par scrutin sont arrêtées par la CEF par ordre alphabétique et diffusées aux LRVB à charge pour elle de diffuser à ses groupements sportifs affiliés au minimum 20 jours avant le début de la période électorale.

Les services fédéraux procèdent aux déclarations auprès de la CNIL pour tout le traitement des données.

ARTICLE 11 – LISTES ELECTORALES

La liste des groupements sportifs affiliés admis à voter pour chaque scrutin est arrêtée par la CEF en collaboration avec les services fédéraux. Ces derniers avertissent la CEF des groupements sportifs qui ne sont pas régulièrement affiliés et leurs membres qui ne sont pas régulièrement licenciés (validation administrative et financière).

Elles sont communiquées avec le nombre de voix dont dispose chaque groupement sportif affilié aux LRVB au moins 23 jours avant le début de la période électorale, à charge pour elles de les communiquer aux groupements sportifs affiliés.

Les groupements sportifs admis à voter, leurs voix, le barème et les modalités d'application d'attribution de ces voix définis dans les statuts de la FFVB.

ARTICLE 12 – QUORUM ET MODALITES DE VOTE

Pour l'ensemble des scrutins et contrairement aux règles de tenues des assemblées générales de LRVB, il n'est pas requis de quorum.

Les votes sont par principe par voie électronique à distance via un ordinateur mis à disposition par la LRVB métropolitaine en assemblée générale régionale, ou via un ordinateur personnel pour les électeurs des LRVB des DOM-TOM seulement.

Au moins 10 jours avant le début de la période électorale, chaque groupement sportif électeur reçoit par email (adresse email de l'espace club) un code d'accès personnel, une notice explicative sur le vote et sa carte électorale.

Le code d'accès est le moyen d'authentification de l'électeur lors de tous les votes, il lui est transmis par la FFVB et lui permettra d'exprimer son vote par ordinateur.

Pour le respect du secret des scrutins, il doit y avoir une distance raisonnable entre chaque votant.

Lorsque le vote électronique est impossible à mettre en place et il se déroule à bulletin secret. Les LRVB doivent envisager dans l'organisation de leur assemblée générale cette éventualité.

Pour les électeurs votant en assemblée générale régionale, l'émargement n'a lieu qu'une fois.

Chaque représentant de groupement sportif votant devra présenter (physique ou électronique) :

- un justificatif d'identité (notamment la licence FFVB) et,
- la carte électorale de son groupement sportif.

Contrairement aux règles de procuration des statuts de chaque LRVB, les procurations sont autorisés pour ces scrutins au nombre de deux maximum par représentant de chaque groupement sportif affilié. Le représentant du groupement sportif affilié doit présenter un justificatif d'identité, la carte électorale de son groupement sportif affilié et, le cas échéant, la carte électorale des groupements sportifs affiliés qui souhaitent lui donner pouvoir pour les votes.

Pour les électeurs des DOM-TOM, le vote par procuration est interdit. L'émargement se fait informatique par la connexion de l'électeur au système de vote.

Pour tous les scrutins, le vote blanc est possible.

ARTICLE 13 – URNES & SCELLEMENT

Pour le vote électronique, il y a plusieurs urnes électroniques suivantes :

- une urne pour le scrutin de listes,
- une urne pour le scrutin du représentant des DOM-TOM,
- une urne différente pour chaque LRVB pour le scrutin des représentants territoriaux.

Dans le cas, où lors des assemblées générales régionales de LRVB le vote électronique serait impossible, une urne matérielle sera créée pour chaque scrutin afin de récolter les bulletins. A la fin des votes, les urnes seront mises sous scellées par un scrutateur au siège de la FFVB jusqu'au dépouillement (en même temps que le dépouillement des votes électroniques).

Au moins 7 jours avant le début de la période électorale, il est procédé à des tests du système de vote électronique et du système de dépouillement par le service informatique de la FFVB sous le contrôle de la CEF.

Pour le scellement des urnes, la CEF se réunit la veille de la période électorale :

- Elle procède à l'établissement et à la répartition des clefs de chiffrement pour chaque urne ;
- Elle vérifie que les composantes du système de vote électronique ayant fait l'objet d'une expertise n'ont pas été modifiées et s'assure que les tests prévus ont été effectués ;
- Elle vérifie que les urnes électroniques sont vides ;
- Elle procède au scellement informatique des urnes, du système de vote, des listes électorales, des candidats par des clefs de chiffrement délivrées ;

Cette réunion est ouverte aux candidats en tant qu'observateurs. Le service informatique y participe.

Modalités d'établissement et de répartition des clefs de chiffrement

- Quatre clefs de chiffrement sont éditées pour chaque urne,
- Deux clefs sont placées sous scellée dans le coffre de la FFVB,
- Une clef est attribuée au président de la CEF,
- Une clef est attribuée à un autre membre de la CEF.

Chaque clef est attribuée selon une procédure garantissant aux attributaires qu'ils sont les seuls à avoir connaissance du mot de passe associé à la clef qui leur est personnellement attribuée, cette garantie s'imposant y compris à l'égard des salariés chargés du déploiement du système de vote électronique.

ARTICLE 14 - OPERATIONS DE VOTE

14.1 Pour les scrutins se déroulant en assemblée générale régionale et pour chacune, le jour où elle se déroule, les scrutateurs fixent informatiquement l'heure de début et de fin des opérations de vote.

Pour chaque électeur, les scrutateurs :

- procèdent à l'émargement de l'électeur qui fait l'objet d'un horodatage.
- vérifient ses pouvoirs et procurations,
- autorisent informatiquement l'électeur à exprimer son vote.

14.2 Pour tous les scrutins (y compris ceux se déroulant sur ordinateur personnel), l'espace de vote est accessible aux électeurs munis de leurs codes d'accès personnels au moyen d'un ordinateur (personnel ou mis à disposition par la LRVB) connecté à Internet. Ce moyen d'authentification permet au serveur de vérifier l'identité de l'électeur et interdit à quiconque de voter de nouveau pour le même scrutin avec le même moyen d'authentification.

Lorsqu'il est connecté au système vote, l'électeur est invité à s'exprimer sur les différents scrutins :

- Les candidats et les listes candidates sont accessibles,
- Les votes doivent apparaître clairement à l'écran avant validation et doit pouvoir être modifié avant validation.
- La validation rend définitif le vote et interdit toute modification ou suppression des votes exprimés.

La transmission du vote et l'émargement font l'objet d'un accusé de réception que l'électeur a la possibilité de conserver.

14.3 Durant la période de déroulement des scrutins :

- Les listes d'émargements et les urnes électroniques feront l'objet d'un procédé garantissant qu'elles ne peuvent être modifiées respectivement que par l'ajout d'un émargement et par l'ajout d'un bulletin qui émane d'un électeur authentifié et dont l'intégrité est assurée.
- Les fichiers comportant les éléments d'authentification des électeurs et le contenu de l'urne sont inaccessibles.
- Les listes d'émargements et les compteurs des votes ne sont accessibles qu'aux membres du bureau de vote à des fins de contrôle du déroulement du scrutin,
- Aucun résultat partiel ne peut être comptabilisé.

SECTION 2 – SPECIFICITES SUR LE SCRUTIN DE LISTES

La candidature est validée sur la forme par la CEF lorsque :

- Le formulaire présentant la liste est dûment rempli et comporte une tête de liste signataire qui candidate pour le mandat de Président de la FFVB :
 - La liste doit comporter entre dix et douze personnes dont au moins quatre personnes de chaque sexe.
 - Aucun candidat ne peut être inscrit sur plus d'une liste.
- Les formulaires individuels de chaque candidat de la liste sont dûment remplis et signés ;
- Les formulaires sont accompagnés d'un projet politique et sportif concernant la FFVB et couvrant l'olympiade.

La candidature est portée collectivement par la tête de liste.

Chaque candidat déclare sur l'honneur respecter les conditions d'éligibilité et les modalités d'organisation de l'élection, notamment en cas d'irrégularité.

Les projets politique et sportif sont diffusés en même temps que les listes dans le respect de l'article 10 de la présente annexe.

Le nombre de candidature déposée n'est pas limité.

TITRE III – RESULTATS & MISE EN ROUTE

ARTICLE 15 – OUVERTURE DES URNES ET DEPOUILLEMENT

Dès la clôture de chaque scrutin, le contenu des urnes, les listes d'émargement et les états courants gérés par le serveur sont figés, horodatés et scellés automatiquement sur le serveur dans des conditions garantissant la conservation des données.

Le lendemain de la période électorale, la CEF se réunit pour l'ouverture des urnes électroniques ou physiques et pour procéder à leur dépouillement. La présence d'au moins trois membres de la CEF est nécessaire, ainsi que deux observateurs salariés choisis par elle. Les candidats peuvent assister à la réunion.

L'ouverture des urnes électroniques se fait nécessairement par trois clefs de chiffrement.

A l'ouverture des urnes électronique, le système informatique affiche le décompte des voix obtenues par chaque candidat ou liste de candidat, ce décompte fait l'objet d'une édition sécurisée afin d'être porté au procès-verbal.

Dans le cas d'urne matérielle, l'ouverture est faite par un des membres de la CEF et ils procèdent au dépouillement se fait bulletin par bulletin.

La CEF contrôle que la somme des suffrages exprimés et des votes blancs émis correspond au nombre de votants des listes d'émargement.

A l'issue du dépouillement, les résultats électroniques sont scellés et les résultats par bulletin papier sont signés par les membres de la CEF et les observateurs. Le scellement interdit toute reprise ou modification des résultats. Le scellement électronique n'empêche pas la possibilité de procéder de nouveau au décompte des votes enregistrés le cas échéant.

Pour les résultats des bulletins papiers, ils sont conservés également sous scellés dans les conditions de l'article 19 de la présente annexe.

ARTICLE 16 – LECTURE ET PROCLAMATION DES RESULTATS

ARTICLE 16.1 – LECTURE DES RESULTATS

Pour le scrutin de liste, la liste qui a obtenu le plus de suffrages exprimés obtient 7 (sept) sièges dont trois au minimum par genre au Conseil d'Administration, et dont cinq d'entre eux seront membres du Bureau Exécutif de la FFVB.

La liste arrivée seconde obtient trois sièges au Conseil d'Administration (soit un licencié féminin et deux licenciés masculins ou inversement).

La répartition paritaire des sièges se fait conformément aux statuts.

Pour le scrutin du représentant des DOM-TOM, le candidat ayant obtenu le plus de votes est élu.

Pour le scrutin des représentants territoriaux :

- (Pour une LRVB avec 2 représentants) Les deux premiers candidats arrivés en tête sont élus titulaires (le 1er homme et la 1ère femme).
- (Pour une LRVB avec 1 représentant) Le ou la premier(e) candidat(e) arrivé(e) en tête est élu(e) titulaire.

ARTICLE 16.2 – PROCLAMATION DES RESULTATS

Tous les résultats sont notés au procès-verbal de la CEF. La proclamation résulte dès le lendemain du dépouillement de la publication du procès-verbal par un envoi d'un email aux LRVB. Ces dernières ayant la charge de le diffuser à leurs groupements sportifs affiliés.

Une synthèse des résultats est également publiée sur le site Internet de la FFVB.

ARTICLE 17 – EN CAS D'EGALITE

Pour le scrutin de liste et le scrutin de représentant des DOM-TOM, s'il y a égalité du nombre de vote entre les candidats ou les listes, il est procédé à un nouveau vote où les groupements sportifs affiliés votent sur un ordinateur personnel à distance en tout lieu. Un nouveau code d'accès personnel est généré pour chaque électeur qui leur est transmis dans les meilleurs délais.

Pour le scrutin des représentants territoriaux, c'est identique cependant les voix des licenciés ne sont pas comptabilisé. Les candidats élus sont ceux qui ont le plus de groupements sportifs affiliés.

Les dates pour procéder aux votes sont les mêmes pour tous les scrutins et déterminées par la CEF. La période de vote dure au moins 5 jours.

Les éventuelles adaptations sont décidées par la CEF toujours dans le respect des statuts et du règlement intérieur.

ARTICLE 18 – PRISE DE POSTE

Dès le lendemain de la proclamation des résultats, le nouveau Président conformément aux statuts convoque un Conseil d'Administration composé des nouveaux administrateurs élus.

Ce Conseil d'Administration doit se tenir dans les 25 jours qui suivent la proclamation des résultats.

ARTICLE 19 - CONSERVATION DES FICHIERS

La FFVB conserve sous scellés, pendant un délai de deux ans, les fichiers supports comprenant la copie des programmes sources et des programmes exécutables, les matériels de vote, les fichiers d'émargement, de résultats et de sauvegarde.

Le cas échéant, elles conservent également sur la même durée les listes d'émargement papier et les bulletins de vote papiers.

Au terme de ce délai de deux ans, sauf lorsqu'une action contentieuse a été engagée, la FFVB procède à la destruction de tous ces éléments, sauf les listes de candidats avec les candidatures, les procès-verbaux relatifs aux élections.

ANNEXE 1 – CALENDRIER INDICATIF DE L'ELECTION

CALENDRIER INDICATIF DE L'ELECTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION			
	ACTIONS	DELAIS	REFERENCES
1	Vote du Code Electoral en Assemblée Générale.	Avant 1er juillet des JO d'été	Art. 11.2 des statuts
2	Après concertation avec le Secrétaire Générale, la CEF détermine la période électorale par la CEF.	5 mois avant le début de la période électorale	Art. 7 du Code Electoral
3	Diffusion aux instances dirigeantes, CS et aux LRVB des dates de la période électorale.		
4	Les LRVB métropolitaines proposent une date d'AG régionale à la CEF.	60 jours après la diffusion des dates de la période électorale	Art. 8 du Code Electoral
5	Le cas échéant, le Conseil d'Administration détermine les dates d'AG des LRVB défaillantes et valide les dates des AG des LRVB.	90 jours avant le début de la période électorale	
6	La CEF fixe et valide la date de début et de fin de chaque scrutin	60 jours avant le début de la période électorale	
7	La CEF notifie les dates des scrutins		
8	Les dates des Assemblées Générales et des scrutins sont mis en ligne sur le site Internet de la FFVB		
9	Fin de la période de campagne électorale		Art. 9 du Code Electoral
10	Envoi des candidatures pour tous les scrutins au siège de la FFVB en LRAR ou remise en main propre.	30 jours avant le début de la période électorale	Art. 10 du Code Electoral
11	Les services fédéraux procèdent aux déclarations auprès de la CNIL pour tout le traitement des données.		
12	La CEF en collaboration avec les services fédéraux arrête les listes électorales pour chaque scrutin. La CEF est averti des groupements sportifs qui ne répondent pas aux conditions pour voter.	23 jours avant le début de la période électorale	Art. 11 du Code Electoral
13	Les listes électorales sont communiquées aux LRVB.		

14	La CEF valide les candidatures.	20 jours avant le début de la période électorale	Art. 10 du Code Electoral
15	La CEF arrête les listes de candidatures pour chaque scrutin et les diffuse aux LRVB.		
15 bis	La CEF statue sur les contestations et rectifie les listes de candidatures.	10 jours avant le début de la période électorale	Art. 27.2.1 des Statuts
16	Les services fédéraux envoient aux groupements sportifs électeurs un code d'accès personnel, la notice explicative sur le vote et sa carte électorale.	10 jours avant le début de la période électorale	Art. 12 du Code Electoral
17	Le service informatique procède à des tests du système de vote électronique et du système de dépouillement sous le contrôle de la CEF.	7 jours avant le début de la période électorale	Art. 13 du Code Electoral
18	La CEF procède au scellement des urnes.	Veille de la période électorale	
JOUR J - DEBUT DE LA PERIODE ELECTORALE			
Déroulement des scrutins			
19	<p>Pour le scrutin de listes, il se déroule :</p> <ul style="list-style-type: none"> - pour les électeurs membres des LRVB métropolitaines au sein des assemblées générales régionales desdites LRVB et, - pour les électeurs membres des LRVB des DOM TOM en tout lieu à distance. <p>Il débute à la date de la 1ère assemblée générale régionale et se terminent à minuit de la date de la dernière assemblée générale régionale. Entre ces deux dates, les électeurs membres des LRVB des DOM TOM peuvent voter sur une période de 5 jours minimum déterminée par la CEF.</p> <p>Pour le scrutin des représentants territoriaux, il se déroule au sein des assemblées générales régionales des LRVB métropolitaines. Ils débutent à la date de la 1ère assemblée générale régionale et se terminent à minuit de la date de la dernière assemblée générale régionale.</p> <p>Pour le scrutin du représentant des DOM-TOM, il se déroule en tout lieu à distance sur la même période que lorsque les électeurs des LRVB des DOM-TOM s'expriment sur le scrutin de listes.</p>		Art. 8 du Code Electoral
20	Le contenu des urnes, les listes d'émargement et les états courants gérés par le serveur sont figés, horodatés et scellés automatiquement sur le serveur.	Dès la clôture de chaque scrutin	Art. 15 du Code Electoral
JOUR J + 20 ou 30 - FIN DE LA PERIODE ELECTORALE			

21	La CEF ouvre les urnes et procède au dépouillement.	Le lendemain de la période électorale	Art. 15 du Code Electoral
22	Les résultats électroniques sont scellés et par bulletin papier signés par les membres de la CEF et les observateurs.	A l'issu du dépouillement	
23	Proclamation des résultats par la publication du procès-verbal de la CEF qui compile tous les résultats, par envoi d'un email aux LRVB.	Le lendemain du dépouillement	Art. 16.2 du Code Electoral
24	Publication d'une synthèse des résultats sur le site Internet de la FFVB		
25	Le nouveau Président élu convoque un Conseil d'Administration.	Le lendemain de la proclamation des résultats	Art. 18 du Code Electoral
26	1ère réunion du Conseil d'Administration.	25 jours après la proclamation des résultats	

ANNEXE 2 – FORMULAIRES DE CANDIDATURES

En cours